

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MOULINS
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU VENDREDI 01 AVRIL 2016

Le vendredi premier avril deux mille seize à 19H00, le Conseil Municipal de la Ville de Moulins s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal, sur la convocation régulièrement adressée à ses membres le vendredi vingt-cinq mars deux mille seize et sous la présidence de Madame TABUTIN, 1^{ère} ADJOINTE, des délibérations n°1 à 4 incluse, et ensuite de Monsieur PERISSOL, MAIRE, pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour de la séance.

ETAIENT PRESENTS :

M.PERISSOL, Maire, (absent des délibérations n°1 à 4 incluse, a donné pouvoir à Mme TABUTIN),
Mme TABUTIN, Mme LEGRAND, M. PLACE, Mme DEMURE, Mme RONDEPIERRE (absente des délibérations n°1 à 5 incluse, a donné pouvoir à M. BRAZY), M. MOREAU, M. KARI, M. LUNTE, M. BENZOHRRA, Mme GAUTIER DE BREUVAND (absente des délibérations n°1 à 5 incluse, a donné pouvoir à Mme LEGRAND), M. LESAGE (absent des délibérations n°1 à 4 incluse, a donné pouvoir à M. PLACE), Mme MARTINS (absente des délibérations n°1 à 4 incluse, a donné pouvoir à M. MOREAU), M. BEAUDOUIN (absent des délibérations n°1 à 4 incluse, a donné pouvoir à M. KARI), Mme TABOURNEAU-BESIERES (absente des délibérations n°1 à 4 incluse, a donné pouvoir à M. BENZOHRRA), Mme HOUSSAIS, M. BRAZY, Mme EYRAUD, M. BUDAK, Mme CHARMANT, M. MICHAULT (absent des délibérations n°1 à 4 incluse, a donné pouvoir à Mme HOUSSAIS), Mme VERDIER, M. DUPRE, Mme LEMAIRE, Mme EHRET, M. ROSNET,
M. LAHAYE (absent des délibérations n°1 à 3 incluse, n'a pas donné pouvoir), M. MONNET, Mme GOBIN, M. DELASSALLE.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

M. GILARDIN qui a donné pouvoir à M. LUNTE
Mme OUARDIGUI qui a donné pouvoir à Mme DEMURE
Mme VEZIRIAN qui a donné pouvoir à M. LAHAYE

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. BRAZY

MADAME TABUTIN - Nous allons commencer la séance. Daniel, je ne t'entends pas, excuse-moi.

MONSIEUR DELASSALLE - Je comprends le sens parce qu'on ne va pas passer 3 jours à attendre mais en même temps, ils auraient pu s'organiser un peu mieux voilà et en même temps, ce n'est pas moi qui ai préparé l'intervention sur le budget et ça m'ennuie beaucoup. Je l'ai comme ça un peu, globalement, en tête mais je n'avais pas prévu d'intervenir là-dessus, ça m'embête énormément de faire cela au pied levé, ce n'est pas la meilleure chose. On ne peut pas les appeler ?

MADAME TABUTIN - Il y a eu le débat d'orientations budgétaires où il y a eu tout un débat là-dessus donc le budget ne peut être que l'expression du débat d'orientations budgétaires, qui sera aussi le budget, voilà c'est chiffré, je vous propose donc de commencer le Conseil Municipal. J'ouvre la séance.

Je vais faire au mieux et je vous demande d'être un petit peu indulgent. Alors pour le secrétaire de séance, on prend le plus jeune donc je vous propose que ce soit Ludovic Brazy. Là, c'est bon on ne change pas tout le monde est d'accord.

Après, je vais faire l'appel des membres de l'assemblée.

Voilà je vais donc vous demander si quelqu'un a des observations à présenter sur le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2015 ? Il n'y a pas d'observations sur ce procès-verbal donc il est adopté.

Vous avez par la suite la liste des décisions de Monsieur le Maire qui ont été prises entre le 8 janvier 2016 et le 10 mars 2016. Est-ce qu'il y a des observations ? Non.

Donc nous allons procéder à l'examen des questions qui sont inscrites à l'ordre du jour. On va commencer avec Christian.

Le Conseil Municipal a décidé :

Délibération n°DCM201622

1. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 - BUDGET PRINCIPAL

MONSIEUR PLACE - Merci, bonsoir à tous, donc avant d'adopter le budget primitif, nous nous devons d'adopter les reprises anticipées des résultats de l'exercice 2015 du budget principal et des budgets annexes. En ce qui concerne le budget principal, on constate un excédent d'investissement de clôture de l'exercice 2015 de 143 696,99 euros et un excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2015 de 8 646 305,58 euros. On constate aussi des restes à réaliser en investissement d'un montant de 2 560 556,63 euros en dépenses et 113 205,00 euros en recettes. En conséquence, on vous propose de reprendre par anticipation une partie de l'excédent de fonctionnement en investissement du budget de l'année 2016, c'est-à-dire de payer ce que l'on doit, à savoir 2 303 654,64 euros. On décide de reprendre aussi par anticipation le solde de l'excédent de fonctionnement de 2015 et de le reporter sur 2016 soit une somme de 6 342 650,94 euros.

MONSIEUR MONNET - Comme d'habitude, comme ce sont des écritures liées au budget, on va s'abstenir sur les délibérations relatives aux reprises anticipées.

MADAME TABUTIN - D'accord, est-ce qu'il y a d'autres observations ou interventions ? Non donc je vais porter au vote cette délibération, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur présentation de *Monsieur PLACE*,

Vu l'instruction M14 volume 1 – tome 2 – titre 3, chapitre 5, paragraphe 5 concernant la procédure de reprise anticipée des résultats en M14,

Vu l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'affectation des résultats par l'assemblée délibérante,

Considérant qu'une fois le besoin de financement en investissement couvert, le solde de l'excédent de fonctionnement est libre d'affectation en investissement (compte 1068) ou en fonctionnement (compte 002),

Vu le résultat de clôture estimé au 31 décembre 2015 de la section d'investissement qui correspond à un excédent d'investissement de 143 696,99 Euros,

Vu les restes à réaliser au 31 décembre 2015 de 2 560 556,63 Euros en dépenses d'investissement,

Vu les restes à réaliser au 31 décembre 2015 de 113 205,00 Euros en recettes d'investissement,

Considérant par conséquent que le résultat estimé de la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 2 303 654,64 Euros (2 560 556,63 – 113 205,00 – 143 696,99),

Vu le résultat de clôture estimé au 31 décembre 2015 de la section de fonctionnement de 8 646 305,58 Euros,

Considérant qu'il convient de reprendre par anticipation en investissement une partie de cet excédent de fonctionnement de l'année 2016 à hauteur du besoin de financement soit 2 303 654,64 Euros,

Considérant qu'il convient de reprendre par anticipation le solde de l'excédent de fonctionnement de l'année 2015 soit 6 342 650,94 Euros en section de fonctionnement (8 646 305,58 – 2 303 654,64),

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 29 mars 2016,

Après en avoir délibéré, par 28 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (MM MONNET et DELASSALLE, Mme GOBIN),

Constate :

- un excédent d'investissement de clôture de l'exercice 2015 de 143 696,99 Euros,
- un excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2015 de 8 646 305,58 Euros,
- des restes à réaliser en investissement d'un montant de 2 560 556,63 Euros en dépenses et 113 205,00 Euros en recettes.

Reprend :

- un excédent d'investissement de clôture de l'exercice 2015 de 143 696,99 Euros,
- un excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2015 de 8 646 305,58 Euros,

Décide en conséquence de reprendre par anticipation une partie de l'excédent de fonctionnement en investissement au compte 1068 du budget de l'année 2016, soit la somme de 2 303 654,64 Euros (2 560 556,63 – 113 205,00 – 143 696,99),

Décide de reprendre par anticipation le solde de l'excédent de fonctionnement soit 6 342 650,94 Euros (8 646 305,58 – 2 303 654,64) en section de fonctionnement au compte 002 du budget de l'année 2016.

Délibération n°DCM201623

2. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 - BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT

MONSIEUR PLACE - De la même manière, pour le budget annexe des parcs de stationnement, nous constatons un déficit d'investissement de clôture de l'exercice 2015 de 357 238,86 euros, un excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2015 de 617 904,62 euros et des restes à réaliser en investissement d'un montant de 13 990,80 euros en dépenses. En conséquence, on décide de reprendre par anticipation une partie de l'excédent de fonctionnement en investissement, soit la somme de 371 229,66 euros et de reprendre aussi par anticipation le solde de l'excédent de fonctionnement soit 246 674,96 euros en section de fonctionnement du budget de l'année 2016.

MADAME TABUTIN - Là, est-ce qu'il y a des observations ou des interventions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur présentation de *Monsieur PLACE*,

Vu l'instruction M4 modifiée concernant la procédure de reprise anticipée des résultats, chapitre 5 paragraphe 6,

Vu l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'affectation des résultats par l'assemblée délibérante,

Vu le résultat de clôture estimé au 31 décembre 2015 de la section d'investissement faisant apparaître un déficit d'investissement de 357 238,86 Euros,

Vu les restes à réaliser au 31 décembre 2015 de 13 990,80 Euros en dépenses d'investissement,

Considérant par conséquent que le résultat estimé de la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 371 229,66 Euros (357 238,86 + 13 990,80),

Vu le résultat de clôture estimé au 31 décembre 2015, de la section de fonctionnement faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 617 904,62 Euros,

Considérant qu'il convient de reprendre par anticipation en investissement une partie de cet excédent de fonctionnement de l'année 2015 à hauteur du besoin de financement soit 371 229,66 Euros,

Considérant qu'il convient de reprendre par anticipation le solde de l'excédent de fonctionnement de l'année 2015 soit 246 674,96 Euros (617 904,62 – 371 229,66)

Considérant qu'il convient de reprendre par anticipation les résultats de l'année 2015 au budget de l'exercice 2016,

Vu la délibération du 21 mars 2016 du Conseil d'Exploitation de la Régie des Parcs de stationnement,

Vu l'avis de la Commission Activités Economiques et Finances réunie le 29 mars 2016,

Après en avoir délibéré, par 28 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (MM MONNET et DELASSALLE, Mme GOBIN),

Constate :

- un déficit d'investissement de clôture de l'exercice 2015 de 357 238,86 Euros,
- un excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2015 de 617 904,62 Euros,
- des restes à réaliser en investissement d'un montant de 13 990,80 Euros en dépenses,

Décide en conséquence de reprendre par anticipation une partie de l'excédent de fonctionnement en investissement au compte 1068 du budget de l'année 2016, soit la somme de 371 229,66 Euros (357 238,86 + 13 990,80)

Décide de reprendre par anticipation le solde de l'excédent de fonctionnement soit 246 674,96 Euros (617 904,62 – 371 229,66) en section de fonctionnement au compte 002 du budget de l'année 2016.

Délibération n°DCM201624

3. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 - BUDGET ANNEXE SERVICE DES EAUX

MONSIEUR PLACE - On constate, pour l'exercice 2015, pour le budget annexe des eaux, un déficit d'investissement de clôture de 182 115,39 euros, un excédent de fonctionnement de clôture de 855 612,46 euros et des restes à réaliser en investissement d'un montant de 21 721,17 euros en dépenses. Donc, on décide de reprendre par anticipation une partie de l'excédent de fonctionnement en investissement sur le budget 2016, soit la somme de 203 836,56 euros. Là, ça ce n'est pas inscrit sur la délibération, il manque un petit paragraphe et on s'en excuse, c'est-à-dire qu'on décide de reprendre par anticipation le solde de l'excédent de fonctionnement soit 651 755,90 euros en section de fonctionnement sur le budget de l'année 2016.

MADAME TABUTIN - Pas d'observations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur présentation de *Monsieur PLACE*,

Vu l'instruction M4 modifiée concernant la procédure de reprise anticipée des résultats, chapitre 5 paragraphe 6,

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'affectation des résultats par l'assemblée délibérante,

Vu le résultat de clôture estimé au 31 décembre 2015, de la section d'investissement faisant apparaître un déficit d'investissement de 182 115,39 Euros,

Vu les restes à réaliser au 31 décembre 2015 de 21 721,17 Euros en dépenses d'investissement,

Considérant par conséquent que le résultat estimé de la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 203 836,56 Euros (182 115,39 + 21 721,17),

Vu le résultat de clôture estimé au 31 décembre 2015, de la section de fonctionnement faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 855 612,46 Euros,

Considérant qu'il convient de reprendre par anticipation en investissement une partie de cet excédent de fonctionnement de l'année 2015 à hauteur du besoin de financement soit 203 836,56 Euros,

Considérant qu'il convient de reprendre par anticipation le solde de l'excédent de fonctionnement de l'année 2015 soit 651 775,90 Euros (855 612,46 – 203 836,56)

Considérant qu'il convient de reprendre par anticipation les résultats de l'année 2015 au budget de l'exercice 2016,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 29 mars 2016,

Après en avoir délibéré, par 28 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (MM MONNET et DELASSALLE, Mme GOBIN),

Constate :

- un déficit d'investissement de clôture de l'exercice 2015 de 182 115,39 Euros,
- un excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2015 de 855 612,46 Euros,
- des restes à réaliser en investissement d'un montant de 21 721,17 Euros en dépenses

Décide en conséquence de reprendre par anticipation une partie de l'excédent de fonctionnement en investissement au compte 1068 du budget de l'année 2016, soit la somme de 203 836,56 Euros (182 115,39 + 21 721,17).

Décide de reprendre par anticipation le solde de l'excédent de fonctionnement soit 651 775,90 Euros (855 612,46 – 203 836,56) en section de fonctionnement au compte 002 du budget de l'année 2016.

Délibération n°DCM201625

4. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 - BUDGET ANNEXE CAMPING

MONSIEUR PLACE - C'est le budget annexe du camping mais on devrait dire le budget annexe de l'aire de camping-cars. Je vous signale quand même avant de commencer qu'on a battu tous les records, on est à 9 000 camping-caristes, qui sont venus sur notre aire de camping-cars en 2015.

MADAME TABUTIN - C'est très bien 9 000 camping-caristes, continue Christian.

MONSIEUR PLACE - Concernant ce budget, on constate un déficit d'investissement de clôture de l'exercice 2015 de 24 460,90 euros, un excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2015 de 44 903,36 euros et des restes à réaliser en investissement d'un montant de 8 959,84 euros en dépenses. En conséquence, on décide de reprendre par anticipation une partie de l'excédent de fonctionnement en investissement, soit la somme de 33 420,74 euros, ainsi que le solde de l'excédent de fonctionnement soit 11 482,62 euros en section de fonctionnement sur le budget de l'année 2016.

MADAME TABUTIN - Là aussi ? Est-ce qu'il y a des observations ? Non donc qui est contre, qui s'abstient ?

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur présentation de *Monsieur PLACE*,

Vu l'instruction M14 volume 1 – tome 2 – titre 3, chapitre 5, paragraphe 5 concernant la procédure de reprise anticipée des résultats en M14,

Vu l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'affectation des résultats par l'assemblée délibérante,

Vu le résultat de clôture estimé au 31 décembre 2015 de la section d'investissement faisant apparaître un déficit d'investissement de 24 460,90 Euros,

Vu les restes à réaliser au 31 décembre 2015 de 8 959,84 Euros en dépenses d'investissement,

Considérant par conséquent que le résultat estimé de la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 33 420,74 Euros (24 460,90 + 8 959,84),

Vu le résultat de clôture estimé au 31 décembre 2015 de la section de fonctionnement faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 44 903,36 Euros,

Considérant qu'il convient de reprendre par anticipation en investissement une partie de cet excédent de fonctionnement de l'année 2015 à hauteur du besoin de financement soit 33 420,74 Euros,

Considérant qu'il convient de reprendre par anticipation le solde de l'excédent de fonctionnement de l'année 2015 soit 11 482,62 Euros (44 903,36 – 33 420,74),

Considérant qu'il convient de reprendre par anticipation les résultats de l'année 2015 au budget de l'exercice 2016,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 29 mars 2016,

Après en avoir délibéré, par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (MM MONNET et DELASSALLE, Mme GOBIN),

Constate

- un déficit d'investissement de clôture de l'exercice 2015 de 24 460,90 Euros,
- un excédent de fonctionnement de clôture de l'exercice 2015 de 44 903,36 Euros,
- des restes à réaliser en investissement d'un montant de 8 959,84 Euros en dépenses,

Décide en conséquence de reprendre par anticipation une partie de l'excédent de fonctionnement en investissement au compte 1068 du budget 2016, soit la somme de 33 420,74 Euros (24 460,90 + 8 959,84),

Décide de reprendre par anticipation le solde de l'excédent de fonctionnement soit 11 482,62 Euros (44 903,36 - 33 420,74) en section de fonctionnement au compte 002 du budget de l'année 2016.

Délibération n°DCM201626

5. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 - BUDGET ANNEXE THEATRE

MONSIEUR PLACE - Concernant le théâtre maintenant, vous savez que c'est une subvention d'équilibre, on ne fait que constater les restes à réaliser en fin d'année. Il reste à réaliser en dépenses d'investissement 340 euros. Il faut qu'on reprenne par anticipation cette somme sur le budget 2016 donc on reporte la somme de 340 euros aux comptes de dépenses d'investissement pour 2016.

MADAME TABUTIN - Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je suppose les 5, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur présentation de *Monsieur PLACE*,

Vu l'instruction M14 volume 1 – tome 2 – titre 3, chapitre 5, paragraphe 5 concernant la procédure de reprise anticipée des résultats en M14,

Vu l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'affectation des résultats par l'assemblée délibérante,

Vu les restes à réaliser au 31 décembre 2015 de 340,00 Euros en dépenses d'investissement,

Considérant qu'il convient de reprendre par anticipation les résultats de l'année 2015 au budget de l'exercice 2016,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 29 mars 2016,

Après en avoir délibéré, par 28 voix POUR et 5 ABSTENTIONS (MM LAHAYE, MONNET et DELASSALLE, Mmes VEZIRIAN et GOBIN),

Constate :

- des restes à réaliser en dépenses d'investissement d'un montant de 340,00 Euros.

Décide de reprendre par anticipation de ces résultats au budget de l'année 2016 :

- aux comptes de dépenses investissement les restes à réaliser en d'investissement d'un montant de 340,00 Euros.

6. BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2016

MONSIEUR LUNTE - Monsieur le Maire, madame la première adjointe, mesdames et messieurs les conseillers, monsieur le représentant de la presse, mesdames et messieurs dans l'assistance, « Moulins, ville connectée avec ses habitants », heureux slogan, de nos jours être connecté est primordial mais ce n'est toujours qu'une première étape, il reste à définir ensuite le contenu et le message qu'on souhaite transmettre or ce dont il est question ce soir, c'est le contenu du message. Un budget, comme celui de ce soir, est le véhicule principal d'une collectivité pour mettre en œuvre une politique. Quelle politique, chers collègues ? Je la définirai en 3 points. Premièrement, nous voulons que la Ville de Moulins assume pleinement sa fonction de centralité pour ses habitants mais aussi pour les habitants des villes et villages qui l'entourent, et, en particulier, pour les autres collectivités de notre côté agglomération. Deuxièmement, nous nous devons de proposer dans cette ville des services et des commerces, des professions libérales de santé, des institutions pour cultiver le corps et l'esprit, une agora pour associations et animations artistiques, des lieux pour préserver la mémoire et faire vivre un patrimoine. Nous voulons, troisièmement, pour les habitants de tous les quartiers de Moulins des lieux d'habitations adaptés et confortables, des installations et des services de proximité pour les aînés, que les familles et les jeunes aient des écoles de qualité pour nos jeunes et nos enfants.

Voyons le budget 2016 en chiffres, des documents comme toujours sont à votre disposition pour vous permettre de suivre mes tentatives d'explications, d'abord, vous avez la délibération n°6, c'est elle qui fera foi au moment du vote, ensuite on a le livret, en format A5, qui sera repris dans l'essentiel dans le diaporama projeté, et enfin pour les amateurs du budget primitif 2016, il y a ce grand bouquin avec le budget principal en couleur blanche sur 110 pages, le budget annexe du service des eaux en bleu allier sur 32 pages, le budget annexe du Théâtre en brique rose sur 14 pages, le budget annexe de l'aire de camping-cars en jaune-gris de Coulandon sur 12 pages et le budget annexe des parcs de stationnement en lilas Anne de France sur 32 pages, soit un total de 200 pages. Ce dernier document est à consommer sans modération.

Sans tarder et en sautant les pages 1 à 17 du livret qu'on a déjà vu lors du débat d'orientations budgétaires, tournons-nous immédiatement vers le budget principal en page 18 du livret. On a d'abord dans ce budget 32 pages du budget proprement dit et 78 pages d'annexes, avec des présentations croisées, l'état de la dette, les méthodes d'amortissement, les opérations financières et l'état du personnel, etc... Avant de rentrer plus en détail, je voudrais vous rappeler une règle d'ordre prudentielle, qui s'applique systématiquement et légèrement, nous sous-estimons les recettes et nous surestimons les dépenses notamment pour anticiper les imprévus. L'obligation de respecter le principe de sincérité nous y oblige. Tournons-nous vers le budget principal. Le montant global s'élève en 2016 à 38 207 425,84 euros contre 46 688 692,08 euros en 2015. Vu cette décroissance, on pourrait dire que notre budget aurait fondu comme de la neige, ceci étant dit il s'agit essentiellement de neige artificielle. Deux explications, d'abord, en 2015 notre budget était artificiellement gonflé à cause de 5 millions d'opérations d'ordre en dépenses et en recettes d'investissements liées aux mouvements nécessaires pour réaménager notre dette, qui étaient, je tiens à le souligner, opportuns pour baisser nos charges financières. Elles sont passées de 820 000 euros en 2014 à 740 000 euros pour cette année donc c'est une économie de 80 000 euros sur les intérêts. Puis deuxième point, l'attribution de compensation de Moulins Communauté dans les recettes de la section de fonctionnement baissera cette année de près de 2 millions, de 3,8 à 1,8 par rapport à l'année précédente, ce qui s'explique par la convention de mutualisation conclue avec Moulins Communauté, avec les 2 vagues de juillet 2015 et de janvier 2016, qui s'appliqueront pleinement cette année. Cette baisse est équivalente dans les dépenses de fonctionnement pour les charges de personnel et donc la première incidence est aussi budgétairement neutre, c'est pourquoi nous avons cette décroissance du budget principal pour l'essentiel. Le reste de la décroissance n'est pas artificielle mais bien réelle et s'explique notamment par la baisse de la DGF pour 2016. On a déjà eu l'occasion de s'en plaindre et on le fera encore. Sur ce fond, je vous propose donc un budget qui s'élève dans la section de fonctionnement à 29,3 millions d'euros. Les recettes de cette année sont de 22,8 millions d'euros dont 205 000 euros en travaux de régie effectués par notre personnel, qui figurent comme un mouvement d'ordre entre sections du budget. A cela, il convient d'ajouter 6,3 millions d'euros de reprise des résultats de 2015. Regardons de plus près nos recettes, dont il ne faut jamais oublier qu'elles constituent dans l'essentiel une charge importante pour les Moulinois et pour tous les contribuables français et européens en ce qui concerne les subventions. Ne soyons donc jamais gourmands, cherchons l'équilibre. La stabilité relative dans les détails des recettes de cet exercice révèle notamment la stabilité relative des produits et services du domaine et ventes diverses avec 1,7 millions d'euros au lieu de 1,65 millions d'euros en 2015. La baisse consécutive des impôts et taxes, 12,5 millions au lieu de 14 millions en 2015, s'explique essentiellement par la baisse de l'attribution de compensation. La baisse continue des dotations avec 7,7 millions au lieu de 8,3 millions en 2015, la dotation forfaitaire y est inscrite avec 5 millions au lieu de 5,5, la DSU reste avec le même montant, à peu près, avec 1,1 millions. Nous avons

constaté aussi, notifié par le Trésor Public, une baisse de 80 000 euros de compensations d'Etat pour les habitants exonérés d'impôts, 720 000 euros au lieu de 800 000 euros en 2015 et on était, en 2014, encore à 830 000 euros. Ensuite, nous perdons dans notre provisionnel 100 000 euros dans les autres produits de gestion et dans les produits exceptionnels, nous passons à 215 000 euros au lieu de 50 000 euros.

Passons à la partie « dépenses de la section de fonctionnement », pour les dépenses de fonctionnement, nous insistons sur le fait que seulement une gestion rigoureuse du présent permet de financer notre avenir. Il n'empêche que certaines dépenses semblent difficilement compressibles car elles sont nécessaires pour le service rendu au quotidien à la population, sur un total de 29,3 millions d'euros dans la section du fonctionnement 4,9 millions sont des mouvements d'ordre soit des amortissements, soit à hauteur de 2,7 millions des virements à la section d'investissement pour financer de nouveaux équipements. Les 24 514 052 euros de dépenses courantes de la section fonctionnement se composent essentiellement de 7,3 millions de charges à caractère général donc c'est d'une relative stabilité, de 12,4 millions de charges de personnel contre 14,3 millions avant, là encore le jeu est faussé cette année à cause de la mutualisation, qui empêche vraiment la comparaison entre les 2 exercices, et nous avons pour les participations et subventions 3,7 millions au lieu de 3,9 millions donc presque 1,4 millions pour le SDIS et 920 000 euros pour les subventions dédiées aux associations. La section d'investissement de notre budget principal s'équilibre à 8 820 039,90 euros. C'est donc cette partie du montant global qui est dédié aux investissements. C'était 14,7 millions en 2015 mais j'ai évoqué le montant élevé, de 5,1 millions, lié au réaménagement de la dette en 2015. Dans la version recettes de cette section, nous inscrivons 644 450 euros au titre des subventions d'amendes de police contre 320 000 en 2015. Nous notons aucun emprunt pour 2016 et ça, c'est un jeu automatique par rapport aux investissements des années précédentes, 475 000 euros pour le FCTVA, ça c'est le fonds de compensation que l'Etat nous reverse pour les investissements. Nous avons dans cette partie 7,4 millions d'euros de mouvements d'ordre et autres écritures dont 2,3 millions sont puisés dans les réserves : 2,1 sont des amortissements et 2,7 sont des virements de la section d'investissement.

Voilà, il y a aussi une partie dépenses bien entendu dans la section d'investissement. Un petit mot sur les dépenses d'investissement, les investissements dans la comptabilité publique, la nomenclature M14 que nous connaissons bien, ne sont pas à confondre avec des investissements pour des sociétés privées. En règle générale, ils n'apportent pas directement ni immédiatement mais seulement de manière indirecte et dans la durée, c'est pourquoi nous partageons tous une responsabilité importante dans le choix de nos investissements. C'est un exercice compliqué et délicat de vouloir prévoir pour quel équipement nous dépensons de l'argent. Nous devons tenir compte du nombre de personnes qui en profitera, de son impact sur l'image et donc sur l'activité de notre ville mais aussi sur les coûts d'entretien et de fonctionnement qu'il provoque. C'est une affaire d'équilibre difficile à mettre en œuvre, l'habitant en dernière instance restera donc l'électeur, c'est-à-dire la démocratie et c'est pourquoi notre majorité se tient scrupuleusement au programme sur lequel elle a remporté les dernières élections. C'est seulement avec réticence et beaucoup de prudence, que nous nous déciderons à ajouter de nouveaux projets ou à reporter certains projets programmés. Les Moulinois pourront donc compter sur nous et sur la promesse que nous avons donnée sous forme de mandature, cela restera notre marque de fabrique. En 2016, nous avons donc 8,8 millions en dépenses d'investissement, qui se compose de 6 millions de mouvements réels et de 2,7 millions de mouvements d'ordre. Nous aurons déjà vu en partie ces investissements et nous allons les passer en revue tout à l'heure.

Maintenant, tournons-nous vers les budgets annexes. Il faut d'abord rappeler la distinction entre les budgets annexes, qui sont des services publics administratifs comme l'aire des camping-cars et le Théâtre, où nous avons la possibilité d'équilibrer par le budget principal, et de l'autre côté, il y a des services publics industriels et commerciaux, c'est-à-dire qui concernent surtout les 2 budgets sur l'eau et sur les parcs de stationnement. Il faut dire aussi qu'entre les 2 premiers et les 2 derniers, il y a aussi une vraie différence de volume. Ainsi, le montant global du budget annexe de l'aire de camping-cars s'élève à environ 121 000 euros. L'équilibre de la section de fonctionnement se fait à 57 296,62 euros contre 63 000 euros en 2015. Pour les recettes, cela reflète ce que Christian nous a indiqué soit une utilisation plus importante donc on a aussi des recettes en hausse donc nous inscrivons des recettes en hausse de 20 000 euros à 28 000 euros. Les dépenses de fonctionnement évoluent à 22 722,62 euros contre 19 000 euros en 2015. Aucun montant dans ces lignes du budget ne se détache par un changement virulent. Le virement à la section d'investissement est de 26 895,80 euros au lieu de 35 000 euros en 2015. Pour l'investissement dans cette section d'investissement dans ce budget annexe, nous inscrivons 64 584,74 euros dont environ 18 000 euros en travaux.

Le SPIC, service public industriel et commercial, du budget annexe de l'eau a un montant global de budget à hauteur de 3,4 millions d'euros. Il est presque identique à celui de 2015 avec dans la section de fonctionnement 2,6 millions d'euros. Nous avons environ 800 000 euros en investissement et presque 2,7 millions d'euros en section d'exploitation, quand on est dans les SPIC on ne parle plus de fonctionnement mais

d'exportation, ça veut dire la même chose. Les recettes du fonctionnement pour l'essentiel sont constituées par la facturation de l'eau. Elle est un peu supérieure, toujours par prudence, au montant inscrit au budget. D'ailleurs, un quart de la vente de l'eau provient de la vente aux communes de Neuvy et d'Yzeure et 900 000 euros sont attendus encore en 2016 par les abonnés particuliers. Les dépenses de fonctionnement sont de 1 million d'euros au titre des charges à caractère général contre 827 000 euros en 2015 et les charges de personnel représentent 15% du budget de fonctionnement. Sur la section d'investissement qui s'équilibre à 776 000 euros. Les recettes de 300 000 euros viennent du virement de la section d'exploitation contre 430 000 euros pour 2015. Pour les dépenses en investissement, nous avons 40 000 euros nouvellement inscrits pour une étude de calcocarbonique, là je ne peux pas m'avancer plus compte-tenu de cette étude. Il y a aussi 44 000 euros de remboursement du capital de la dette contre 230 000 en 2015, j'insiste là-dessus parce que, là aussi, on a un aménagement de la dette, qui nous a permis de baisser de 50 000 euros les dépenses liées aux intérêts.

Enfin pour le service public administratif, c'est le budget annexe du Théâtre avec environ 780 000 euros en volume globale, avec une partie investissement traditionnellement minime de 53 000 euros et l'équilibre du fonctionnement se fait à environ 728 000 euros. Les recettes de ce budget annexe sont constituées par un petit tiers par les ventes de billets à hauteur de 221 160 euros et par deux tiers par la subvention d'équilibre du budget principal, qui se situe cette année à 423 000 euros. Dans les dépenses, nous notons 489 000 euros de charges générales dont environ 60% correspondant aux achats de spectacles et 217 000 euros, presque 30% des dépenses de fonctionnement, pour les charges de personnel. La Ville subventionne à hauteur de 460 000 euros par an à la fois en fonctionnement et en investissement, c'est-à-dire que c'est presque l'équivalent de la baisse, que nous devons supporter cette année encore, de la DGF. Enfin le quatrième et dernier budget annexe concerne les parcs de stationnement, le montant global de ce budget d'élève à 2,2 millions d'euros. La section d'exploitation s'équilibre à 1,2 millions dont en recettes 490 000 euros d'entrées payées, c'est une augmentation de 65 000 euros par rapport à l'année dernière. Cela résulte essentiellement des recettes dues au nouveau parking des jardins bas, qui s'est ouvert pendant l'année 2015. Après, nous avons les dépenses d'exploitation, il n'y a aucune évolution spectaculaire. Les charges à caractère général restent à 235 000 euros, il y a une légère baisse et les charges de personnel augmentent légèrement par rapport à 2015. L'équilibre de la section d'investissement se trouve à 1 017 000 euros dont 250 000 euros au titre des dépenses d'équipement contre 70 000 en 2015. Là, nous avons notamment inscrits des provisions pour l'aménagement du parking de Lattre de Tassigny et la modernisation des caisses et des bornes de tous nos parkings de stationnement. La somme allouée au remboursement de l'emprunt reste stable avec 37 000 euros en 2016.

Maintenant, nous pouvons nous tourner vers une présentation du budget 2016 en actions. Nous avons l'habitude de voir ces slides, cette présentation pour nous donner un ordre d'idée de vers où, vers quelles activités, dans quels domaines etc... nos budgets sont dirigés.

Nous avons un premier grand domaine, qui s'appelle Education, Jeunesse, Famille et Solidarité et qui est à 8,646 millions d'euros soit 26% du budget, l'année dernière c'était de 24% donc il y a une petite augmentation. Le second domaine s'appelle Culture, Sports et Loisirs. Cette année, il est de 4,9 millions d'euros soit 14% donc ça reste stable. Le dernier domaine d'action est le Cadre de vie et Environnement avec 20,4 millions d'euros soit 60%, c'est l'essentiel, c'est presque deux tiers de notre budget pour vous dire que c'est, à quelques points de pourcentage près, la même répartition qu'en 2015.

Maintenant à la page 35 du livret, nous trouvons, ce qu'on avait déjà indiqué lors du DOB, une référence à notre deuxième pont. C'est notre grande affaire, c'est tout un symbole et ça sera une réalité. Il s'agit là d'une libération territoriale, c'est une libération qui nous ouvrira beaucoup plus vers l'autre rive et ses habitants. En partenariat avec la Communauté d'Agglomération et le Département, nous allons réaliser cet ouvrage et en 2016, nous inscrivons, pour la poursuite des études, une somme de 66 000 euros dans les investissements. A nouveau sur le Cadre de vie et Environnement, le philosophe grec, Aristote, disait qu'une ville sans agora est une ville sans avenir. L'agora, c'est le lieu public voué aux arts et voué à l'intérêt général. C'est la philosophie que nous poursuivons pour la place de Lattre de Tassigny. Nous assumons avec cette place notre fonction de centralité non seulement à Moulins mais même pour toute l'agglomération. Je vous en ai parlé en début de mon intervention, la grande priorité de 2016 est le lancement de la réfection de la place de Lattre de Tassigny avec l'aménagement du parking Achille Roche pour 1,2 millions d'euros et l'extension et la rénovation de la salle des fêtes pour un 1,5 millions d'euros. Nous avons ensuite pour la voirie inscrit 645 000 euros en 2016. Après la voirie, pour les bâtiments et notamment pour la rénovation des écoles du quartier Sud qui se poursuit avec 1,4 millions d'euros pour la transformation de l'école des Champins en école maternelle. Après, nous avons 1,1 millions d'euros pour les achats d'équipements divers, c'est un peu la quincaillerie de la section d'investissement du budget principal. Là-dedans, nous avons notre balayeuse par exemple, on va tomber amoureux d'elle et Alexandre David va nous emmener faire un tour quand elle sera achetée. Voilà, on continue encore sur le Cadre de vie et Environnement pour la rénovation du parc locatif. J'attire vraiment votre attention sur cette initiative,

elle est très porteuse et elle est très bénéfique pour notre centre-ville avec 314 000 euros inscrits pour cette année. Il faut rappeler quand même les totaux de cette action-là. Avec 1,4 millions d'euros de subventions, nous avons au total pu susciter et financer 4,8 millions d'euros de travaux. C'est un programme très efficace et qui est visible en centre-ville.

Ensuite, dans le domaine Culture, Sports et Loisirs, je vous laisse découvrir le calendrier des manifestations présenté sur les pages 41 à 44. Je fais seulement un petit rappel pour le carnaval de la ville de dimanche prochain, qui promet de devenir un évènement exceptionnel ça sera, permettez-moi le jeu de mots, un premier carnaval post-pâques. Sur la page 45, nous avons les investissements marquants pour les espaces sportifs comme le drainage du stade Hector Rolland pour 30 000 euros, la deuxième tranche du gymnase François Moreau avec les vestiaires pour 125 000 euros et également la deuxième tranche pour l'espace pétanque pour 50 000 euros. Dans le domaine du patrimoine et de la culture, nous terminons cette année les études pour la rénovation de la Chapelle Saint-Joseph pour 75 000 euros et nous apportons 50 000 pour l'aménagement de la nouvelle exposition à l'Hôtel Demoret.

Ensuite, les pages 49 à 58 du livret présentent les actions du périmètre Education, Jeunesse, Famille et Solidarité dans la partie fonctionnement du budget, scolaire, périscolaire et extra-scolaire, la petite enfance, la jeunesse, les personnes âgées, les personnes en difficulté, le RSA, l'aide sociale, etc... je vous recommande vivement ces pages, je ne vais pas m'étendre dessus plus que ça. Nous avons un dernier grand mouvement du budget de cette année dans le domaine Education, Jeunesse, Famille et Solidarité, la résidence intergénérationnelle sur le site du Bon Pasteur, une résidence pensée pour l'évolution de la vie de nos aînés. Nous avons prévu une résidence, qui permettra d'offrir 34 logements à destination des étudiants et des jeunes actifs et 30 logements à destination des seniors. C'est une résidence pensée pour l'accueil des populations jeunes mais aussi pour l'évolution de la vie de nos aînés. C'est une structure qui permet vraiment aussi d'être interactif et interactionnel donc il y aura un espace convivial informatique. Il y a aussi une salle polyvalente et un appartement à destination des familles en visite etc... Concernant le calendrier, en septembre 2016 il y aura l'ouverture de la partie étudiante et durant le printemps 2017, l'ouverture de la partie seniors. Je veux dire aussi que, pour cette initiative, nous avons mobilisé 336 000 euros du leg de monsieur et madame Rolland.

Juste avant de conclure, je voudrais vous faire part, en aparté, d'une prochaine décision modificative du budget principal, elle concernera les dépenses d'investissements, et plus spécifiquement la ligne 2145 "cheptels". Nous avons programmé l'achat de 150 poissons d'aquarium pour eau fraîche. Il s'agit surtout de poissons d'ors, de carpes koï, des guppys et de quelques sushis. Dès leurs acquisitions, les agents des espaces verts, sous la conduite de Madame Brenot, les mettront à l'eau dans le grand bassin du square général Leclerc pour agrémenter la visite de ce beau parc et pour élargir l'offre touristique à proximité de la gare. Je tenais à vous en informer déjà compte tenu de la date de ce jour.

Venons enfin à la conclusion de ce rapport, mesdames et messieurs, chers collègues, à la fin de ce rapport je vous recommande d'approuver et d'arrêter ce budget primitif principal et ses budgets primitifs annexes après en avoir délibéré. 2016 sera encore une bonne année pour notre ville. Pour 2017, de gros nuages chassent toutefois le beau temps et aujourd'hui, nous voyons mal comment compenser une nouvelle baisse de la DGF de 500 000 euros en 2017. Nos regards resteront donc fixés sur les multiples crises européennes, qui nous affectent qu'on le veuille ou non. Nous osons à peine espérer sur un meilleur rendement de notre fiscalité grâce à une population plus importante et des entreprises nouvelles, une refonte de la DGF avec une dotation de centralité qui reflète nos charges. Nous craignons des mesures électoralistes à supporter par les collectivités, restons donc, pour ce soir, les yeux rivés sur 2016 et disons ceci : "Cette année encore, nous nous donnons des moyens pour offrir de multiples services aux Moulinois et dans l'intérêt général sans augmenter la pression fiscale. Cette année encore, nous faisons face au désengagement continu de l'Etat envers les collectivités sans pour autant restreindre notre soutien aux citoyens, en particulier aux associations. Cette année encore, nous poursuivons une politique d'investissement ambitieuse sans endettement nouveau. Cette année encore, nous sommes fidèles dans l'exécution du programme, qui a séduit nos électeurs, tout en restant ouverts à examiner des propositions nouvelles." Chers collègues, nous restons plein d'espérance pour Moulins, cette belle ville que nous chérissons tous et je vous remercie pour votre attention.

MONSIEUR LE MAIRE - Merci Stefan pour la présentation claire que tu as faite et très pédagogique de l'action de la ville, qui est une action très volontaire et, comme tu l'as dit, qui permet un programme d'investissements ambitieux et, je pense, attendue par nos concitoyens, un grand merci. Qui veut intervenir ? Jacques Lahaye.

MONSIEUR LAHAYE - On se pose la question effectivement de l'utilité du débat d'orientations budgétaires tellement les choses sont convenues entre nous puisqu'on a finalement la même projection donc je vais essayer de concentrer un peu les choses de façon plus nette. On a eu la commission des finances pour

préparer le budget, je pense qu'effectivement, sans revenir sur un débat de fond, mais la baisse de la DGF est regrettable effectivement, je rappelle quand même à Stefan qu'il ferait bien d'écouter les programmes proposés par les républicains. Il y a une baisse disons de la pression fiscale et donc il y aura forcément une baisse des recettes, qui se traduira aussi au niveau des collectivités territoriales si par hasard vous étiez aux commandes en 2017. Je pense donc que cette question-là est fondamentale. Ensuite, il y a aussi le fonds de soutien au niveau de l'investissement, il faut en parler à mon avis. Je pense comme le gouvernement qu'une collectivité n'est pas faite forcément pour thésauriser et que s'il faut se méfier du niveau d'endettement, la priorité ne doit pas être forcément le remboursement de la dette surtout que le coût de la dette actuellement est très bas et qu'effectivement on peut dire que la charge de la dette a été diminuée aussi parce que les taux d'intérêt se sont effondrés aussi par rapport à ça. Autre effondrement et je pense que je vais reprendre l'exemple de Stefan "fondu comme de la neige", c'est l'investissement. Il n'a jamais été aussi bas au niveau de Moulins depuis 10 ans. Nous sommes en-dessous de 5 millions d'euros véritablement donc le choix correspondrait effectivement, à vous le rappeler tout le temps, à une programmation de vos priorités sans que l'on sache véritablement ce que cela touche et dans quelle ordre. On l'a reconnu quasiment en commission, d'ailleurs, des finances que le budget se fait surtout juste avant chaque élection. Moi, je vais donc revenir, outre l'investissement qui est la première critique, sur deux critiques que je fais ; une critique de fonctionnement et une critique effectivement d'attractivité parce que je pense que l'attractivité de Moulins ne passe pas forcément par l'apport de poissons dans le bassin effectivement de la gare.

Alors le premier point au niveau fonctionnement qui me paraît très important, c'est l'aide au niveau associatif. J'ai pris la parole à la commission des finances pour que la transparence des critères d'aide aux associations Moulinoises, que les critères d'évaluation des actions et que les contrôles comptables soient effectivement effectués. On ne dispose pas, par exemple, de la liste des refus de subventions demandées et pour les associations qui ne sont plus aidées, on nous dit simplement qu'elles n'ont pas déposé de demandes. Reprenons le budget de fonctionnement des associations en page 64, je vais faire un peu de chiffres mais je pense que c'est important, il représente un peu plus de 2 millions d'euros. Certaines dépenses sont plus institutionnelles comme le CCAS, le budget du Théâtre, le CNCS, les crèches, le PIJ ou de simples transferts comme pour la coopérative Jean Moulin, il reste alors 564 000 euros. Trois associations dépassent 50 000 euros de subventions, ce sont l'ASM, le FCM et RSV pour un total de 331 000 euros. L'édition du catalogue de RSV est mise en investissement pour 34 000 euros. C'est dire que l'ensemble des autres associations, plus de 80, se partagent seulement 233 000 euros au lieu de 262 000 euros l'an dernier, soit une baisse de 12%. Alors, moi, je voudrais revenir aussi, on a eu l'occasion d'en parler, mais sur le rôle de notre municipalité par rapport aux aides. Sur les 3 associations qui sont aidées, à mon avis il y en a une avec laquelle on a eu un souci, c'est avec l'ASM. Il y a quelques années, on a mis en place un groupe de travail et de suivi, qui fonctionne bien et qui fonctionne aussi bien majorité qu'opposition et on paye un cabinet comptable or on n'a aucun retour depuis juin. Donc depuis juin, on n'a aucun retour et il y a un certain nombre de rumeurs, qui circulent au niveau de l'ASM, qui peuvent poser problème. Je vous rappelle que dans le débat d'orientations budgétaires, on a proposé au contraire une aide supplémentaire au niveau des associations Moulinoises avec une prise en charge de 5% sur les emplois d'avenir créés et vous avez refusé. Il faut aussi se dire que quand on est à hauteur, en gros, disons de 3 000 euros pour chaque petite association, plutôt que d'augmenter, il faudrait peut-être réfléchir à une maison de services au niveau des associations Moulinoises, qui leur permettrait de trouver des ressources pour répondre à des difficultés concrètes, aussi bien de la comptabilité que de l'accueil téléphonique, des collectes, du bénévolat, qui était une bonne idée à mon avis qui peut être relancée de façon plus forte, la location de salles, la reprographie, les sites web, etc... Je crois que véritablement il y a un problème entre cette municipalité et le milieu associatif, on est prêts à prendre toute notre part par rapport à cette discussion.

Le troisième point que je prendrai, c'est la promotion du tourisme du centre-ville et des quartiers. Il y a eu quand même l'ouverture du nouveau centre commercial au Nord de l'agglomération, c'est une bonne chose et il y a aussi eu le développement commercial de la rue de Lyon. On a un schéma commercial qui date de 2003 au niveau de Moulins Communauté et on pense véritablement que l'équilibre commercial est menacé si on ne fait rien. Il suffit de se promener un petit peu dans les rues de Moulins où il y a partout écrit "bail à céder", "à vendre" et "locaux disponibles". Même place d'Allier et rue Datas, on a ces questions-là donc je voudrais dire, en premier point, que sur les entrées de villes en particulier, la rue Règemortes en est un bon exemple à mon avis, il faudrait prioriser une aide particulière par rapport à ça. J'ai des propositions concrètes par rapport à ces questions-là. La première, ça serait de lancer une étude sur le plan de circulation au niveau de l'agglomération. Je crois véritablement qu'on a eu suffisamment de temps pour que le centre commercial sur Moulins Nord se mette en œuvre et on n'a toujours pas de modifications au niveau du plan de circulation. Stefan nous a parlé de libération territoriale avec le deuxième pont dans un élan lyrique, c'est une bonne chose à mon avis, mais, là aussi, je pense qu'il y a des aménagements qui sont possibles avant cette réalisation de deuxième pont comme peut-être l'étude au niveau de la rue Règemortes sur un sens unique ou des choses comme ça, ça

pourrait être des choses qui permettent d'avancer. Ensuite, vous vous étiez engagé, Monsieur le Maire, à une concertation sur les aménagements de la place d'Allier, on vous renouvelle l'idée d'un débat public sur le cœur de ville. Je pense que ça ne serait pas un débat inutile, que les gens pourraient s'intéresser à ça et prendre effectivement ce débat qui est important. Ensuite dans ce contexte commercial difficile, je pense qu'il faut aussi une aide aux associations commerciales et je m'étonne à ce sujet que l'association "Moulins, centre de vie" n'ait pas déposé de demande de subvention cette année, est-ce que ça veut dire que tout va bien et est-ce à dire aussi qu'il n'y a pas de projet par rapport à cette animation commerciale ? Ensuite, la gratuité des parkings dans les périodes de forte consommation devrait être priorisé avec la création de boutiques-relais. On ne peut pas continuer à laisser des espaces entiers se désertifier sans réagir par rapport à ça. Il y a des villes qui ont fait, alors ça vaut ce que ça vaut bien entendu, un certain nombre d'expositions dans les vitrines fermées mais je crois que ça serait important parce qu'il y a des déserts commerciaux, qui sont en train de se mettre en place, rue des Couteliers, rue de la Flèche et rue Giraudeau par exemple pour en citer que quelques-uns. Enfin sur ce problème du commerce et de l'aménagement urbanistique de notre ville, je crois qu'un observatoire du commerce nous permettrait aussi d'avoir une vision plus claire de l'évolution de cette question importante donc 3 raisons pour moi : manque d'ambition au niveau des investissements, désaccord sur la politique associative, refus de prendre en compte des besoins urbanistiques commerciaux du centre-ville et abandon des quartiers, comme le quartier Nord par exemple, où il y a eu un certain nombre d'engagements qui avaient été pris et des entrées de villes où rien n'a été fait, voilà les quelques points de désaccord sur ce budget.

MONSIEUR MONNET - Jacques a été très complet donc dans sa continuité, sauf la partie sur le gouvernement, vous comprendrez bien ça je n'y arrive pas, la partie gouvernementale non ça je ne suis pas dans cette continuité-là bien au contraire, vous vous y êtes certainement par contre. Je veux dire à Stefan d'abord que ce n'était pas la peine de chercher un poisson d'avril car ce budget, je trouve que c'est un poisson d'avril à lui tout seul. Je ne prendrais qu'un exemple, cette question des banques, on en a parlé d'ailleurs la dernière fois. Vous donnez 800 000 euros aux banques. Rendez-vous compte 800 000 euros, un quart de ce budget donné aux banques, ça doublerait le budget des petites associations qui œuvrent sur la ville, qui animent la ville, qui sont promoteurs de lien social et qui sont promoteurs de solidarité. C'est un choix que vous faites et je trouve que dans la période, c'est vraiment dommage.

Ce qui m'inquiète le plus, c'est que je pense que vous ne prenez pas la mesure de ce qui se passe dans la ville et de ce que vivent les gens, qui ne sont pas qu'imputables à vous. Il y a une partie qui est très liée à mon avis à un contexte national difficile, contexte national et européen, mais je pense qu'on ne peut pas ignorer ce que vivent les gens. Je pense que les difficultés, que certaines personnes rencontrent, devraient davantage être prises en compte. Je prends un exemple, les jeunes. Sur les jeunes, avant vous aviez un peu de pudeur, vous faisiez croire que vous faisiez pour les jeunes. Maintenant, il n'y a plus rien dans le budget. J'ai regardé, il y a rien du tout sur les questions de la jeunesse. Je vous ai donné des chiffres sur les difficultés des jeunes la dernière fois mais ça ne sert à rien alors effectivement, c'est ce que disait Jacques, on débat, il y a une majorité et une opposition. Je regrette vraiment et je pense qu'un jour on devrait avoir une séance du Conseil Municipal à huis clos, sans la volonté d'exclure personne car je ne suis pas pour les assemblées à huis-clos mais qu'on ait une vraie discussion les yeux dans les yeux, qu'on mette tout sur la table en se disant: "voilà, qu'est-ce qu'il y a comme difficultés ?". Il y a des atouts, il y a des choses qui sont réalisées par la majorité, qui sont intéressantes et que, nous, on vote. Je vous rappelle qu'on vote 90% des délibérations donc tout n'est pas négatif mais qu'on regarde en face les vraies réalités. Qu'est-ce qui se passe ? On parlait d'urbanisme et de voirie, il suffit d'aller se promener dans la ville pour voir qu'il y a encore à faire. On ne peut pas tout faire, priorisons. Je pense qu'on a besoin d'aménagements un peu plus adaptés. Je prenais juste l'exemple des entrées de ville, il n'y a aucune entrée de ville à Moulins qui soit potable ou en tout cas qui n'est pas digne de cette ville je trouve parce qu'on a une belle ville quand même. Heureusement qu'on a d'ailleurs des communes périphériques, je vous le dis à chaque fois, qui aménagent les entrées, qui s'aménagent correctement. Comme ça, ça donne un meilleur regard je trouve à l'agglomération, on a des entrées de ville qui ne sont pas bonnes. Je n'ai pas fini Bernadette, donc je trouve qu'on ne prend pas la mesure et j'aimerais qu'un jour on puisse en discuter sans la presse, sans public et qu'on regarde ce qu'on puisse faire quand même très sérieusement parce que, moi, les rapports idylliques dans cette période je les trouve décalés de la réalité, enfin, pour moi. Je ne t'ai pas interrompu Stefan. Je pense que, pour moi, on ne prend pas la mesure de ce que vivent les gens et de ce que vit notre ville et de l'avenir que l'on réserve à notre ville. L'exemple du centre-ville, je ne reviens pas dessus mais quand est-ce qu'on en discute ? Ecoutez, moi, je viens ici à chaque Conseil Municipal et à chaque Conseil Municipal, peut-être pas à chaque mais à de nombreux, je vois régulièrement des boutiques fermées. Je sais bien que vous n'êtes pas les seuls, je ne vous incrimine pas mais reconnaissez quand même que c'est une vraie préoccupation et je ne connais pas un Moulinois, qu'il soit de droite ou de gauche, qui ne soit pas inquiet par le fait qu'on ait de nombreuses boutiques fermées. Après si vous dites que si tout va bien et qu'on ne peut rien faire, très bien mais, moi, je

pense quand même qu'on peut faire, qu'on peut essayer de réfléchir des choses à faire quand même ensemble. Il y a des choses qui se font dans d'autres villes, qui parfois fonctionnent et parfois dysfonctionnent mais je pense que vous ne pouvez pas rester autistes à ça, en tout cas dans ce qu'on vous dit dans ce rapport majorité/opposition. Le dernier sujet, l'ASM, quand même on reconduit la subvention de l'ASM sans se préoccuper de savoir où on en est des finances, en tout cas sans avoir aucun élément, en tout cas de notre côté. Vous aviez pris des engagements, parce tu parlais d'engagement, Stefan, auprès des Moulinois, l'engagement avait été pris qu'il y aurait un suivi des comptes de l'ASM, ça fait un an et demi je crois qu'on n'a plus rien alors ça correspond avec les bruits qu'on entend. On vous le dit tranquillement, on écoute des bruits, qui nous inquiètent. Moi, j'en suis au stade de bruits, de rumeurs, comme quoi il y aurait de très grosses difficultés à l'ASM. J'espère que ce n'est pas vrai mais en tout cas, on ne peut pas reconduire comme ça des sommes importantes sans être à peu près clair sur ce qui se passe financièrement sur l'ASM.

Dernière chose, je regrette vivement que vous soyez d'accord avec la baisse de subvention de Ciné Bocage pour des raisons qui vous regardent, parce que vous avez accepté cette baisse, vous avez refusé de la dénoncer. Je ne te dis pas que c'est explicite, Bernadette, n'empêche que c'est implicite. On vous a proposé de la dénoncer, vous n'avez pas voulu la dénoncer cette baisse du Conseil Départemental donc vous acceptez qu'une collectivité mette en danger une des plus grosses, il y en a d'autres, donc une des plus grosses manifestations de Moulins et je trouve ça dommage. Je n'ai pas fini, je trouve ça dommage. Je ne dis pas que c'est de votre responsabilité, quoi que je pense que vous avez des élus qui siègent au Conseil Départemental, mais de refuser de mener la bataille vis-à-vis du Conseil Départemental sur cette question du Ciné Bocage, c'est, pour moi, une acceptation implicite, pas explicite mais en tout cas implicite, ça vous ne pouvez pas le contester. Je trouve que ça c'est dommage et je pense qu'on aurait pu mener une bataille intéressante sur cette question de la pérennisation parce que certainement que le festival se fera encore 1 an ou 2 mais enfin si les subventions continuent à diminuer, à mon avis, il est en grand danger et je regrette qu'on n'ait pas mené une vraie bataille là-dessus.

MONSIEUR DELASSALLE - Je voulais vous parler de l'emploi en général mais d'abord de l'emploi au niveau de la Ville. Lorsqu'on regarde la situation du personnel, j'ai toujours besoin d'explications. On l'a fait plusieurs fois mais je reviens dessus. Il apparaît dans le budget 296 emplois mais en même temps 282 emplois à plein temps lorsque sont présents seulement 216 plein temps, j'aimerais bien, nous aimerions bien comprendre ce qui fait la différence, il y a sans doute une explication. Je pense que la clarté est nécessaire et que cette fiche de présence du personnel n'est pas lisible ou n'est pas tout à fait juste. Elle est depuis un certain nombre d'années, je le redis comme ça, ça demande quelques précisions. Deuxième chose, je souhaiterais savoir combien il y a d'apprentis. Je vois que le chiffre de dépenses pour les apprentis bouge, il est annoncé à 27 000 euros en provisionnel, est-ce que ça correspond à un deuxième apprenti ou est-ce que je me trompe ? Troisième chose, le chiffre présenté ne permet pas de savoir combien il y a d'emplois aidés à la ville actuellement.

Je reviens sur le deuxième point, qui est une réflexion et une proposition, je voulais attirer l'attention du conseil sur la situation de l'emploi à Moulins, je dis bien à l'emploi Ville de Moulins, au mois de janvier, puisque c'est les seuls chiffres qu'on a en notre possession, il y a 1 687 demandeurs d'emploi Ville de Moulins. J'ai même regardé un peu en détail, il y a 848 hommes et 839 femmes mais parmi ces 1 687 demandeurs d'emploi, et c'est là où ça augmente régulièrement depuis un certain nombre de mois, 673 sont chômeurs de longue durée donc cela représente 40% de l'ensemble des chômeurs habitants à Moulins qui sont chômeurs de longue durée. J'en viens à la proposition, ces chômeurs de longue durée peuvent bénéficier d'un contrat aidé or lorsqu'on examine la situation de ce qui est en place comme contrats aidés à Moulins, je peux avoir oublié un certain nombre de choses mais vous rectifierez, les chiffres montrent un constat bien différent. Je trouve que simplement un chantier d'insertion, qui est piloté par une l'association Galatée qui a 15 emplois et la Régie de Quartier qui, de manière un peu fluctuante, a 30 emplois aidés donc on se retrouve avec une réponse par rapport à 673 chômeurs de longue durée, on trouve simplement une réponse d'insertion de 45 emplois à Moulins. Je voulais ensuite venir sur une proposition mais avec un élément nouveau, c'est qu'à compter du 1^{er} juillet de cette année, le gouvernement, qui ne satisfait pas tout le monde et qui parfois fait des erreurs, à ce sujet n'en fait pas puisque tous les contrats aidés qui existent sont revus et sont ré-établis dans ce qu'on appellera un CDDI, soit contrat à durée déterminée d'insertion, et sur chacun de ces contrats, il y aura une aide annuelle de 19 200 euros, à condition de faire un contrat de CDDI de 1 ou 2 ans. Je pense donc qu'avec tous ces éléments-là nous devrions, Monsieur le Maire, tenter de mener l'expérience par rapport à ces chômeurs de longue durée, merci.

MONSIEUR LE MAIRE - Merci, y a-t'il d'autres intervenants ? D'abord Stefan.

MONSIEUR LUNTE - Alors je laisse mes collègues et Monsieur le Maire intervenir sur les différents points précis qui ont été évoqués. Seulement quelques remarques en réponse directe, d'abord à l'adresse de Jacques. Je suis content d'avoir pu évoquer cet investissement sur les poissons d'or car le 1^{er} avril a bien fonctionné sur toi au moins. Plus sérieusement, tu dis qu'on a un manque d'investissements et, moi, je te réponds que nous inscrivons, en 2016, encore 5 244 000 euros en investissement en équipement. C'est une somme qui peut-être un peu au-dessous parce qu'on ne réalise pas tout dans l'année même, des chantiers prennent du retard mais on ne peut pas dire qu'on n'investit pas suffisamment. Nous avons un programme, certains d'entre vous participent aussi aux ouvertures d'appels d'offres, parfois nos estimations de travaux sont aussi un peu au-dessus de ce qu'on avait attendu donc ça baisse nécessairement ensuite le montant d'investissement. C'est pourquoi j'ai aussi insisté sur le fait que nous avons, avant tout, un programme à mettre en œuvre, ce que nous faisons. Avec ce programme et avec ces investissements, nous créons de l'emploi et nous créons de l'emploi pour les entreprises locales et je ne trouve pas acceptable de dénigrer nos efforts dans ce domaine.

Sur les associations, Danièle te répondra plus en détail. Simplement si tu regardes la ligne 6574 de notre budget principal, nous avons inscrits, en 2015, 980 000 euros et, en 2016, ce sera 920 000 euros soit 60 000 euros de moins, je vais te l'expliquer. D'abord, il y a moins 35 000 pour l'ASM et c'est dû à un accord avec l'ASM parce que la baisse de subvention, qui a été effectuée pour tous les autres associations en 2015, a été reportée par rapport aux difficultés que connaissait, à ce moment-là, le club mais on a moins 35 000 euros là. Ensuite, on a le Festival de la Malcoiffée, qui a lieu tous les 2 ans, 17 000 euros de moins et en plus, on a l'ASTAM, qui a eu 6 000 euros l'année dernière et qui n'a pas 6 000 euros cette année donc si tu fais l'addition de ces sommes-là, tu arrives à 58 000 euros, ça correspond à peu près à cette baisse de 60 000 euros, qui s'explique sans difficulté et sans pouvoir affirmer que, nous, on délaisse, en 2016, les associations. Par rapport au centre-ville, William est beaucoup mieux placé pour vous répondre pour les initiatives, qui sont liées à son action. Yannick, simplement par rapport à l'ASM parce qu'effectivement nous avons parlé de ça en commission des finances, d'abord la dernière réunion de suivi a eu lieu en novembre 2015, ensuite le cabinet Acti Conseil va recevoir les pièces comptables de l'ASM cette semaine. Il va les exploiter et visiter sur place dans les 2 dernières semaines du mois d'avril puis on aura une réunion de restitution au début du mois de mai donc je crois que ça devrait répondre aussi à vos craintes. Voilà, je n'ai pas compris la critique par rapport à Ciné Bocage, nous continuons de notre côté de soutenir cette initiative avec une subvention considérable de 16 000 euros je pense. Je laisse maintenant mes collègues intervenir sur d'autres points.

MADAME DEMURE - Juste un mot, merci Stefan, Jacques tu avais l'air de dire qu'on délaissait nos associations et que tu veux créer un établissement. Je te rappelle quand même que les associations ont à leur disposition la maison des associations. On a un service associatif extrêmement compétent, Liliane et Geneviève sont à la disposition des associations. Elles peuvent leur donner tous les renseignements utiles, elles sont là pour les conseiller donc je pense que nos associations sont particulièrement soignées. On met à leur disposition des salles gratuitement, on leur apporte une aide logistique importante. On a créé les conventions d'objectifs et de partenariat pour ces associations donc je ne vois pas comment on peut dire que l'on délaisse nos associations, d'ailleurs je n'ai pas de critiques de la part des associations, qui sont particulièrement satisfaites des services que peut leur redonner le service association.

MONSIEUR LE MAIRE - Et de la valorisation, je continue la phrase de Danièle, de la valorisation qui leur est faite vis à vis de la population, je note le succès du forum des associations où il y a, à peu près, une centaine d'associations qui participent à ce forum pendant tout le week-end. Il y a un contact extrêmement étroit d'abord entre les associations, elles-mêmes, et entre les associations et la population. Je n'ai jamais entendu à cette occasion la moindre critique, bien au contraire les associations sont très satisfaites de ce que fait la Ville pour elles. J'ajoute, dernier point, que lorsque j'entends, je crois que c'est Jacques qui conteste la répartition des aides, je rappelle que chaque subvention aux associations fait l'objet d'un vote ici donc c'est la première fois que vous nous dites que vous n'êtes pas d'accord sur la répartition entre les associations puisque vous les votez toutes.

MADAME RONDEPIERRE - Je voulais juste préciser, toujours dans le domaine des associations par exemple culturelle, puisque c'est celles-ci qui reviennent jusqu'à moi, qu'en tout cas il n'y a pas d'association qui aurait déposé de grand projet ambitieux etc... et qui serait passée à la trappe, absolument pas. Nous avons maintenu les subventions qui avaient été données aux associations dans le cadre de notre pacte culturel. Stefan t'a expliqué effectivement que s'il y avait une baisse, on était sur le fait que le salon des illustrateurs soit une biennale et tu es suffisamment investi au niveau des associations pour savoir que nos choix sont aussi finalement des choix que vous auriez pu faire, ne serait-ce qu'à travers les grandes manifestations qu'on soutient ensemble. Voilà alors c'est vrai que la marge de manœuvre n'est pas très importante mais elle n'est pas très

importante, en ce moment, pour aucune ville. Je voulais ajouter pour Yannick que je trouve que c'est stérile de repartir sur un débat sur Ciné Bocage. Je le redis, ici, nous sommes au Conseil Municipal de Moulins, nous n'avons des possibilités d'agir que sur ce que nous votons donc voilà. Pour Ciné Bocage, nous avons maintenu notre subvention et nous réalisons à côté des aides pour leur permettre de se sortir effectivement d'une situation, qui n'est pas seulement dûe à la baisse de l'aide du Conseil Départemental, il ne faudrait pas le laisser croire non plus à la population, ce n'est pas seulement ça. C'est beaucoup plus compliqué que ça, d'accord ? Ecoutes, renseigne-toi parce que c'est un domaine visiblement que tu connais moins bien. Voilà donc on peut agir ensemble mais je trouve que les effets de manche là, sur le sujet, sont un peu stériles.

MADAME DEMURE - Ciné Bocage est d'ailleurs très content de la subvention que donne la Ville, il l'est beaucoup moins pour d'autres villes limitrophes, je voudrais le dire.

MADAME RONDEPIERRE - Comme le dit Danièle, on est quand même théoriquement... Je trouve que je suis très gentille sur ce truc-là parce que ça fait quand même un moment que lorsqu'on fait l'ouverture du Festival Jean Carmet, on donne à égalité de présence en termes de logo, en termes de discours, etc... à l'ensemble des participants et on a, aujourd'hui, une ville très proche de la nôtre, qui a à peu près dans ses adhérents, tu l'as entendu comme moi, la moitié effectivement de ses adhérents qui donnent royalement 1 000 euros alors je trouve que là, peut-être qu'à ce moment-là, si tu... Et bien écoutes si demain tu organises une manifestation pour aller jusque dans les lieux, je suis avec toi et je prendrai le drapeau rouge, promis.

MADAME LEGRAND - Moi, je voudrais répondre à Daniel. Tu as parlé du nombre d'emplois aidés. A l'heure actuelle, aujourd'hui, nous avons 21 contrats d'accompagnement dans l'emploi et nous avons 8 emplois avenir et 3 apprentis. J'ai bien noté l'aide à partir du 1^{er} juillet sur les CDDI à hauteur de 19 200 euros par an et nous allons voir ce qui pourra être fait parce que, nous, quand nous prenons des contrats aidés, nous essayons de jouer vraiment le jeu et de pouvoir au maximum les pérenniser. Après ce n'est pas facile, il ne faut pas voir un effet d'aubaine, j'allais dire, pour profiter de subventions, nous, ce qu'on veut c'est essayer d'aider au maximum les gens voilà. J'ai oublié de dire à Daniel que, dans le budget, tu mélanges un peu les emplois pourvus et les emplois ouverts. Les emplois ouverts, tu sais c'est pour se donner, d'ailleurs on le verra tout à l'heure dans la modification du tableau des effectifs, on est obligé d'en créer encore 1 ou 2 parce qu'on n'a encore pas ce qu'il faut en stock, c'est quand les gens changent de catégorie alors, à chaque fois, il faut qu'on ait un peu de souplesse sinon, à chaque fois, on serait obligé de revenir et de changer mais le budget est bien fait sur les emplois pourvus. Pourquoi on en a trop d'ouverts ? Peut-être parce qu'on a trop de marge et encore je te dis tout à l'heure on est obligé d'en ouvrir un parce qu'on a quelqu'un qui a changé de filière et on n'a pas ce qu'il faut. On vérifiera mais on essaiera de faire ça au plus juste.

MONSIEUR BEAUDOUIN - Je voudrais répondre à Jacques sur la subvention à "Moulins, centre de vie". D'abord, c'est un choix personnel. Je voudrais te rappeler que, récemment, tu m'as mis en cause dans un petit message où tu disais que j'étais sous la botte de la Mairie, mais non je ne suis pas sous la botte de la Mairie et d'ailleurs, j'ai refusé la subvention de la Mairie pour cette même raison. De cette manière, tu ne pourras pas m'accuser d'obéir à qui que ce soit donc ça, c'est la première chose.

Deuxièmement, en fait tu méconnaissais l'association des commerçants dans son rôle. Le rôle de l'association des commerçants, ce n'est pas de faire de la dynamique commerciale, dans le sens d'animation commerciale. Là-dessus, la Ville fait quand même déjà pas mal de choses et je crois qu'elle le fait assez bien. On fait des choses de notre côté effectivement avec la grande braderie. "Moulins, quartier historique" fait effectivement d'autres choses donc il y a quand même à Moulins, je crois, 600 associations, qui sont actives et qui font énormément de choses. Le rôle de l'association, il n'est pas de faire de l'animation, dans le style de faire des manifestations pour les commerçants. Le rôle de l'association, depuis le début, à sa création, c'est de faire de l'action économique. C'est bien ce qu'on essaye de faire depuis maintenant 2 ans que j'ai la présidence de l'association des commerçants et il me faut aussi convaincre mon bureau de la nouvelle orientation de l'association des commerçants parce que je crois qu'aujourd'hui c'est la vraie demande des commerçants, c'est qu'on se préoccupe de leurs vraies difficultés. Les vraies difficultés des commerçants aujourd'hui, ce n'est pas l'animation en centre-ville parce que l'animation en centre-ville, il y en a. Après, tu sais que c'est très compliqué de satisfaire tout le monde. Les vraies problématiques, aujourd'hui, des commerçants, ce sont les charges et la création d'emploi parce qu'on a besoin de créer des emplois. Dans nos entreprises, on a besoin de créer des emplois. Aujourd'hui, il y a du chômage. Demain, effectivement on aurait une baisse de charge, je te garantis que beaucoup d'entreprises embaucheraient et notamment les petites entreprises parce qu'on a besoin d'embaucher. Aujourd'hui, contraint par les charges et contraint par la réglementation, on ne peut plus embaucher. Tu vois, ce n'est pas un positionnement politique, c'est une réalité que je vis tous les jours. C'est

une réalité de terrain que j'observe chez mes collègues. Quand on discute, tu sais beaucoup sont inquiets donc, ça, je voulais que tu le comprennes. Je te l'ai déjà dit, je t'invite quand tu veux, le bureau de l'association des commerçants est ouvert. Il est non-politique même si je suis ici aujourd'hui au Conseil Municipal. Je veux dire que quand Pierre-André Périssol m'a demandé d'être sur sa liste, il ne m'a pas demandé si j'étais droite ou si j'étais de gauche, il ne me l'a pas demandé. Il m'a dit : "j'ai besoin d'un commerçant parce que j'ai besoin d'avoir une représentativité des commerçants" donc c'est pour ça que j'ai accepté. C'est pour ça que j'ai accepté, après, je fais ce que je peux avec mes moyens. J'ai bien sûr des idées, il y a plein de choses. Quand tu parles d'un observatoire du commerce, je pense, moi, qu'il faut aller beaucoup plus loin qu'un observatoire du commerce. Je ne suis pas sûr que ça soit simplement aux municipalités de mettre en place quelque chose, c'est aussi à notre association de commerçants et je m'y emploie. J'ai déjà fait de la collecte d'informations grâce à l'IUT, j'ai des informations, ça n'est pas exactement ce que j'attendais et on continue à travailler dessus. J'espère arriver à quelque chose de plus construit et quand j'aurai quelque chose de construit, si j'ai besoin de l'intervention de la Mairie ou de la Communauté d'Agglomération pourquoi pas, à ce moment-là je le dirais et j'irais voir le Président et le Maire afin d'en discuter avec lui. Je pourrais venir te voir aussi. Le bureau est ouvert, d'ailleurs je le dis à tous les élus, on se réunit tous les mercredis midi, ceux qui veulent venir sont bien sûr les bienvenus.

Tu parles aussi de l'équilibre commercial. Aujourd'hui si tu veux, je l'avais dit avant l'ouverture du Leclerc, forcément je ne me suis pas mis en accord avec tous les commerçants, je l'avais dit avant l'ouverture du Leclerc, le Leclerc ne va pas avoir un impact négatif sur le centre-ville. Aujourd'hui, je n'ai pas constaté d'impact négatif sur le centre-ville, bien sûr il y a la peur.

Maintenant, une autre orientation de l'association des commerçants, je ne pense pas qu'il y ait des grands commerçants et des petits commerçants à monter les uns contre les autres. On est tous commerçants. Jean-Paul Oger est un commerçant, le directeur de Carrefour est un commerçant, etc... On ne réussit jamais par hasard. Il y a des gens qui réussissent mieux que les autres, il faut se poser la question pourquoi ils ont réussi ? Moi, la seule chose que j'espère c'est de pouvoir regrouper, au sein de l'association des commerçants, des grandes entreprises qui vont pouvoir nous apporter leurs expertises. Leurs expertises pour pouvoir nous faire évoluer, pour pouvoir nous aider à avancer parce qu'on en a besoin de nos entreprises. Si certains n'y arrivent pas, c'est aussi les conséquences des charges qui sont très lourdes sur nos petites entreprises mais aussi parce qu'on a un manque de compétences et ces compétences, il faut qu'on les comble et on ne peut les combler qu'avec des gens qui ont déjà réussi. Voilà, j'espère que ça répond à tes questions et encore une fois, je vous invite, même Yannick, quand tu veux, tu viens, il y a toujours du café et des croissants.

MONSIEUR MONNET - Très rapidement, juste je ne reviens pas sur ce que tu as dit, moi, des fois je distingue les commerçants c'est-à-dire que je ne te mettrai pas au même niveau que le directeur de Carrefour parce qu'il y a ceux qui aiment leur commerce et il y a ceux qui gèrent des commerces. Je parle des directeurs qui changent dans les grandes enseignes, voilà c'est pour ça que, pour moi, ça ce n'est pas des commerçants. C'est des gens qui sont là pour gérer des boutiques et qui n'ont pas beaucoup d'attachement à leurs boutiques parce qu'ils se barrent tous les 3 ou 4 ans. Voilà donc, moi, je distingue un petit peu parce que je pense qu'il y a des gens qui aiment leurs commerces et qui aiment le commerce.

Juste pour bien se comprendre Bernadette, je pense que je n'ai pas été très clair en fait, je n'ai jamais et je ne mets pas en cause l'engagement de la Ville de Moulins et ton engagement sur le soutien aux associations culturelles, notamment à Ciné Bocage par contre j'ai un vrai problème politique et tu me pousses à préciser les choses. Nicole, tu es première adjointe de Moulins, est-ce que tu as voté la baisse de subventions de Ciné Bocage au Conseil Départemental parce que tu es aussi conseillère départementale ? Ça pour moi c'est un problème parce que je ne suis pas schizophrénique, c'est les mêmes personnes qui prennent des décisions donc je veux dire qu'on ne peut pas un jour quand on est dans une assemblée dire : "on soutient" et le lendemain voter ce qui nuit. On est d'accord, ce n'est pas le seul problème pour cette association mais cet événement-là est très marquant et la première adjointe de la Ville de Moulins ce n'est pas rien. Je précise tu m'excuses mais je précise dans ce sens-là.

MADAME TABUTIN - Yannick, je vais te répondre et je suis tout à fait à l'aise. Le Département a voté et j'ai voté pour effectivement un budget sur le secteur culturel, qui était en phase avec les réalités des contraintes budgétaires que vit notre collectivité. Il est évident qu'il y a eu des choix à faire et j'assume la subvention, qui a été maintenue. Moi, je dirais que quelque part, on peut voir le problème différemment, on peut regarder le problème en disant que la subvention a été diminuée mais, moi, je dirais que malgré les contraintes budgétaires, elle a été maintenue. D'autres associations, d'autres actions culturelles dont le Département n'a pas la compétence, ont été supprimées donc je remercie mes collègues de la majorité d'avoir entendu que l'action de Ciné Bocage est quelque chose d'important sur notre agglomération, pour avoir maintenu même si elle a été diminuée de 10 000 euros, d'avoir maintenu la subvention à hauteur de 40 000

euros à verser à Ciné Bocage. En revanche, parce qu'on me le dit, c'est aussi une action qui se situe sur un territoire et non pas seulement que sur la Ville. Je reprends aussi ce qui a pu être observé par mes collègues, que j'ai entendu lors de l'assemblée générale de Ciné Bocage, je regrette que d'autres villes, qui bénéficient aussi de l'impact de l'action de Ciné Bocage, ne s'emparent pas de cette action, de leurs compétences, de ce qu'il peuvent apporter sur notre territoire puisqu'il y a aussi derrière un impact économique, un impact culturel et je trouve dommage qu'il n'y ait pas une mutualisation de nos efforts, une convergence de nos volontés, pour maintenir sur notre territoire une attractivité culturelle et économique, et qu'on en soit encore à dire que c'est une ville plutôt qu'une autre. Voilà, je trouve dommage. C'est, à mon avis, véritablement une compétence de l'Agglomération Moulinoise, non pas en termes de, je dirais, d'identité mais en termes de bassin de vie.

MONSIEUR LAHAYE - Simplement pour dire que je pense qu'au niveau associatif on est d'accord sur le fait que le fait associatif est effectivement important. Moi, le but que j'ai, ce n'est pas de dire : "trop ou pas assez dans certains endroits", simplement ce que je voulais attirer au point de vue attention, c'est ce dont on a parlé au niveau de la commission des finances, c'est le fait que les critères de répartition et la présentation, qui est la présentation budgétaire classique, n'est pas satisfaisante. Il faut qu'on ait un indicateur et qu'on soit capable de répondre. J'entends bien ce que m'a dit William et je trouve que c'est une bonne réponse. C'est à lui de choisir par rapport à ces choix associatifs. Simplement on m'a dit : "c'est simplement qu'il n'y a pas eu de demande", point, on en sait pas plus donc je veux dire qu'il est vrai qu'on pourrait aussi savoir...

MADAME DEMURE - Jacques, c'est le cas. Si une association ne présente pas un dossier pour demander une subvention, ce n'est pas à nous de dire qu'on va verser une subvention d'autorité. Il faut qu'il y ait une demande avec un dossier rempli, tu le sais bien.

MONSIEUR LAHAYE - Ce que je veux dire, c'est qu'il y a un certain nombre d'associations nouvelles, qui ont présenté des choses, je veux dire que la question, qui est posée sur Ciné Bocage, c'est vrai que ça mérite le débat de dire quelles sont les priorités qu'on se donne par rapport à la Ville et quelles sont les aides que l'on donne. Comparons aussi ce qui est comparable, regardons le nombre d'entrées et des choses, regardons aussi les sommes dépensées. Pour tout ça, il n'y a jamais de débat par rapport à ça et ce débat on peut l'avoir qu'au sein d'une commission et sur un certain nombre, disons, de critères qui soient objectifs.

MONSIEUR LE MAIRE - Merci mes amis, oui vas-y Marie-Thérèse.

MADAME GOBIN - Je voudrais reprendre quelques chiffres, là, par rapport aux personnes âgées et au portage des repas à domicile parce que bon, en 2015, il y en a eu 38 000 alors que l'année précédente, il y en avait 40 110, c'est quand même une baisse. De même que les personnes qui en bénéficient, il y en avait 168, en 2015, et il y en avait 199 l'année précédente, ainsi que les repas qui sont servis régulièrement, de 100 l'année dernière et avant c'était 114. Voilà, il y a une diminution qui est un peu dommage parce que la population des personnes âgées augmente. C'est dommage que ce service-là ne serve pas plus.

MADAME HOUSSAIS - Tout simplement, il n'y avait pas de concurrence. Maintenant tous les traiteurs portent à domicile des repas et on se retrouve avec 3 ou 4 concurrents donc, automatiquement, l'offre est la même mais elle se partage.

MONSIEUR BENZOHR - Voilà moi c'était juste pour répondre à Yannick parce que je ne peux pas te laisser dire qu'il n'y a rien qui se passe pour la jeunesse sur Moulins. Il y a les accueils de jeunes bien sûr et on fait pas mal de choses. Je vais te faire passer des documents et tu vas voir ce qu'on fait, ce qu'on réalise. On a les Permis Jeune, je pense qu'il y a pas mal de villes qui nous envient car on reçoit 40 jeunes par an et on les aide à hauteur de 700 euros, c'est-à-dire la moitié du coût du permis. 40 jeunes ce n'est pas n'importe quoi et d'ailleurs, ça se bouscule, il faut voir devant le jury, ils sont là et ils sont motivés, vraiment ils bataillent. On a ça et on a le PIJ, qui est très fréquenté, je n'ai pas les chiffres en tête, je ne peux pas te dire de chiffres mais voilà pour te dire qu'on s'occupe de nos jeunes. Il y a vraiment ce qu'il faut, ici, à la Ville de Moulins. Je ne peux pas te laisser dire ça. A chaque fois, tu nous parle qu'il ne se passe jamais rien pour les jeunes et je te dis que c'est faux parce qu'il y a pas mal de choses, il faut juste voir un petit peu ce qui se passe, je vais te faire passer des documents et tu pourras voir. En plus, maintenant, avec les accueils de jeunes, il y a des choses qui se font et c'est du donnant-donnant, c'est super pour les jeunes voilà.

MADAME TABUTIN - Pour le portage de repas, je rejoins ce que disait Betty. En revanche, je crois qu'effectivement il y a peut-être une réflexion à mener et que nous devons mener au sein du CCAS. Ce service

doit être compris dans une prestation de service mais dans le cas d'un maintien à domicile et peut-être effectivement s'orienter vers, je dirais, une action, qui est dans le cadre d'un maintien à domicile avec une évaluation et un accompagnement des personnes âgées, quelque chose qui soit plus globale que seulement une prestation et un service de repas portés à domicile. Effectivement, quand on a créé ce service, on était tout seul et aujourd'hui, comme l'a rappelé Betty, il y a plusieurs prestataires. La différence entre un prestataire privé et celui d'un service public est peut-être non pas sur la prestation elle-même mais sur l'accompagnement, sur l'évaluation et le repérage des personnes âgées en difficulté et peut-être aussi la coordination avec d'autres services que nous avons dans le cadre d'un maintien à domicile plus global. Je pense qu'il y a une évolution. Comme toute action sociale, ce n'est pas quelque chose qui est une science exacte, on doit peut-être ré-analyser le besoin et peut-être évoluer vers un service un petit peu plus ciblé.

MONSIEUR LE MAIRE - Merci mes amis, je veux juste compléter les réponses, qui ont pu être faites, et puis conclure ce débat sur le budget.

Jacques, tu nous dis qu'il y a des difficultés, ce qu'on sait très bien, sur le commerce de certains commerçants en centre-ville. Je ne sais pas si tu as vu récemment ce reportage à la télévision qui parlait de ce qui se passait dans des centres villes, dont un n'est pas loin, c'est Nevers, qui est complètement tué mais il y avait pleins d'autres villes. Généralement la télévision ne fait pas ceux pour lesquels il y a eu une action, qui a permis de maintenir l'activité en centre-ville sinon je suis sûr qu'on y serait. Dans la situation où sont les centres-villes d'un grand nombre de villes en France, Moulins a beaucoup œuvré pour le maintien de son centre-ville et je dois dire que j'aurais aimé, lorsque nous avons fait, je rends hommage à William qui a eu le courage de dire que le Nord n'avait pas eu d'impact très négatif sur le centre, mais lorsque je me suis battu pour maintenir un équilibre et les conditions d'un équilibre entre le Nord et le Centre, dois-je rappeler que nous nous sommes retrouvés, dans cette partie-là, très seuls, que n'ai-je pas entendu à l'époque un soutien. Certains de ceux qui aujourd'hui me parlent du centre mais lorsque je me suis battu, je peux te ressortir les débats en Conseils Communautaires et les votes qui ont évolué en Conseils Communautaire, mais je n'aurais pas... parce que je suis charitable en ce 1^{er} avril, je ne le dirais pas. En tout état de cause, entendre aujourd'hui des leçons sur une action de maintien du centre-ville lorsqu'il y a exactement un an, si vous voulez je peux vous le redonner, c'était en février 2015 qui avez-vous entendu me soutenir à l'époque ? Un silence assourdissant au mieux, il est vrai que tu as été plutôt là-dedans, voire des oppositions très fortes, n'est-ce pas Jean-Marie quand on était tous les 2 sur le front.

Deuxièmement, tu nous dis : "dans le centre, il faut faire de la concertation". C'était la semaine dernière, il y avait une concertation. C'était une soirée de discussion, de concertation, avec la population sur l'aménagement de la Place de Lattre de Tassigny. Je ne t'ai pas vu, je n'ai vu personne de l'opposition, si ce n'est José Alonso et Marie-Thérèse Gobin donc c'est très bien de nous dire qu'il faut faire des réunions, quand on en fait, viens. Tu nous dis qu'il faut faire la gratuité des parkings pour les fortes périodes. Excuse-moi, c'est très démagogique, c'est l'inverse qu'il faut faire. Qu'est-ce qu'il faut ? C'est donner, pour le commerce notamment, des facilités à celui qui cherche une place de la trouver. Par définition, il faut que ça tourne, donc quand il y a une forte période par définition il ne faut pas que ce soit gratuit puisque par définition, il faut donner à chacun sa chance. Il faut faire en sorte que celui, qui va rester des heures, reste moins donc si tu le fais gratuit, celui qui n'y avait pas pensé va garer durablement sa voiture. Ainsi par définition, il faut éviter les gratuités justement dans les fortes périodes. Ce n'est pas pour avoir de l'argent dans les caisses de la Ville, pas du tout. C'est pour faire en sorte que ce soit plus facile de trouver une place.

Yannick, tu dis que tu n'as rien trouvé dans le budget pour les jeunes. Franchement, va changer ta paire de lunettes, mon grand parce que qu'est-ce qui a été, dans la dernière slide, présenté par Stefan ? Et là, il a beaucoup insisté, c'était, à juste titre, sur le foyer intergénérationnel dont je te rappelle qu'il prévoit une trentaine de logements pour des étudiants, des jeunes actifs, sauf à ce que pour toi, un étudiant ou un jeune actif parce qu'il a un boulot ou parce qu'il fait des études ne soit pas un jeune mais, pour nous, nous considérons que c'est un jeune. Je ne prends que cet exemple, il y avait eu juste avant le projet, porté par Jean-Michel, pour lequel il y a 1 million pour la restructuration d'une école maternelle, dans le cadre de la restructuration des 3 écoles des Champins, qui font suite d'ailleurs à ce qui a été fait en matière d'école où on a vraiment des actions, à mon avis, de grande valeur.

Alors après tu reviens sur Ciné Bocage, Yannick, d'abord tu aurais pu rendre hommage à l'action de notre première adjointe, qui a obtenu que dans un cadre de réduction des subventions, elle maintienne, et ça n'a pas été simple, le montant de la subvention pour le Centre National du Costume de Scène et pour Regard Sur la Visitation. Tu vois il faut que tu me donnes des leçons politiques parce que lorsque, sous une majorité précédente, il y a eu la réduction d'une subvention concernant justement une des 2 entités pour lesquelles Nicole a réussi à obtenir le maintien. C'était Regard Sur la Visitation, qui a fait l'objet d'une réduction importante. Est-ce que je fais de la démagogie de te dire : « franchement utilise ta proximité avec l'ancien président pour

défendre ça ? » Ça a été à 2 doigts que ce soit fatal pour RSV, est-ce que, moi, j'ai eu la démagogie ici de te dire : "franchement, vraiment, tu te rends compte ?" Non, je ne l'ai pas fait et on s'est débrouillé pour arriver à sauver Regard Sur la Visitation mais je reconnais que tu auras peut-être un bel article, comme vous l'avez eu déjà la dernière fois sur la baisse des subventions et voilà. C'est vrai que je devrais le faire et je l'aurais fait, je suis désolé mais voilà, je pense que ce n'est pas comme ça qu'on fait pousser les choses.

Quant à Daniel, à chaque fois tu reposes la question. Nous, on a monté ici en matière d'insertion une politique avec un outil : la régie. Ça a permis de salarier 60 personnes, qui en ont bénéficié en 2015 dont 40 stagiaires et si elle fait ça, c'est pourquoi ? C'est parce qu'il y a plus de 100 000 heures que ce soit à Moulins Habitat ou que ce soit à la Ville qui confient plus de 100 000 heures à la régie de quartier mais ça on en n'entend pas parler. On est les seuls à le faire, on est les seuls à jouer le jeu et là, moi, j'ai toujours des témoignages de gens qui étaient vraiment cassés par la vie, qui étaient vraiment sur le quai et qui voyaient passer les trains de l'emploi et qui ne pouvaient jamais monter dedans, et bien on a réussi à leur donner la chance de monter petitement. C'est en faisant 1 pas, puis 2, puis 3 qu'on reprend ce schéma et donc, évidemment, combien vous faites : le nombre d'emplois aidés, etc... Quand on voit le succès de la politique menée par les gouvernements depuis un certain temps, on pourrait quand même se féliciter et commencer par dire : "bravo pour ce que vous faites, c'est original, ça marche". Certes, ça ne règle pas tous les problèmes mais au moins on commence par dire ça.

Voilà alors, moi, je voudrais conclure par les choses suivantes et comme ça, je répondrai à Yannick sur le cadeau qui a été fait aux banques, alors on va y venir. Comme ça a été parfaitement bien résumé tout à l'heure par Stefan, je rappelle que Moulins et on est moins que les doigts d'une main dans les villes de notre taille, moins que les doigts d'une main dans toute la France et Moulins n'est pas la plus riche de toutes les villes. On est pourtant la ville qui, depuis 22 ans, n'a jamais augmenté ses taux d'imposition alors que nous avons un produit fiscal inférieur, d'à peu près de 114 euros par habitant. Nous avons, cette année, une baisse de plus de 500 000 euros et je n'accuse pas parce que je ne fais pas de la démagogie, le gouvernement mais 500 000 euros ce qui fera aujourd'hui, par rapport à 2013, 1 900 000 euros en moins. Est-ce que nous avons dit que c'est la faute des autres, on ne fait rien ? Non, on serre les dents et on n'augmente pas nos taux d'imposition malgré cela. On continue effectivement à désendetter la Ville pour une raison simple, Yannick, tu dois 30 000 euros à l'Etat, la dette de la France, ta contribution c'est-à-dire les gouvernements, et je ne dis pas celui-là, les gouvernements successifs t'ont fait porter une dette de 30 000 euros. Tu dois toi 30 000 euros comme moi, comme les enfants ou nos petits-enfants plutôt, chacun de nous doit 30 000 euros. On s'est dit qu'il ne valait peut-être mieux pas pour ce qui concernait la Ville mettre au-dessus des 30 000 euros une dette complémentaire. On a pensé que ce gouvernement, après d'autres gouvernements et y compris d'autres majorités, avait fait suffisamment fort pour te mettre sur les épaules une dette de 30 000 euros pour ne pas encore aggraver la situation. Nous, on pense que, comme tu auras à rembourser 30 000 euros comme chacun d'entre nous, on a pensé que, dans un premier temps, non seulement il ne fallait pas aggraver ta dette mais il fallait la diminuer. Malgré cela, c'est d'un comique quand j'entends Jacques dire que l'investissement a fondu comme neige au soleil, c'est 5 250 000 euros d'investissements qu'on va faire. Nous avons un taux d'investissement supérieur aux collectivités de taille comparable, ce qui veut dire qu'on n'a jamais augmenté nos impôts. Il y a 20 ans nous étions 20% au-dessus et aujourd'hui, on est 8% en-dessous donc nous avons désendetté et nous avons augmenté nos investissements voire doublé nos investissements en moyenne puisque ces investissements sont supérieurs aux investissements de villes comparables.

Quand on sait qu'on va finir cette année et l'an prochain, puisque les travaux seront effectivement sur 12 mois, nous allons refaire la salle des fêtes avant fin 2016 et faire la Place de Lattre de Tassigny c'est-à-dire achever ces espaces publics du centre-ville qui vont depuis le château ducal jusqu'à la Médiathèque et la salle des fêtes. Nous allons aussi augmenter nos places de parking avec Achille Roche. Nous allons continuer à préparer le deuxième pont avec la reconquête des berges, ce n'est pas rien. Nous allons poursuivre les rénovations d'écoles dont l'école des Champins. Nous allons poursuivre une politique de logement, qui porte ses fruits puisque nous avons aujourd'hui avec les subventions qu'on a données, on a permis près de 5 millions d'euros de travaux, 4 812 000 euros exactement de travaux, on ne fait rien pour l'emploi mais grâce aux subventions, que l'on a mis, il y a eu un effet de levier de 3 pour 1, quand on a mis 1 euro il y a eu 3 euros de travaux donc près de 5 millions de travaux. On va faire aussi la résidence du Bon Pasteur sans compter d'autres opérations.

Moi, je vous propose donc de voter en pleine paix, en pleine conscience et avec beaucoup de confiance ce budget, qui est attendu par nos concitoyens, qui est contre ? D'accord, 5 contre et qui s'abstient ? Merci et je remercie tous les services et tous nos élus, qui se battent sur tous les sujets dont ils ont la charge car ce n'est pas du tout un exercice théorique, à la fois le budget c'est ce qui prépare l'avenir et c'est aussi ce qui est possible par la gestion qu'on a eue dans les années précédentes, un grand merci à vous tous.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur présentation de *Monsieur LUNTE*,

Vu les articles L 1612-1 et suivants, L 2122-21 alinéa 3 et L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Débat d'Orientations Budgétaires, obligatoire dans les collectivités de plus de 3 500 habitants, a été présenté lors de la séance du Conseil municipal du 26 février 2016,

Considérant la proposition de budget faite le 21 mars 2016 par le Conseil d'Exploitation de la régie des parcs de stationnement,

Considérant que le budget reflète les orientations présentées dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires de la municipalité et traduit les choix et la gestion de la commune,

Considérant que le budget ne peut faire l'objet de comparaisons avec des ratios issus de l'analyse financière,

Considérant les reprises des résultats dégagés sur l'exercice 2015 pour le budget principal et les budgets annexes,

Vu la présentation faite devant la commission des finances le 29 mars 2016,

Considérant le budget primitif ci-annexé dont les éléments essentiels sont les suivants :

BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2016

I – BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal s'équilibre en mouvements budgétaires, à la somme globale de 38 207 425,84 €.

- Section d'investissement

Dépenses	8 820 039,90 €
Recettes	8 820 039,90 €

- Section de fonctionnement

Dépenses	29 387 385,94 €
Recettes	29 387 385,94 €

Ce budget, prend en compte les objectifs que s'est fixée la Municipalité :

- poursuite des efforts de gestion
- maintien des taux d'imposition au montant de l'année précédente
- maîtrise de l'encours de la dette et consolidation de la solvabilité
- maintien d'une épargne nette durablement positive
- poursuite des investissements

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>	29 387 385,94 €
- Mouvements réels	24 514 052,67 €
- Mouvements d'ordre	4 873 333,27 €

<u>Recettes</u>	29 387 385,94 €
- Mouvements réels	22 839 735,00 €
- Mouvements d'ordre	205 000,00 €
- Excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	6 342 650,94 €

DEPENSES

Les dépenses réelles, évaluées poste par poste, pour un montant de 24 514 052,67 € se présentent ainsi :

- Chapitre 011 Charges à caractère général	7 345 296,61 €
--	----------------

- Chapitre 012 Charges de personnel	12 472 359,09 €
- Chapitre 022 Dépenses imprévues	21 493,90 €
- Chapitre 014 Atténuation de produits	80 000,00 €
- Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	3 792 553,07 €
- Chapitre 66 Charges financières	737 000,00 €
- Chapitre 67 Charges exceptionnelles	65 350,00 €

Les dépenses d'ordre d'un montant de 4 873 333,27 € sont constituées par :

- Chapitre 042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 177 914,28 €
- Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	2 695 418,99 €

RECETTES

Les recettes réelles évaluées à 22 839 735,00 € se répartissent ainsi :

- Chapitre 70 Produits des services du domaine et ventes diverses	1 699 877,86 €
- Chapitre 73 Impôts et taxes	12 184 235,00 €
- Chapitre 74 Dotations, subventions, participations	7 702 897,14 €
- Chapitre 75 Autres produits de gestion courante	490 880,00 €
- Chapitre 76 Produits financiers	20,00 €
- Chapitre 77 Produits exceptionnels	214 425,00 €
- Chapitre 013 Atténuation de charges	547 400,00 €

et comprennent notamment

- **le produit global des impôts et taxes (chapitre 73)** qui s'élève à : 12 184 235,00 €
dont les principaux postes sont :

* Reversement de fiscalité	1 967 490,00 €
· Attribution de compensation	1 787 490,00 €
· Dotation de solidarité communautaire	180 000,00 €
* Produit voté des 3 taxes	9 276 203,00 €
* Taxe sur l'électricité	430 000,00 €

Il est proposé de reconduire les taux de 2015 pour l'année 2016 :

* Taxe d'habitation	17,59 %
* Taxe foncière bâtie	18,68 %
* Taxe foncière non bâtie	44,74 %

- **les dotations, subventions et participations (chapitre 74)** qui s'élèvent à 7 702 897,14 €
se composent notamment de :

* la DGF	5 027 064,00 €
* la DSU	1 145 000,00 €
* la Dotation Spéciale Instituteurs	2 808,00 €
* Subventions et participations	669 803,14 €
* la Dotation de recensement	4 237,00 €
* la Dotation pour les titres sécurisé	5 030,00 €
* la Dotation nationale de péréquation	130 000,00 €
* Allocations compensatrices	
- Taxe habitation	569 973,00 €
- Taxe foncière	83 153,00 €
- Contribution Economique Territoriale (ancienne taxe professionnelle) :	65 829,00 €

Les recettes d'ordre pour un montant de 205 000,00 € sont constituées par :

- Chapitre 042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	205 000,00 €
--	--------------

B – SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>	8 820 039,90 €
* Mouvements réels	6 048 783,27 €
dont 800 000,00 € correspondant au remboursement en capital de la dette	
* Mouvements d'ordre de section à section	205 000,00 €
* Mouvements d'ordre inter section	5 700,00 €
* Restes à réaliser 2015	2 560 556,63 €
<u>Recettes</u>	8 820 039,90 €
* Mouvements réels	1 380 450,00 €
* Mouvements d'ordre de section à section	4 873 333,27 €
* Mouvements d'ordre inter section	5 700,00 €
* Restes à réaliser 2015	113 205,00 €
* Compte 1068 correspondant à la reprise anticipée en investissement d'une partie de l'excédent de fonctionnement	2 303 654,64 €
* Excédent d'investissement	143 696,99 €

DEPENSES

Les dépenses réelles évaluées pour un montant de 6 048 783,27 € se répartissent ainsi :

* Mouvements de dettes (chapitre 16)

dont Remboursement du capital de la dette	800 000,00 €
Refinancement de dette	0,00 €
Dépôts et cautionnement reçus	4 000,00 €

* Equipement

- Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	323 351,00 €
- Chapitre 204 Subventions d'équipement versées	229 390,00 €
- Chapitre 21 Immobilisations corporelles	876 542,27 €
- Chapitre 23 Travaux en cours	3 815 500,00 €

* Autres dépenses d'investissement

- Chapitre 27 Immobilisations financières	0,00 €
---	--------

Les dépenses d'ordre d'un montant de 210 700,00 € se répartissent ainsi :

- Chapitre 040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	205 000,00 €
- Chapitre 041 Opérations d'ordre inter sections	5 700,00 €

RECETTES

Les recettes réelles évaluées à 3 684 104,64 € sont constituées par :

* <u>Les subventions d'investissement</u> (Chapitre 13)	644 450,00 €
- Amendes de police	260 000,00 €
- Etat et établissements nationaux	202 450,00 €
- GFP de rattachement	182 000,00 €
* <u>Les participations aux travaux d'équipement</u> (Chapitre 10)	505 000,00 €
- FCTVA	475 000,00 €
- Taxe d'Aménagement	30 000,00 €
* <u>Les emprunts et dette</u>	1 000,00 €
- Emprunt	0,00 €

- Dépôts et cautionnements versés	1 000,00 €
- Refinancement de dette	0,00 €

* Les produits des cessions d'immobilisations 230 000,00 €

* Compte 1068 correspondant à la reprise anticipée en investissement d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2 303 654,64 €

Les recettes d'ordre pour un montant de 4 879 033,27 € sont constituées par :

- Chapitre 040 Opérations d'ordre de transferts entre sections	2 177 914,28 €
- Chapitre 041 Opérations d'ordre inter sections	5 700,00 €
- Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	2 695 418,99 €

II – BUDGETS ANNEXES

EAU

- **la section de fonctionnement** s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 2 672 097,90 € HT.

L'équilibre de la section est entièrement assuré par le produit de la vente de l'eau.

Les prévisions de vente d'eau sont établies sur les bases suivantes :

- Vente d'eau aux abonnés	1 082 300 m3
- Vente d'eau aux collectivités	1 100 000 m3

Dépenses :

Chapitres	011 Charges à caractère général	1 022 775,00 €
	012 Charges de personnel et frais assimilés	376 000,00 €
	014 Atténuation de produits	540 000,00 €
	65 Autres charges de gestion courantes	15 000,00 €
	66 Charges financières	111 500,00 €
	67 Charges exceptionnelles	35 000,69 €
	023 Virement à la section d'investissement	297 675,69 €
	042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	274 146,52 €

Recettes :

Chapitres	70 Ventes de pdts fab., prest. serv., marchandises	1 678 500,00 €
	013 Atténuation de charges	210 000,00 €
	002 Excédent de fonctionnement	651 775,90 €
	042 Opé. d'ordre de transferts entre sections	131 822,00 €

- **la section d'investissement** s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 775 658,77 € HT

Dépenses

Chapitres	16 Remboursement d'emprunts et dettes	184 000,21 €
	20 Immobilisations incorporelles	44 000,00 €
	21 Immobilisations corporelles	32 000,00 €
	23 Immobilisations en cours	180 000,00 €
	Restes à réaliser	21 721,17 €
	001 Déficit d'investissement	182 115,39 €
	040 Opérations d'ordres transfert entre sections	131 822,00 €

Recettes

Chapitres	16 Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
	021 Virement de la section d'exploitation	297 675,69 €
	1068 Réserves	203 836,56 €
	040 Opérations d'ordres transfert entre sections	274 146,52 €
	Restes à réaliser	0,00 €

THEATRE

- **La section de fonctionnement** s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 727 594,00 € HT.

Dépenses

Chapitres	- 011 Charges à caractère général	489 140,00 €
	- 012 Charges de personnel	217 000,00 €
	- 65 Autres charges de gestion courante	4,00 €
	- 67 Charges exceptionnelles	10 150,00 €
	- 042 Dotations aux amortissements	11 300,00 €

Recettes

Chapitres	- 70 Produits des services	221 160,00 €
	- 74 Dotations et participations	15 500,00 €
	- 75 Autres produits de gestion courante	428 234,00 €
	- 77 Produits exceptionnels	10 000,00 €
	- 042 Subv d'invest transféré cpte résultat	52 700,00 €

- **La section d'investissement** s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 53 040,00 € HT.

Dépenses

Chapitres	21 Immobilisations corporelles	0,00 €
	040 Subv d'invest transféré cpte résultat	52 700,00 €
	Restes à réaliser	340,00 €

Recettes

Chapitres	13 Subventions d'équipement	41 740,00 €
	040 Amortissement des immobilisations	11 300,00 €

CAMPING

- **La section de fonctionnement** s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 57 296,62 € HT

Dépenses

Chapitres	- 011 Charges à caractère général	22 722,62 €
	- 012 Charges de personnel	3 400,00 €
	- 67 Charges exceptionnelles	10,00 €
	- 042 Dotations aux amortissements	4 268,20 €
	- 023 Virement à la section d'investissement	26 895,80 €

Recettes

Chapitres	- 70 Produits des services du domaine et ventes	28 000,00 €
	- 75 Autres produits de gestion courante	4 500,00 €
	- 042 Opérations d'ordre de transfert entre section	13 314,00 €
	- 002 Excédent de fonctionnement reporté	11 482,62 €

- **La section d'investissement** s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 64 584,74 € HT

Dépenses

Chapitres	21 Immobilisations corporelles	15 850,00 €
	23 Immobilisations en cours	2 000,00 €
	040 Opération d'ordre de section à section	13 314,00 €
	Restes à réaliser	8 959,84 €
	001 Déficit d'investissement	24 460,90 €

<u>Recettes</u>		
Chapitres	1068 Reprise excédent de fonctionnement	33 420,74 €
	040 Amortissement des immobilisations	4 268,20 €
	021 Virement à la section d'investissement	26 895,80 €

PARCS DE STATIONNEMENT

- **La section de fonctionnement** s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 174 394,96 € HT

<u>Dépenses</u>		
Chapitres	- 011 Charges à caractère général	234 844,96 €
	- 012 Charges de personnel et frais assimilés	178 060,00 €
	- 65 Autres charges de gestion courante	1,00 €
	- 66 Charges financières	35 100,00 €
	- 67 Charges exceptionnelles	81 000,00 €
	- 023 Virement à la section d'investissement	562 803,00 €
	- 042 Dotations aux amortissements	82 586,00 €

<u>Recettes</u>		
Chapitres	- 70 Ventes de prod. fab., prest. serv., marchandises	490 000,00 €
	- 77 Produits exceptionnels	80 000,00 €
	- 002 Excédent de fonctionnement reporté	246 674,96 €
	- 042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	357 720,00 €

- **La section d'investissement** s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 016 618,66 € HT

<u>Dépenses</u>		
Chapitres	16 Remboursement d'emprunts et dettes	37 000,00 €
	20 Immobilisation corporelles	7 084,50 €
	21 Immobilisation incorporelles	121 344,50 €
	23 Immobilisation en cours	122 240,00 €
	040 Opérations d'ordres transfert entre sections	357 720,00 €
	Restes à réaliser	13 990,80 €
	001 Déficit reporté	357 238,86 €

<u>Recettes</u>		
Chapitres	040 Opérations d'ordres transfert entre sections	82 586,00 €
	16 Emprunt	0,00 €
	021 Virement de la section de fonctionnement	562 803,00 €
	1068 Réserves	371 229,66 €

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur **Monsieur LUNTE**,

Après en avoir délibéré, par 28 voix POUR et 5 CONTRE (MM LAHAYE, MONNET et DELASSALLE, Mmes VEZIRIAN et GOBIN),

Approuve et arrête le budget primitif principal de l'exercice 2016 et les budgets primitifs annexes 2016 (eau, théâtre, camping, parcs de stationnement) présentés par chapitre, en équilibre section par section, ainsi que leurs annexes.

Délibération n°DCM201628

7. SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT 2016

MONSIEUR PLACE - Vous savez qu'il est autorisé d'amortir des subventions sur une durée qui est variable selon leur destination, c'est ainsi qu'on va vous proposer de pouvoir amortir 12 subventions, qui sont prévues au budget 2016. Vous en avez la liste. Vous avez, par exemple, au niveau du Théâtre des investissements à hauteur de 41 740 euros et avec Moulins Communauté un achat de matériel que l'on fait en commun avec la Ville de Moulins de 19 800 euros. On a aussi, toujours en ce qui concerne Moulins

Communauté, une participation à l'accessibilité du bâtiment du siège de Moulins Communauté de 50 000 euros. Jacques, c'est les fameux 200 000 euros que l'on va régler sur 4 ans. Autre exemple aussi, à la Bourbonnaise Gymnastique, c'est de l'achat de matériel à hauteur de 3 000 euros. Comme vous pouvez le voir sur la liste, il s'agit souvent de matériel soit sportif soit pour des animations pour les associations, voilà.

MADAME TABUTIN - Qui est contre, qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de **Monsieur PLACE**,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu la nomenclature M14 volume I tome I titre I Chapitre 2 paragraphe 2 relative aux durées d'amortissement des subventions d'équipement,

Vu le décret n°2015-1848 du 29 décembre 2015 modifiant la durée des amortissements des subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des bâtiments et des installations ou des projets d'infrastructure d'intérêt national et portant neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées,

Vu l'avis de la commission Activités Économiques et Finances réunie le 29 mars 2016,

Considérant qu'il est prévu que les subventions d'équipement versées sont amorties sur une durée maximale de 5 ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises, sur une durée maximale de 30 ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations, ou de 40 ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national,

Considérant que douze subventions d'équipement sont prévues au Budget Primitif 2016 et que des conventions d'objectifs sont intervenues ou interviendront entre la Ville de Moulins et les partenaires, lorsque nécessaire, afin de définir les modalités de versement de la subvention d'équipement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'amortir les subventions d'équipement comme suit :

Noms de l'organisme bénéficiaire	Objet de la subvention	Montant de la subvention	Durée d'amortissement
Budget annexe du théâtre	Financement des investissements	41 740 €	15 ans
Moulins Communauté	Achat de matériel	19 800 €	5 ans
Moulins Communauté	Participation à l'accessibilité du bâtiment siège de Moulins Communauté	50 000 €	30 ans
La Bourbonnaise Gymnastique	Achat matériel sportif	3 000 €	5 ans
AVF (Accueil des Villes Françaises)	Renouvellement de matériel	300 €	5 ans
Club Minéralogique de Moulins	Achat de vitrines	500 €	5 ans
UNSS Lycée Banville	Achat matériel sportif	750 €	5 ans
Noble Art	Achat matériel de boxe	2 000 €	5 ans
Particuliers	Aides aux particuliers (OPAH RU)	72 200 €	30 ans
BOUGE TOI MOULINS	Achat matériel Carnaval et Fête de la Rivière Allier 2016	500 €	5 ans
Régie Moulins Sud	Equipement pour opération de sauvegarde de l'environnement	4 600 €	5 ans
Regard sur la Visitation	Conception de la maquette du catalogue de présentation de l'exposition temporaire 2016	34 000 €	5 ans

Délibération n°DCM201629

8. VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES - ANNEE 2016

MONSIEUR PLACE - Pour la 22^{ème} fois, nous allons reconduire les taux de la taxe d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti à la même hauteur et ce pour la 22^{ème} fois comme je vous le disais. Les taux sont pour la taxe d'habitation à 17,59%, pour le foncier bâti à 18,68% et pour le foncier non bâti à 44,74%.

MADAME TABUTIN - Qui est contre, qui s'abstient ? Unanimité, d'accord.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de *Monsieur PLACE*,

Vu l'article L 2331-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux recettes fiscales comprenant notamment le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, de la taxe d'habitation,

Considérant la volonté de ne pas augmenter les taux communaux des trois taxes directes locales,

Vu l'avis de la commission Activités Économiques et Finances réunie le 29 mars 2016,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de reconduire les taux 2015 pour l'année 2016 :

- taxe d'habitation	17,59 %
- foncier bâti	18,68 %
- foncier non bâti	44,74 %

Délibération n°DCM201630

9. REHABILITATION DU PARKING DU MARCHÉ COUVERT - AUTORISATION DE PROGRAMME - CREDIT DE PAIEMENT

MONSIEUR PLACE - Bon, ça, c'est toujours une vieille histoire, c'était un différend qui nous a opposé avec une entreprise, qui a participé à l'aménagement du parking des Halles. Nous avons un différend sur la peinture. Ce différend s'élevait à 12 324,50 euros. Nous avons pour le moment toujours 12 324,50 euros en budget et que l'on garde précieusement, je pense que l'année prochaine je vous la repasserais.

MADAME TABUTIN - Qui est contre, qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de *Monsieur PLACE*,

Vu l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales indiquant :

- Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées
- Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes,

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Vu l'article R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales décrivant la procédure à mettre en place pour l'utilisation d'une autorisation de programme,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} février 2007 concernant le programme et l'enveloppe financière de la réhabilitation du parking et du marché non permanent,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 30 mars 2007 et du 17 mai 2008 par lesquelles le Conseil Municipal avait estimé le montant des travaux à 5,5 millions d'Euros HT,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 novembre 2008 relative à l'affectation des crédits de paiement pour la réhabilitation du parking et du marché non permanent,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 30 mars 2009 et du 24 septembre 2010 relatives à la diminution de l'enveloppe globale passant de 5,5 millions d'Euros HT à 5,344 millions d'Euros HT et à l'affectation des crédits de paiement pour les exercices 2009 et 2010,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 26 mars 2010, 31 mars 2011, 30 mars 2012, 28 mars 2013, et 28 avril 2014 relatives à l'affectation des crédits de paiement pour, respectivement, les exercices 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014, et actualisant l'enveloppe de l'autorisation de programme à 5 309 646,30 Euros HT,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 avril 2015, réactualisant le calendrier provisoire de l'autorisation de programme,

Vu la délibération du Conseil d'Exploitation en date du 21 mars 2016 présentant la répartition des crédits de paiement,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 29 mars 2016,

Considérant que les crédits de paiement consommés sont de 5 297 321,80 €HT (80 000€ en 2007, 138 250€ en 2008, 1 260 526,33€ en 2009, 3 489 170,12€ en 2010, 309 107,35€ en 2011 et 20 268,00€ en 2012),

Considérant que les crédits de paiement prévisionnels de l'exercice 2015 n'ont pas été soldés, il convient de reporter les crédits de paiement sur l'exercice 2016,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Prend acte de la répartition prévisionnelle des crédits de paiement comme suit :

- Crédit de paiement 2016 : 12 324,50 Euros HT

Dit que les crédits sont inscrits au budget annexe des Parcs de stationnement au budget de l'exercice concerné.

Délibération n°DCM201631

10. PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

MADAME LEGRAND - Je disais tout à l'heure sur cette délibération, c'est ce qui correspond au transfert des agents, qui exerçaient des fonctions au sein de la Ville de Moulins à temps plein et qui ont été dans le cadre de la mutualisation, transférés à Moulins Communauté donc, là, nous supprimons du tableau des effectifs ces postes, dont vous avez la liste dans cette même délibération. Nous avons également la création d'un poste en filière administrative. C'est un agent qui a changé de filière donc on n'avait pas de poste libre donc il faut que nous en créons un. Ce n'est pas un nouvel agent, c'est un agent, qui est dans la collectivité, mais qui a changé de filière. Nous avons aussi un autre agent qui passe de la filière culturelle à la filière administrative donc il faut un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe qui va être transformé en poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe. On a encore une autre transformation, qui est sur la filière technique. C'est un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, qui était à temps non complet de 26,03/35^{èmes} et nous demandons donc de le passer à 28/35^{èmes}. C'est un agent de la restauration qui fait régulièrement 28 heures.

MADAME TABUTIN - Qui est contre, qui s'abstient ? Approbation unanime, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de *Madame LEGRAND*,

Vu l'article L 2121-29 du Code général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les délibérations des 26 septembre 2002, 13 décembre 2002, 28 mars 2003, 27 juin 2003, 26 mars 2004, 25 juin 2004, 24 septembre 2004, 24 juin 2005, 30 septembre 2005, 09 décembre 2005, 23 juin 2006, 11 décembre 2006, 14 décembre 2007, 8 février 2008, 11 avril 2008, 27 juin 2008, 19 décembre 2008, 27 février 2009, 26 juin 2009, 10 décembre 2009, 28 juin 2010, 10 décembre 2010, 30 juin 2011, 08 décembre 2011, 23 février 2012, 28 juin 2012, 13 décembre 2012, 28 mars 2013, 26 juin 2013, du 26 septembre 2013, du 27 juin 2014, du 03 octobre 2014, du 20 février 2015, du 21 mai 2015, du 10 juillet 2015, du 16 octobre 2015 et du 11 décembre 2015 modifiant le tableau des effectifs,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 décembre 2015 portant approbation de la convention de création de services communs entre Moulins Communauté et la Ville de Moulins,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2015 portant approbation de la convention de création de services communs entre Moulins Communauté et la Ville de Moulins,

Vu l'avis préalable du Comité Technique,

Vu l'avis de la Commission Activités Economiques et Finances réunie le 29 mars 2016,

Considérant que le transfert des agents exerçant en totalité leurs fonctions au sein des services communs implique la suppression des postes correspondants,

Considérant que le tableau des effectifs doit être actualisé afin de prendre en compte les mouvements de personnel,

Considérant la nécessité de modifier la quotité de travail de certains emplois à temps non complet du tableau des effectifs afin de répondre à l'évolution des besoins de la collectivité,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide du transfert des agents exerçant en totalité leurs fonctions au sein des services communs créés par les délibérations susvisées.

Décide la suppression des emplois au tableau des effectifs pour l'ensemble des agents ayant intégré les services communautaires :

FILIERE ADMINISTRATIVE

- 1 poste de Directeur Général Adjoint des Services
- 1 poste d'Attaché Principal
- 1 poste de Rédacteur
- 2 postes d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe

FILIERE TECHNIQUE

- 1 poste de Directeur des Services Techniques
- 2 postes d'Ingénieur Principal
- 1 poste de Technicien Principal de 1^{ère} classe
- 2 postes de Technicien Principal de 2^{ème} classe
- 2 postes d'Agent de Maîtrise Principal
- 1 poste d'Agent de Maîtrise
- 4 postes d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe
- 2 postes d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe
- 5 postes d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe

Décide la création du poste budgétaire suivant :

FILIERE ADMINISTRATIVE

- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe

Décide la transformation des postes budgétaires suivants suite au changement de filière d'un agent :

FILIERE CULTURELLE / ADMINISTRATIVE

- 1 poste d'Adjoint du Patrimoine Principal de 1^{ère} classe en poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe

Décide la transformation des postes budgétaires suivants à compter du 1^{er} mai 2016 :

FILIERE TECHNIQUE

- 1 poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps non complet (26,03/35èmes) en poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps non complet (28/35èmes)

Délibération n°DCM201632

11. MISE A DISPOSITION D'AGENTS DE LA VILLE DE MOULINS AUPRES DE MOULINS COMMUNAUTE POUR LE RECOUVREMENT DES DROITS DE PLACE

MADAME LEGRAND - Comme nous l'avons déjà fait, c'est un renouvellement. Nous vous proposons de renouveler la mise à disposition de 3 agents de la Ville de Moullins auprès de Moullins Communauté afin d'assurer le recouvrement des droits de place pour les cirques et les forains accueillis sur le terrain du parc des expositions au bénéfice de Moullins Communauté donc on vous demande l'autorisation de signer l'avenant.

MADAME TABUTIN - Qui est contre, qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de **Madame LEGRAND**,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, en particulier les articles 61 et suivants relatifs à la mise à disposition,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 35-1,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu la délibération du 9 avril 2015 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'agents auprès de Moullins Communauté,

Vu la convention en date du 4 mai 2015 mettant à disposition de Moullins Communauté trois agents municipaux à titre gracieux pour une durée de 12 mois afin d'exercer les fonctions de régisseur et mandataires

des droits de place concernant l'aire de vie des forains et les cirques qui se fixeraient sur le parking Nord du Parc des expositions à Avermes,

Considérant que l'intervention des agents de la Ville de Moulins pour le compte de Moulins Communauté sera ponctuelle et consistera au recouvrement des droits des places des forains concernant leur lieu de vie situé sur le site du parc des expositions pendant la période de la fête foraine, et des cirques autorisés à s'installer sur le même site,

Considérant que Moulins Communauté a créé une régie Droits de place et a procédé à la nomination en tant que régisseur et mandataires des agents mis à disposition par la Ville de Moulins,

Vu l'avis de la Commission Activités Economiques et Finances réunie le 29 mars 2016,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de renouveler la mise à disposition de trois agents de la Ville de Moulins auprès de Moulins Communauté afin d'assurer le recouvrement des droits de place des cirques et forains accueillis sur le terrain du Parc des Expositions au bénéfice de Moulins Communauté,

Dit que ces mises à disposition s'effectueront conformément aux dispositions de la convention en date du 4 mai 2015 et du présent avenant annexé,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant annexé à la convention.

Délibération n°DCM201633

12. FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES RESTAURANTS INTER-ADMINISTRATIFS (RIA) DE MOULINS ET YZEURE – AVENANT

MADAME LEGRAND - Concernant le restaurant inter-administratif, nous avons une convention avec eux qui date du 13 décembre 2002 donc, là, c'est une proposition d'avenant. Nous participions à hauteur de 1,44 euros par repas, il nous est proposé de participer maintenant à 1,49 euros, c'est-à-dire une différence de 5 centimes et au lieu de payer annuellement, ce sera à une périodicité mensuelle.

MADAME TABUTIN - Qui est contre, qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de **Madame LEGRAND**,

Vu l'article L. 2122-21 du Code général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution des décisions du Conseil Municipal par le maire, notamment en matière de passation d'acte de transaction,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération en date du 13 décembre 2002 autorisant Monsieur de Maire à signer les conventions avec l'association de gestion du restaurant inter-administratif de Moulins, l'association départementale « Services et logements jeunes » et l'association moulinoise du foyer des jeunes travailleurs (60 rue de Bourgogne 03000 MOULINS),

Vu la convention en date du 26 décembre 2002 et notamment son article 11 et l'annexe fixant les modalités de prise en charge des fluides, des frais d'équipement et des frais de fonctionnement du Restaurant Inter Administratif calculés au prorata du nombre d'usagers de chaque administration,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 29 mars 2016,

Considérant que les frais de fonctionnement regroupent les frais de personnel et les fournitures diverses et font l'objet, après validation du Conseil d'Administration des RIA de Moulins et Yzeure, d'une demande d'aide complémentaire forfaitaire au prorata des repas servis pour chaque administration,

Considérant que l'association de gestion des restaurants inter-administratifs de Moulins et Yzeure demande la révision de l'aide complémentaire et une périodicité mensuelle de paiement (au lieu d'une périodicité jusqu'alors, annuelle)

Considérant que l'association de gestion des restaurants inter-administratifs de Moulins et Yzeure s'engage à fournir les repas de midi au personnel de la Ville de Moulins (avec facturation mensuelle, à cette dernière, de la subvention déduite du prix du repas), ainsi qu'aux intervenants extérieurs signalés par avance hors subvention,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant relatif à la convention du 26 décembre 2002.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et avenants nécessaires à l'exécution de la convention du 13 décembre 2002.

Délibération n°DCM201634

13. CONVENTIONS D'OBJECTIFS 2016 - VILLE DE MOULINS / ASSOCIATIONS MOULINOISES

MADAME DEMURE - Je rappelle la délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2009 par laquelle la Ville avait décidé de renforcer le partenariat avec les associations moulinoises à travers la signature d'une convention d'objectifs annuelle et d'une charte ouvrant droit au label "associations partenaires de la Ville de Moulins". Depuis, on a renouvelé les conventions d'objectifs donc je vous demande pour cette année de renouveler ces conventions d'objectifs et d'accorder les subventions dont vous avez la liste. Il est important de renouveler les conventions d'objectifs pour cette année 2016 compte tenu du rôle important dans la vie moulinoise des associations.

MADAME TABUTIN - Qui est contre, qui s'abstient ? Unanimité, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de **Madame DEMURE**,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la Commune,

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution des décisions du Conseil Municipal par le Maire,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 juin 2009 par laquelle la Ville décide de renforcer par une démarche qualité, le partenariat qu'elle a construit avec les associations moulinoises à travers la signature d'une convention d'objectifs annuelle et d'une Charte ouvrant droit au label « Association partenaire de la Ville de Moulins »,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 avril 2015 par laquelle la Ville décide de renouveler les conventions d'objectifs pour l'année 2015,

Vu le tableau des subventions annexé au budget primitif 2016,

Vu l'avis de la commission Sport, Culture, Tourisme et Animation réunie le 24 mars 2016,

Considérant que, pour 2015, les conventions d'objectifs avec les associations moulinoises sont arrivées à échéance,

Considérant que la Ville de Moulins souhaite :

- poursuivre son effort en direction des activités associatives, compte tenu de leur rôle dans la vie moulinoise et de l'intérêt qu'elles suscitent tant auprès des pratiquants que du public,
- renouveler son engagement en apportant un soutien financier, technique et/ou logistique aux associations,

Considérant qu'il convient donc de renouveler les conventions d'objectifs pour l'année 2016,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs avec les associations suivantes :

A.F.A.C.
A.C.A.M. 03
Associat° d'Aide aux Bakas Pygmées du Cameroun
CAMERA MOULINOISE - Section Cinéma-Vidéo
CERCLE GENEALOGIQUE et Héraldique du Bourbonnais
CHORALE AMICALEMENT NOTE
Ensemble Vocal INTERMEZZO
CINE BOCAGE FESTIVAL JEAN CARMET
CLUB MINERALOGIQUE DE MOULINS
Les Amis de la Philharmonie
LES MALCOIFFES
MUSEE DU BATIMENT
POETES ET ARTISTES du BOURBONNAIS
SOCIETE BOURBONNAISE DES ETUDES LOCALES
SOCIETE D'EMULATION DU BOURBONNAIS
SOCIETE MOULINOISE DES BEAUX ARTS
SOCIETE SCIENTIFIQUE DU BOURBONNAIS pour l'étude et la protection de la nature
VILTAIS Festi BD -Institut solidaire -Yamaha Viltais Expériences

Association APPEL D'AIR – Cie Opéra de Poche
PEP 03 – Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Allier
SAPAD - Service d'Assistance Pédagogique à Domicile
APAV - Accueillir pour aider à vivre
A.P.F.
BIBLIOTHEQUE SONORE - Association des Donneurs de Voix
A.V.H. - Association Valentin Haüy
CLUB MOULINOIS DE L'AGE D'OR
CROIX ROUGE FRANCAISE - Délégation de Moulins
DON DE SANG Bénévole de l'Agglomération Moulinoise
ICARAM - Instance de Coordination des Actions en faveur des Retraités de l'Agglomération Moulinoise
MOSAIQUE
PARTAGE ET TRAVAIL
REGIE MOULINS SUD
RESTAURANTS DU CŒUR
U.N.A.S.S.
V.M.E.H.
ASPTT Moulins - Général
BADMINTON
Comité d'Organisation CIRCUIT DES 4 CANTONS
CORAIL SUB
EAMYA
ETOILE Moulins - Yzeure Tennis de Table
ETOILE Moulins - Yzeure FOOT
ETOILE Moulins - Yzeure GYM
F.C.M.
GROUPE CYCLOTURISTE DE MOULINS
GROUPE PEDESTRE MOULINOIS
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DES CHAMPINS
JUDO CLUB MOULINOIS
LA BOURBONNAISE Gymnastique
La PETANQUE MOULINOISE
Le NOBLE ART
MOTO CLUB de MOULINS
MOULINS AQUAVIE
MOULINS BASKET
MOULINS LUTTE
MOULINS TENNIS
NAUTIC CLUB MOULINOIS
ROLLER SKATE CLUB 03
ROMYA
SHISEI KAI
TRIMAY TRIMAY
UNSS LYCEE BANVILLE
ALGAM
COMITE DEPARTEMENTAL DE GYMNASTIQUE VOLONTAIRE
A.C.V.G. P.T.T.
A.P.S.A.B. "Les Compagnons du Cerf Volant" -Association pour la Production de Spectacles et d'Animation en Bourbonnais
A.V.F. - Accueil des Villes Françaises
BOUGE TOI MOULINS
CLUB D'EDUCATION CANINE Moulins-Yzeure-Avermes

Comité de JUMELAGE MOULINS MONTEPULCIANO
Comité de Jumelage MOULINS-BAD VILBEL
Comité Départemental de l'allier du Concours National de la Résistance et de la Déportation
LA JIMBR'TEE - Association Laïque Ecole Jeu de Paume
LA MADELEINE MOULINS RIVE GAUCHE
LPO
MOULINS PROMOTION
MOULINS QUARTIER HISTORIQUE
U.L.A.C. Moulins-Yzeure
U.N.R.P.A. (Union Nationale des Retraités et des Personnes Agées – Section de Yzeure-Moulins-Avermes)
S.P.A.
Les Anciens de Moulins Foot
Les Amis de Nazareth
Multicollections Bourbonnaises
Les Anciens du M.C.R.
L'Amicale des Marins

Autorise le versement des subventions au titre de 2016 selon le tableau suivant et dans les conditions précisées dans les conventions d'objectifs :

A.F.A.C.	180,00 €
A.C.A.M. 03	<i>Exceptionnelle</i> 1 500.00 €
Asso° d'Aide aux BAKAS PYGMEES du Cameroun	450,00 €
CAMERA MOULINOISE - Section Cinéma-Vidéo	500.00€
CERCLE GENEALOGIQUE et Héraldique du Bourbonnais	180.00€
CHORALE AMICALEMENT NOTE	130,00 €
Ensemble Vocal INTERMEZZO	200.00€
CINE BOCAGE FESTIVAL JEAN CARMET	15 900.00 €
CLUB MINERALOGIQUE DE MOULINS	<i>Investissement</i> 500.00€
Les Amis de la Philharmonie	600.00 €
MUSEE DU BATIMENT	1 500.00€
POETES ET ARTISTES du BOURBONNAIS	130,00 €
SOCIETE BOURBONNAISE DES ETUDES LOCALES	130,00 €
SOCIETE D'EMULATION DU BOURBONNAIS	900,00 €
SOCIETE MOULINOISE DES BEAUX ARTS	270,00 €
SOCIETE SCIENTIFIQUE DU BOURBONNAIS pour l'étude et la protection de la nature	270.00 €
VILTAIS : FESTI BD	8 100,00 €
Association APPEL D'AIR – Cie Opéra de Poche	3 000.00 €
PEP 03 – Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de l'Allier	1 000.00€
SAPAD - Service d'Assistance Pédagogique à Domicile	400,00 €
APAV - Accueillir pour aider à vivre	300,00 €
A.P.F.	200.00€
BIBLIOTHEQUE SONORE - Association des Donneurs de Voix	200,00 €
A.V.H. - Association Valentin Haüy	1 000,00 €
CLUB MOULINOIS DE L'AGE D'OR	1 000,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE - Délégation de Moulins	250,00 €
DON DE SANG Bénévole de l'Agglomération Moulinoise	400,00 €
ICARAM - Instance de Coordination des Actions en faveur des Retraités de l'Agglomération Moulinoise	200,00 €
MOSAIQUE	500,00 €

PARTAGE ET TRAVAIL		450,00 €
REGIE MOULINS SUD	<i>Fonctionnement</i>	9 200,00 €
	<i>Investissement</i>	4 600,00 €
RESTAURANTS DU COEUR - RELAIS DU COEUR		350,00 €
U.N.A.S.S.		250,00 €
VILTAIS Institut Solidaire		750,00 €
V.M.E.H.		100,00 €
ASPTT Moulin - Général		6650,00 €
BADMINTON		665,00€
Comité d'Organisation CIRCUIT DES 4 CANTONS		1900,00 €
CORAIL SUB MOULINS		475,00 €
EAMYA	<i>Fonctionnement</i>	9 405,00 €
	<i>Exceptionnelle</i>	1 000,00€
ETOILE Agglomération Moulin-Yzeure - TENNIS DE TABLE		760,00 €
ETOILE Moulin - Yzeure FOOT		2375,00 €
ETOILE Moulin - Yzeure GYM		4000,00 €
FCM		56 070,00 €
GROUPE CYCLOTOURISTE DE MOULINS		95,00 €
GROUPE PEDESTRE MOULINOIS		285,00 €
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DES CHAMPINS		95,00 €
JUDO CLUB MOULINOIS		1900,00 €
LA BOURBONNAISE Gymnastique	<i>Fonctionnement</i>	21 000,00€
	<i>Investissement</i>	3 000,00 €
La PETANQUE MOULINOISE	<i>Fonctionnement</i>	3 325,00 €
	<i>Exceptionnelle</i>	2 150,00 €
Le NOBLE ART	<i>Fonctionnement</i>	2 375,00 €
	<i>Investissement</i>	2 000,00 €
MOTO CLUB de MOULINS		950,00 €
MOULINS AQUAVIE		5700,00 €
MOULINS BASKET		11 400,00 €
MOULINS LUTTE	<i>Fonctionnement</i>	475,00 €
	<i>Exceptionnelle</i>	1400,00 €
MOULINS TENNIS		6 793,00 €
NAUTIC CLUB MOULINOIS		11 400,00 €
ROLLER SKATE CLUB 03		300,00 €
ROMYA		3800,00 €
SHISEI KAI		1 500,00€
TRI MAY		95,00 €
UNSS LYCEE BANVILLE	<i>Investissement</i>	750,00 €
VILTAIS Yamaha Viltails Expériences		1 425,00 €

CLUB D'EDUCATION CANINE Moulin-Yzeure-Avermes		150,00 €
Comité de JUMELAGE MOULINS MONTEPULCIANO		3 300,00 €
Comité de Jumelage MOULINS-BAD VILBEL		3 300,00 €
Comité Départemental de l'allier du Concours National de la Résistance et de la Déportation		80,00€
LA JIMBR'TEE - Association Laïque Ecole Jeu de Paume		255,00 €
LA MADELEINE MOULINS RIVE GAUCHE		500,00 €
LPO		7 000,00 €
MOULINS QUARTIER HISTORIQUE		1 700,00 €

SPA	13 300,00 €
ULAC (ex U.F.A.C. Locale Moulins-Yzeure)	600,00 €
U.N.R.P.A. - Union Nationale des Retraités et des Personnes âgées - Section de Yzeure-Moulins-Auvernes	150,00 €
MOULINS PROMOTION	15 000,00 €

A.C.V.G. P.T.T.	100,00 €
A.P.S.A.B. "Les Compagnons du Cerf Volant" -Association pour la Production de Spectacles et d'Animation en Bourbonnais	1 700,00 €
A.V.F. - Accueil des Villes Françaises <i>Investissement</i>	300,00 €
BOUGE TOI MOULINS <i>Fonctionnement</i>	1 550,00€
<i>Investissement</i>	500,00€

Dit que les crédits sont inscrits au budget principal de l'exercice 2016.

Délibération n°DCM201635

14. AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE L'ASSOCIATION REGARD SUR LA VISITATION, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ALLIER ET LA VILLE DE MOULINS

MADAME RONDEPIERRE - Cet avenant n°2 fait suite à la décision que nous avons prise en novembre 2013, qui permettait, grâce à une convention d'objectifs, un financement entre le Conseil Général, la Ville de Moulins et l'association Regard Sur la Visitation pour une durée de 10 ans. Nous avons souhaité compte tenu de l'installation, on va dire, de RSV et de son développement, de continuer effectivement ses projets et ses soutiens. Sur 2016, une nouvelle exposition est prévue, vous le savez, "Les fleurs en gloire", ainsi que la publication d'un 10ème ouvrage permettant de découvrir la vie de François de Sales et de Jeanne de Chantal, ainsi que la très belle exposition, que nous aurons à découvrir au mois de mai. Dans ce cadre-là, je vous invite donc à renouveler cette convention d'objectifs avec, d'ailleurs, le Conseil Départemental pour cette année 2016 pour un montant prévisionnel de 75 000 euros pour le Conseil Départemental et 97 000 euros pour la Ville de Moulins, étant entendu que, pour la Ville, le découpage est le suivant : 63 000 euros en fonctionnement et 34 000 euros en investissement.

MONSIEUR LAHAYE - J'aurais aimé savoir le coût de l'ouvrage à peu près parce que j'ai vu que c'était 34 000 euros pour la maquette or je ne sais pas ce que ça recouvre exactement et quel est le coût total de cet ouvrage.

MADAME RONDEPIERRE - L'édition. Non, je te rassure 34 000 euros pour juste une maquette ça ferait beaucoup.

MADAME TABUTIN - Qui est contre, qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de **Madame RONDEPIERRE**,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales obligeant l'association qui reçoit une subvention à produire ses bilans à la collectivité qui l'a subventionnée,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2003 décidant de soutenir la création de l'Association Regard Sur la Visitation,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 novembre 2013 autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs entre l'Association Regard Sur la Visitation, le Conseil Général et la Ville de Moulins et ce pour une durée de dix ans,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 avril 2015 approuvant la conclusion d'un avenant n° 1 à la convention d'objectifs,

Vu la convention d'objectifs entre l'Association Regard Sur la Visitation, le Conseil Général et la Ville de Moulins en date du 10 décembre 2013 et son avenant n° 1 en date du 1^{er} décembre 2015,

Vu la demande en date du 12 novembre 2015 de l'Association Regard Sur la Visitation sollicitant une subvention pour l'année 2016,

Vu la délibération en date du 11 décembre 2015 relative au versement d'un acompte par anticipation sur l'exercice 2016 avant le vote du budget 2016 à l'association Regard Sur la Visitation,

Vu l'avis de la commission Activités Sport, Culture, Tourisme et Animations réunie le 24 mars 2016,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 29 mars 2016,

Considérant que plusieurs projets sont prévus pour l'année 2016, à savoir :

- une nouvelle exposition « Les Fleurs en Gloire »,
- la publication d'un dixième ouvrage permettant de découvrir la vie de François de Sales et Jeanne de Chantal en partageant leur quotidien, à travers des objets leur ayant appartenus et précieusement conservés,

Considérant que le Conseil Départemental de l'Allier et la Ville de Moulins souhaitent continuer de soutenir l'association Regard Sur la Visitation et ce notamment par le biais du versement par chaque collectivité d'une subvention pour l'année 2016, d'un montant prévisionnel de 75 000 € Euros pour le Conseil Départemental et pour la Ville de Moulins d'un montant prévisionnel de 97 000 Euros ; étant entendu que pour la Ville le découpage sera le suivant : 63 000 € Euros en fonctionnement, 34 000 Euros en investissement,

Considérant qu'un avenant n° 2 à la convention d'objectifs doit, de ce fait, être conclu,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

- d'approuver la conclusion d'un avenant n° 2 à la convention d'objectifs, qui prévoit dans son article 1^{er} :

« L'alinéa 2 de l'article 3 de ladite convention est remplacé par la phrase suivante :

L'aide financière :

- du Département de l'Allier sera de 75 000 Euros en subvention de fonctionnement au titre de l'année 2016,

- de la Ville de Moulins sera de 97 000 Euros en subvention au titre de l'année 2016 répartis comme suit, 63 000 Euros en fonctionnement, 34 000 Euros en investissement »,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 à intervenir et tel qu'annexé à la présente délibération,

Dit que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2016.

Délibération n°DCM201636

15. THEATRE MUNICIPAL - FIXATION DU PRIX DES BOISSONS, ENCAS SALES ET SUCRES ET FRIANDISES VENDUS LORS DES SPECTACLES DES SAISONS CULTURELLES MOULINOISES

MADAME RONDEPIERRE - La délibération suivante, c'est simplement de nous autoriser, effectivement, c'est une volonté bien sûr du Théâtre et je vous demanderais de bien vouloir nous autoriser à pouvoir mettre en place des ventes de boissons et d'encas sucrés et salés à destination du public, qui se rend au Théâtre, non pas à consommer dans la salle. Je vous rassure, on ne sera pas au cinéma.

MADAME TABUTIN - Qui est contre, qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de **Madame RONDEPIERRE**,

Vu l'article L 2121-29 du Code général des Collectivités Territoriales, relatif à la gestion des affaires de la Commune,

Vu la programmation de la saison culturelle, dans laquelle ont été inclus des spectacles de Café-Théâtre,

Vu l'avis de la commission Activités Economiques et Finances réunie le 29 mars 2016,

Vu l'avis de la Commission Sports, Culture, Tourisme et Animations réunie le 24 mars 2016,

Considérant la volonté du Théâtre municipal de favoriser la convivialité lors des spectacles des saisons culturelles moulinoises, il a été décidé de mettre en place une vente de boissons, encas sucrés et salés, et friandises à destination du public,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'appliquer le prix des boissons, encas sucrés et salés et friandises dans la limite d'une fourchette de 0 Euro à 50,00 Euros à compter du 1^{er} avril 2016.

Délibération n°DCM201637

16. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES POUR L'ANNEE 2015

MONSIEUR LE MAIRE - On passe au bilan des acquisitions et cessions pour l'année 2015, Dominique.

MADAME LEGRAND - Comme chaque année, nous faisons le bilan des acquisitions et des cessions immobilières comme la loi nous le demande. Cette année 2015, nous avons acquis 13 route de St-Menoux en vue de son intégration dans le domaine public. Nous avons acquis aussi les équipements publics dans le cadre du PRU appartenant à Moulins Habitat et de Moulins Communauté pour aussi leur classement dans la voirie communale à Moulins Sud. En matière de vente, nous avons cédé à l'Association Culture Solidarité et Amitié de l'Allier un terrain situé rue du repos dans la zone Jean Monnet. Nous avons vendu à la Sci Syfra 2 locaux, des lots 31 à 42, situés 12 bis rue de la Fraternité, ainsi que 3 parkings situés en sous-sol. Pour finir, nous avons cédé à la Sci du rivage 2 locaux, des lots 38 à 41, situés toujours à la même adresse soit 2 bis rue de la Fraternité ainsi que 6 parkings, voilà donc le bilan pour l'année 2015.

MONSIEUR LE MAIRE - Ok, pas de problème, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de *Madame LEGRAND*,

Vu la loi n° 95-127 du 8 Février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public indiquant la présentation, chaque année, au Conseil Municipal du bilan des acquisitions et cessions opérées par les établissements publics,

Vu l'article L 2241-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant la gestion des biens et les opérations immobilières de la Commune,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 25 mars 2016,

Considérant l'action menée par la Ville de Moulins, pour l'année 2015, afin :

- d'optimiser la gestion de son patrimoine,
- d'améliorer et de faciliter la gestion des voies de circulation par l'acquisition de terrains et d'équipements publics en vue de leur classement dans la voirie communale,

En matière d'acquisition :

- l'acquisition du 13 route de St-Menoux en vue de son intégration dans le domaine public,
- l'acquisition d'équipements publics dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine appartenant à Moulins Habitat et Moulins Communauté pour classement dans la voirie communale à Moulins Sud,

En matière de vente :

- la cession à l'Association Culture Solidarité et Amitié de l'Allier (ACSAA) d'un terrain situé rue du repos (Zone Jean Monnet)
- la cession à la Sci SYFRA de deux locaux (lots 31 et 42) situé 12 bis de la Fraternité ainsi que 3 parkings (lots 5 à 7) situés en sous-sol
- la cession à la Sci du Rivage de deux locaux (lots 38 à 41) situé 12 bis de la Fraternité ainsi que 6 parkings (lots 1 à 4, 22 et 29) situés en sous-sol

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le bilan ci-dessus décrit et qui sera annexé au Compte Administratif de l'année 2015 ainsi que les tableaux joints à la délibération.

Délibération n°DCM201638

17. ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE - PROPOSITION D'APPUI DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DES STRATEGIES LOCALES DE GESTION DU RISQUE D'INONDATION - MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 3 OCTOBRE 2014

MADAME LEGRAND - Cette délibération est la modification de la délibération du 3 octobre 2014. Le 3 octobre, nous avons voté la proposition d'appui dans le cadre de l'élaboration des stratégies locales de gestion du risque inondation. Il a été indiqué que les crédits seraient prévus sur le budget annexe de l'eau de l'année concernée, cependant c'est une erreur matérielle qui a été réalisée parce que cette dépense doit être imputée au budget principal. C'est tout simplement pour rectifier l'erreur matérielle.

MONSIEUR LE MAIRE - Contre, abstention ? Unanimité, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de *Madame LEGRAND*,

Vu la directive 2007/60/CE du parlement européenne relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, dite « directive inondation »,

Vu l'article L 566-1 à L 566-13 et R566-1 à R 566-18 du Code de l'Environnement, relatif à l'évaluation et la gestion des risques d'inondation,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Région Centre, coordonnateur du bassin Loire Bretagne, en date du 21 décembre 2011, relatif à l'évaluation préliminaire du risque d'inondation sur le bassin Loire-Bretagne,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Région Centre, coordonnateur du bassin Loire Bretagne, en date du 26 novembre 2012 définissant les territoires à risque important d'inondation,

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de la Région Centre, coordonnateur du bassin Loire Bretagne, en date du 18 décembre 2013 portant sur la cartographie des territoires à risques,

Vu le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles (PPR) en date du 27 juin 1997 relatif aux risques d'inondation sur les Communes de Toulon, Moulins, Avermes, Neuvy, Bressolles,

Vu la délibération de l'établissement public Loire du 04 octobre 2013 relative à l'appui proposé aux collectivités dans le cadre de la directive inondation et plus précisément pour l'élaboration des stratégies locales de gestion du risque inondation,

Vu la délibération du Conseil municipal du 3 octobre 2014 relative à l'acceptation de la proposition d'appui dans le cadre de l'élaboration des stratégies locales de gestion du risque inondation,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 25 mars 2016,

Considérant que par délibération du 3 octobre 2014, il a été décidé d'accepter la proposition d'appui de l'établissement public Loire dans le cadre de l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque inondation du TRI de Moulins,

Considérant que la participation de la Ville s'élève à 2 695€ maximum,

Considérant qu'une erreur matérielle a été réalisée dans la rédaction de la délibération du 3 octobre 2014 et que cette dépense doit être imputée sur le budget principal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Confirme l'acceptation de la proposition d'appui de l'établissement public Loire dans le cadre de l'élaboration de la stratégie locale de gestion du risque inondation du TRI de Moulins et la participation de la Ville d'un montant de 2 695€ maximum.

Dit que les crédits seront prévus au budget principal de l'année en cours.

Délibération n°DCM201639

18. RUE TAGUIN (ANGLE 33 RUE JEAN-BAPTISTE GABY) - CONVENTIONS DE SERVITUDES AVEC ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE (ERDF)

MADAME LEGRAND - Ça concerne une convention de servitudes de passage de canalisation et une convention de servitudes de pose d'un poste de transformation avec ERDF. C'est la mise en place de 2 canalisations souterraines sur une longueur totale de 15 mètres. Le tracé, emprunté par cette canalisation, passe par une propriété de la ville, qui est située au 33 rue Jean-Baptiste Gaby. Comme ce tracé passe dans une propriété de la ville, il faut que nous fassions une convention. On a l'habitude d'en passer quasiment à chaque conseil et maintenant, c'est la 2ème fois que nous aurons une compensation forfaitaire de 20 euros.

MONSIEUR LE MAIRE - Ok, contre, abstention, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de *Madame LEGRAND*,

Vu l'article L 2122-21 alinéa 7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution des décisions du Conseil Municipal par le maire notamment en ce qui concerne la passation des actes de vente, échange, acquisition, transaction,

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens de la Commune,

Vu le courrier en date du 8 février 2016 de ERDF transmettant à la Ville de Moulins une convention de servitudes pour la parcelle sise rue Taguin (angle 33 rue Jean-Baptiste Gaby),

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 25 mars 2016,

Considérant que la Ville de Moulins est propriétaire du terrain cadastré Section AD n°3 d'une superficie de 365 m² situé rue Taguin (angle 33 rue Jean-Baptiste Gaby),

Considérant qu'Électricité Réseau Distribution France (E.R.D.F.) doit intervenir sur ce terrain afin de procéder à la mise en place de 2 câbles souterrains sur une longueur totale d'environ 15 mètres (sur une bande de 3 mètres) ainsi que ses accessoires,

Considérant que le tracé qu'emprunte cet ouvrage passe sur la propriété appartenant à la Ville de Moulins, dont la référence cadastrale est indiquée ci-dessus,

Considérant dès lors qu'il convient d'établir une convention de servitudes de passage des canalisations et une convention de servitudes pour la pose d'un poste de transformation sur la parcelle ci-dessus mentionnée,

Considérant qu'à titre de compensation forfaitaire et définitive, ERDF s'engage à verser une indemnité unique et forfaitaire de vingt euros par convention de servitude, soit quarante euros à la Ville de Moulins concernant ces travaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer avec Électricité Réseau Distribution France (E.R.D.F.) les conventions de servitudes annexées à la présente délibération, sur le terrain cadastré Section AD n°3 et tout acte éventuel à intervenir concernant ces travaux, et à percevoir l'indemnité.

Délibération n°DCM201640

19. MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

MADAME LEGRAND - Cette délibération concerne la nécessité de procéder à la modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols, pour permettre une implantation des équipements d'intérêt collectif à 2 mètres de la limite séparative en zone ULa et que dans cette zone-là. Ce projet de modification simplifiée doit être tenu à disposition du public. Il faut fixer les modalités de cette mise à disposition donc un dossier sera consultable en Mairie du 25 avril au 27 mai 2016, accompagné d'un registre pour formuler les observations aux horaires d'ouverture du service de l'urbanisme et cette délibération sera également affichée en Mairie pendant 1 mois.

MONSIEUR LE MAIRE - Contre, abstention ? Merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur présentation de *Madame LEGRAND*,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L153-45 et suivants, relatifs à la procédure de modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols,

Vu l'arrêté de Monsieur le Maire du 23 mars 2016 prescrivant la modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 25 mars 2016,

Considérant la nécessité de procéder à la modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols, pour permettre une implantation des équipements d'intérêt collectif à deux mètres de la limite séparative en zone ULa.

Considérant que le projet de modification simplifiée doit être tenu à la disposition du public,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Fixe les modalités de mise à disposition au public comme suit : un dossier sera consultable en Mairie du 25 avril au 27 mai 2016, accompagné d'un registre pour formuler des observations aux horaires d'ouverture,

Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois, mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département ; elle sera également publiée dans le Recueil des Actes Administratifs de la Ville.

20. CESSION DE LOCAUX SITUES 11-15 RUE BERTIN ET 8 PLACE MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY A MOULINS

MADAME LEGRAND - La Ville de Moulines est propriétaire des locaux, on va faire simple, disons de Moulines Communauté à l'heure actuelle. Cet immeuble est occupé par 2 entités : le siège de Moulines Communauté depuis le 1er septembre 2001 sur une surface totale de 1 403,18 mètres carrés, ainsi qu'un garage et 15 emplacements de parking. Nous louons ces locaux pour un loyer annuel de 73 000 euros, ce qui fait en-dessous du cours du marché puisque ça nous fait à 4,33 euros le mètre carré. Nous louons également une partie de ce bâtiment au SPIP, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation, pour une surface totale de 492 mètres carrés, pour une somme de 41 000 euros. Il vous est proposé de vendre cet immeuble 11-15 rue Bertin et 8 Place Maréchal de Lattre de Tassigny à Moulines Communauté. Le montant de la vente que nous proposons est de 665 000 euros. En plus, on l'a vu tout à l'heure en parlant des 50 000 euros dans le budget, la Ville de Moulines versera à Moulines Communauté une somme de 200 000 euros dont le paiement interviendra en 4 échéances de 50 000 euros. On a vu la première échéance de 50 000 euros tout à l'heure dans le budget. Cette somme correspond donc au montant des travaux de mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite, ce qui n'était pas fait donc c'est pour ça que nous donnons un fonds de concours de 200 000 euros. Nous vous soumettons l'acte pour que ce transfert de propriété soit signé avec un paiement différé, c'est-à-dire qu'au jour de la signature, 95 000 euros seraient versés à la signature de l'acte authentique puis 6 échéances annuelles de 95 000 euros payables le 15 décembre de chaque année donc à partir du 15 décembre 2016. Voilà la proposition qui est faite pour permettre à Moulines Communauté de faire ses travaux d'agrandissements en étant propriétaire du sol, c'est quand même mieux, et en plus de permettre une plus grande visibilité à Moulines Communauté. Ces locaux sont situés vraiment en plein centre de la Communauté d'Agglomération et c'est très facile pour tous les habitants de Moulines Communauté puisque tous les services, Préfecture, Conseil Départemental et administrations principales sont sur la Ville donc ils pourront, en même temps, faire toutes leurs démarches.

MONSIEUR LE MAIRE - Y a-t'il des observations ? Oui, Jacques.

MONSIEUR LAHAYE - C'est un sujet dont on a eu l'occasion de débattre. Rapidement un petit historique des choses, je pense que la cession de ces locaux a fait l'objet d'une discussion il y a 1 an. Moi, j'étais, à titre personnel, réservé sur cette cession de locaux puisque je pense qu'on risque d'avoir une évolution dans les années à venir du schéma communautaire et que Moulines Communauté prenne d'autres responsabilités. Je suis persuadé aussi que le nouveau découpage est loin d'être terminé et qu'à terme, nous aurons d'autres compétences à faire valoir au niveau de Moulines Communauté. Ce débat a eu lieu et effectivement a été tranché il y a 1 an. Il y a eu un cahier des charges d'élaboré, d'ailleurs dans le débat, est-ce que les locaux sont assez grands ? Il n'y a pas tellement de possibilités d'agrandissement. Il y a un nouveau besoin, qui s'est fait jour de façon pressante, c'est les besoins au niveau de l'école de musique. Les travaux avaient été prévus pour une somme hors taxes de 1 200 000 euros mais, petit à petit, on arrive à 2 millions d'euros toutes taxes comprises comme prévision de travaux. La question, qui est donc posée ici au niveau de Moulines Communauté et au niveau de la Ville, puisque la Ville fait partie de Moulines Communauté, donc les intérêts de la Ville sont aussi les intérêts de Moulines Communauté, c'est est-ce que Moulines Communauté a intérêt à faire 2 millions de travaux effectivement dans des locaux qui ne lui appartiennent pas ? Je pense que, d'évidence, il n'est pas bon, on a eu des exemples récents, qu'il y ait des travaux qui soit disons engagés à cette hauteur-là sans qu'on puisse effectivement être propriétaire des locaux. D'autant que s'est ajouté le fonds de soutien au niveau de l'investissement, qui permet disons une prise en charge des travaux au niveau de l'isolation à hauteur de 300 000 euros, ce qui est loin d'être négligeable, enfin c'est ce qui est tout au moins espéré. Alors, il reste la question, à mon avis, qui n'est pas tranchée, c'est pour ça que je m'étonne un petit peu de cette délibération maintenant. Autant une délibération de principe aurait pu être intéressante.

Sur le prix d'abord, on n'a eu la valeur des domaines donnée que cet après-midi puisqu'on avait une valeur des domaines de 2011 de 800 000 euros et qui est maintenant de 697 000 euros donc il y a une baisse quand même qui est sensible et ce qui montre bien aussi la difficulté de l'immobilier au niveau de Moulines. Ensuite, je pense que dans nos considérants "s'assurer l'occupation du bâtiment après la fin du bail avec Moulines Communauté et ainsi éviter un risque de sous occupation et donc une perte de loyer", je pense que la Ville de Moulines effectivement a intérêt en tant que collectivité à s'assurer sur ce manque, disons, sur cette perte de loyers. Ne plus avoir de charges d'entretien ou de travaux de bâtiment en tant que propriétaire, là aussi, c'est un point important mais, tout ça, ce sont des choses quand même qui peuvent être contestées au niveau disons de Moulines Communauté comme une charge, qui est donnée quand même à Moulines Communauté. Ensuite,

"pérenniser l'implantation en centre-ville au siège de Moulins Communauté et ainsi favoriser l'accès aux services publics pour les Moulinois", c'est un point fort effectivement et je pense qu'il est plus facile sans doute, c'est un argument qui était donné de rénover au point de vue locaux, que de vouloir construire ailleurs mais c'est quelque chose qui est à tel point coûteux et avec le fait qu'effectivement ce n'est peut-être pas forcément vrai. Je m'étonne un peu qu'on passe sur ce prix puisque la discussion est toujours ouverte et je ne vois pas pourquoi on fixe un prix et y compris qu'on s'enferme dans des précisions au niveau du paiement de la somme puisqu'il y a eu une discussion au bureau communautaire où il y a eu un certain nombre de questions, en particulier, sur le fait de l'engagement, qui était de 5 années, et, là, on a un calcul sur 6 ans. Là aussi, il y a eu donc une discussion qui n'est pas éclaircie. Voilà donc je pense que cette délibération est, pour moi, disons présentée de façon un peu trop rapide, autant une décision de principe m'aurait satisfait, autant là je considère que sur le prix, c'est trop strict.

MONSIEUR LE MAIRE - Merci, un petit point pour que tout le monde y voie clair un petit peu sur un sujet comme celui-là, il y a 1 an lorsque la décision a été prise que les locaux de Moulins Communauté, que les besoins en locaux soient obtenus par une sorte de L entre le bâtiment actuel et l'école de musique, il y a eu un cahier des charges, qui consistait à faire, ce que j'évoque, soit ce L sur 2 niveaux. Il y avait un rez-de-chaussée et un 1^{er} niveau, qu'il était possible d'aménager, et, à l'époque, il n'était pas prévu de le réaliser. Il y avait la coque, qui devrait être réalisée, mais l'aménagement n'était pas réalisé. La destination de ce 2^{ème} étage, c'était essentiellement d'avoir des salles de réunion, notamment des salles pour les élus. Il y avait donc l'aménagement du rez-de-chaussée, notamment pour accueillir les équipes d'instruction d'autorisation du droit des sols et au 1^{er} étage, il y avait des locaux vides mais qui pouvaient être aménagés moyennant un budget complémentaire si nous le faisons. Qu'est-ce qui s'est passé au cours de cette année ? C'est que l'école de musique nous a demandé d'avoir plus de place parce qu'il y a plus de 500 élèves. Ils nous ont dit : "on vous demande de pouvoir nous accueillir", donc l'étage qui était prévu à destination de salles de réunion, on a dit que cet étage va permettre de répondre à la demande d'extension de l'école de musique. Ce faisant, il est passé au rez-de-chaussée parce que c'était plus simple pour tout le monde. Le projet a aussi évolué dans la capacité d'accueil des familles, amenant leurs enfants à l'école de musique, et des visiteurs de Moulins Communauté, avec un réaménagement complet de la pièce d'accueil, la création pour l'école de musique d'une pièce de consigne, pour que lorsque vous amenez un enfant le matin avec un instrument, vous posez l'instrument pour que l'enfant l'ait le soir etc... et puis pour rendre la chose beaucoup plus agréable, on a déplacé un escalier. Alors ceci explique tout cela et évidemment le cahier des charges est respecté. Simplement sur l'usage qui est fait, la destination d'un étage, qui était a priori des salles de réunion, on a pensé qu'il valait mieux répondre aux besoins des enfants à l'école de musique qu'au confort des élus. A partir de ce moment-là, il y a eu des adaptations parce qu'on n'isole pas de la même manière des salles dans lesquelles on joue de l'instrument ou de la musique et des salles où il y a un élu qui va travailler. Ça explique 2 choses : en 1, le cahier des charges est respecté même s'il a évolué mais je pense pour la bonne cause et en 2, les coûts ont évolué puisqu'il n'y a donc plus la livraison sur un étage d'une coque vide mais la livraison d'une coque aménagée, destinée aux élèves de l'école de musique, avec des aménagements dans l'école de musique pour l'accueil, etc... donc ça explique les 2 choses : le respect mais l'évolution du cahier des charges et l'estimation des coûts, qui a légèrement évolué mais qui a évolué, encore une fois, pour, je pense, la bonne cause. Je rappelle que si demain nous considérons qu'il est absolument essentiel qu'il y ait des salles de réunion plus grandes, etc... il suffit de faire un 2^{ème} voir un 3^{ème} étage, ce qui est totalement prévu mais évidemment pas en termes de coût, c'est-à-dire qu'il faudra avoir les moyens pour le faire et si on ne les a pas alors on fera des réunions dans la salle des fêtes, qui sera livrée maintenant dans 6 mois. Voilà ça c'était sur le premier point mais Jacques le sait parfaitement.

Le deuxième point, c'est sur le prix. Alors ce qui est bien, c'est qu'on est évidemment écartelés, comme l'est Jacques, qui par rapport à ses amis de l'opposition dans la Communauté d'agglomération dit : "quand même il faut baisser le prix" et puis, qui vient, ici, au Conseil Municipal de Moulins en disant : "il faut quand même, vous comprenez", comme il ne peut pas dire qu'il a dit une heure avant qu'il fallait descendre le prix, il dit : "mais pourquoi vous passez le dossier aujourd'hui ? Donnons-nous du temps, discutons". Effectivement, il faut arriver à faire la synthèse entre la position qu'on a défendue, qui consistait à faire baisser le prix pour la Communauté d'Agglomération, et maintenant devant la Ville de Moulins, comme il ne peut pas vous dire qu'il a dit qu'il fallait le baisser, il vous dit simplement : "donnez-nous un peu de temps". C'est plus simple de ne pas à avoir à apprendre de position. Malheureusement, il faut la prendre, pour une raison très simple, c'est qu'on peut toujours discuter de tout, d'ailleurs il y aura un vote au Conseil Communautaire, on discutera et on votera. Mais il faut aussi qu'on soit prêt, comme tu le disais très bien. Si on veut élarger au fonds d'investissement, il faut que la propriété appartienne à Moulins Communauté, ce qui représente quand même une somme, quelque chose de très important. Alors ce qui est vrai, là aussi, il y avait des aménagements. En 2015, on vendait juste le siège de Moulins Communauté, maintenant on avait proposé de vendre plus avec les locaux occupés par le

SPIP, on peut repenser à tout ça. Moi ce que je pense, c'est qu'on va déjà faire un vote aujourd'hui et si ça évolue alors ça évoluera et on fera des ajustements mais on a aujourd'hui un conseil et il faut quand même le faire. Les éléments que je vous donne montrent que, même moi dans la vie c'est vrai ce n'est pas facile de tenir 2 fois le même discours mais il vaut mieux essayer d'avoir un peu de cohérence entre ce qu'on dit sur la Place de Lattre de Tassigny et ce qu'on dit, ici, sur la Place de l'Hôtel de Ville. Il vaut mieux avoir le même discours. En tout cas, je ne sais pas si vous avez bien saisi parce que ça vaut quand même son pesant de cacahuètes à défaut du prix mais il est vrai qu'il vaut mieux avoir le même discours. J'ai fait ce résumé mais je sais que Cécile aurait bien mieux résumé les choses que moi.

MADAME DE BREUVAND - Simplement pour dire que c'est un beau projet. C'est un projet qui sera utile aux agents de Moulins Communauté, qui permettra à la Place Maréchal de Lattre de Tassigny, où il y a déjà les 2 équipements phares de Moulins Communauté, de compléter son aménagement par le siège de Moulins Communauté et ça me désole, parfois, de voir les réticences de certains de nos collègues, voilà. C'est un beau projet, qui vraiment répondra aux attentes aussi des agents de Moulins Communauté.

MONSIEUR DELASSALLE - Je vais donc n'avoir qu'un discours, celui de conseiller municipal. Je pense que la discussion n'est sans doute pas finie. Elle peut être plus difficile que cela paraît et je pense qu'il aurait été plus raisonnable de prendre une délibération de principe vous autorisant à discuter pour que cette vente ait lieu que de prendre une délibération dans laquelle il y a déjà un chiffre de fixé. Un autre élément, et ça c'est ma première réflexion, je rajoute à cela qu'il y a 2 points qui me font dire cela, c'est qu'on nous dit que le Service des Domaines aurait fixé un chiffre. Moi, je n'ai pas, ici, l'avis des domaines écrit. Je pense qu'il est absolument indispensable et la deuxième chose, c'est que je pense qu'il aurait été bien d'avoir l'avis aussi de principe du Conseil Communautaire avant de se prononcer. Je ne veux pas chercher à faire quoi que ce soit ou à reporter quoi que ce soit mais je pense que cette précaution aurait été indispensable. En fonction de cela, à moins que vous apportiez une réponse, je ne participerai pas au vote parce que je ne suis pas satisfait de la manière dont c'est abordé.

MONSIEUR LE MAIRE - Mais chacun peut écouter son courage, on ne force pas au vote. Cela étant dit, à chaque conseil, il y a des ventes. C'est la première fois que j'entends dire que vous voudriez une délibération qui nous autoriserait à discuter le prix. Les autres fois, vous êtes pour ou vous êtes contre donc c'est très intéressant de dire, si je comprends bien, tu voudrais que la Ville de Moulins n'ait pas d'avis et que donc on discute et qu'une fois que la Communauté d'Agglomération dit qu'elle achète à tel prix, on accepte mais pour accepter il faut bien partir sur un texte donc quelle est ta position sur la vente ?

MONSIEUR DELASSALLE - Ma position était de prendre une délibération de principe pour dire qu'on vous autorisait à engager les discussions pour vendre à la communauté et ensuite vous aurez arrêté. Essayons de comprendre et je ne suis pas machiavélique, vous dites : "Jacques tu as 2 positions une par-ci et une par-là" mais, moi, je pourrais dire à quelqu'un, qui ne connaîtrait pas, vous vous êtes le Maire de Moulins et le Président de la Communauté, je pourrais aussi vous dire que c'est une affaire de famille que vous faites là donc essayons de revenir au niveau du droit et au niveau de principe, s'agissant non pas d'une vente à quelqu'un d'autre mais entre 2 collectivités. Voilà, vous savez comment a évolué la législation, avant il fallait prendre la précaution de faire une déclaration pour vendre. Maintenant, pour une collectivité, ce n'est plus le cas donc c'est plus facilitateur. J'ai recherché et vous devriez savoir que le premier principe, ce principe d'inaliénabilité a été fait, ici, à l'édit de Moulins en 1566 et que c'est à partir de ce principe que jamais 2 collectivités n'avaient pu vendre à l'amiable, ça a été simplement modifié que depuis quelques mois par l'article L3111 que cela est possible et donc à ce moment-là, on prend les précautions nécessaires, je ne demande pas plus.

MONSIEUR LE MAIRE - Oui mais pour discuter, il faut bien partir avec un prix.

MONSIEUR DELASSALLE - Prends le prix des domaines si tu veux, ce qui me paraît être une base mais, moi, je ne le connais pas. Sans doute qu'il peut y avoir des discussions...

MONSIEUR LE MAIRE - Tu veux qu'on augmente par rapport à la proposition qui a été faite ?

MONSIEUR DELASSALLE - N'essaie pas de me faire dire des choses que je n'ai pas l'intention de dire, j'essaie de regarder ce qui, entre 2 collectivités, dans une vente amiable, est le plus raisonnable possible, voilà.

MONSIEUR LE MAIRE - Ok, alors il y avait Jacques... non, tu ne voulais pas parler. Si tu veux.

MONSIEUR LAHAYE - Je n'admets pas, moi, ce discours-là. Effectivement, le cumul du poste de Président de Moulins Communauté et du poste de Maire, à mon avis, oblige aussi à plus de réserves. On a fait une réunion extraordinaire de commission hier, tu n'étais pas présent là aussi, moi, j'étais effectivement présent. Je pense que par rapport à cette question-là, la question principale elle est qu'on a voté, il y a maintenant 1 an, sur le fait de céder pour l'euro symbolique par rapport au prix. On sait bien à Moulins Communauté comme à Moulins si tu es d'accord là-dessus ou non, on ne cherche pas à faire une "affaire", entre guillemets, les uns ou les autres, on essaie de trouver un juste prix et un prix d'équilibre. Voilà, c'est comme ça que je conçois mon rôle d'élu, pour moi. Alors je pense qu'au niveau délibération, ça ne me choquerait pas, moi, de dire que c'est au lieu du prix de 665 000 euros et quelque chose qui est extrêmement précis après. On peut très bien dire "à partir de l'estimation des domaines", qui est effectivement supérieure mais ça laisse toute possibilité au niveau des négociations et là, on précise "y compris les 95 000 euros à tel moment", etc... Je n'ai pas dit autre chose ailleurs. Moi, je souhaite véritablement qu'on trouve un accord sur un projet, qui est effectivement porteur au niveau de Moulins Communauté et qui est porteur pour la Ville donc sur les 2 points. Je pense qu'effectivement il faut améliorer, au point de vue des locaux, Moulins Communauté et je pense aussi que pour Moulins, objectivement, le fait que le siège de Moulins Communauté soit en centre-ville, c'est plutôt une bonne chose. Voilà, je veux dire qu'on n'a pas dit autre chose et je pense simplement qu'on n'a pas de raison de vouloir passer en force et précipitamment en bouclant quelque chose qui est tel que cette délibération...

MONSIEUR LE MAIRE - D'abord, il y a quelques années, ça n'a jamais été pour un euro symbolique car ce fut à un euro symbolique après plusieurs années où on payait le loyer.

MONSIEUR LAHAYE - Je te ferai remarquer aussi que la base de la délibération qu'on a étudiée hier, elle était sur une valeur domaniale de 800 000 euros en 2011 donc je veux dire qu'on a 200 000 euros de moins est-ce que dans la discussion ça va jouer ou pas jouer, on n'en sait absolument rien.

MONSIEUR LE MAIRE - En tout cas, je note bien que tu as, encore une fois, à 1 heure d'intervalle, mais pas dans le même conseil, des positions différentes. Tu es à la fois conseiller municipal de Moulins et tu es à la fois conseiller communautaire et tu es même vice-président. Moi, je suis aussi conseiller municipal de Moulins et conseiller communautaire et je m'impose d'avoir le même discours d'un côté et de l'autre. S'il y a d'autres propositions et bien on re-délibérera mais en tout cas, il faut bien partir sur une position claire. Alors il y avait Cécile, Stefan et Dominique.

MADAME DE BREUVAND - Simplement pour apporter quelques précisions, hier, en effet, la commission administration générale et finances de Moulins Communauté s'est réunie donc c'est un dossier que connaît Moulins Communauté. Pour rassurer Daniel, ce n'est pas quelque chose qui est avancé par la Ville de Moulins comme ça, du jour au lendemain, et que cette commission, d'ailleurs à laquelle Jacques siégeait, a donné un avis favorable sur la base du prix, qui est proposé de 665 000 euros.

MONSIEUR LAHAYE - Sur le principe de la vente.

MADAME DE BREUVAND - Sur le principe de la vente et sur le prix, nous étions plusieurs à siéger dans cette commission, qui sommes autour de cette table, et on a bien tous entendu cela.

MONSIEUR LUNTE - Il y a un avis favorable qui a été donné lors de cette commission des finances et administration générale j'en suis sûr. Il y a un avis favorable qui a été émis par cette commission et j'y ai assisté comme toi à cette réunion. Moi, je ne sais pas, je peux me prononcer simplement que comme rapporteur du budget et conseiller municipal de cette Ville, autant que j'ai souligné que nous devons tout faire pour remplir notre rôle de centralité au sein de la Communauté d'Agglomération et que nous devons faire des efforts dans ce sens-là pour accommoder les communes autour; autant je suis en désaccord si on nous demande de brader nos biens. C'est pourquoi, j'étais personnellement pas tout à fait à l'aise avec une estimation des domaines annoncée en 2011 à 800 000 euros et de vendre à un prix de 665 000 euros mais je me suis rangé. Aujourd'hui, je suis beaucoup plus rassuré parce que j'apprends que la nouvelle estimation, aujourd'hui, elle se trouve à 697 000 euros donc nous faisons un geste, nous restons bien au-dessous du prix des Domaines. Nous savons, et c'est notoire, que les estimations des domaines sont toujours très basses donc nous sommes dans une bonne proposition pour aider Moulins Communauté à remplir son rôle. Je trouve que sur cette base, il est tout à fait normal que nous sommes tous d'accord sur la chose, que nous voulons vendre ce bien et nous devons aussi

indiquer l'ordre de prix pour lequel nous voulons vendre donc je trouve ça tout à fait légitime de délibérer dans ce sens aujourd'hui.

MONSIEUR MONNET - Je ne serais pas long mais ça ne me dérange pas qu'on vende à Moulins Communauté, la question c'est : est-ce que le projet va être suffisant pour accueillir tous les salariés dans de bonnes conditions ? Après j'ai quand même une petite crainte, j'ai quand même un peu l'impression d'être instrumentalisé dans cette délibération. Après, je vous le dis, moi, vendre et puis si c'est trop cher et que l'agglomération accepte tant pis pour l'agglomération. C'est ce qui est en train de se dire là, c'est ce que je comprends moi. Non, moi, je ne me prononce pas sur le prix, je suis incapable d'estimer la valeur d'un bien mais après, moi, ce n'est pas là-dessus et ce n'est pas ça la question, mais, là, j'ai l'impression d'être instrumentalisé et je vais vous dire pourquoi. Le seul truc c'est qu'à chaque fois qu'on a des cessions ou des acquisitions, qui sont présentées, bien sûr qu'on le fait mais en général, les délibérations sortent quand tout le monde est d'accord et c'est comme ça que je l'ai compris à chaque fois que j'ai voté pour une cession ou une acquisition, j'ai toujours voté en me disant que les 2 parties étaient d'accord donc c'est réglé. Mais, là, on arrive à un problème où a priori les parties ne sont pas d'accord. C'est ce que je comprends mais c'est pour éclaircir les choses, dans ma tête, mais a priori il y a des maires, dont le Maire d'Yzeure et le Maire d'Avermes, je suppose, je ne sais pas mais il y a des maires, qui ne sont pas d'accord sur la cession, et, nous, on veut. Je trouve qu'il faudrait se mettre d'accord d'abord et après on vote. Je n'ai pas envie d'être instrumentalisé si vous voyez ce que je veux dire. Je suis ni pour, ni contre si c'est dans l'intérêt des salariés et de la communauté, pourquoi pas mais ça doit se faire quand même avec l'accord de tout le monde, s'il y a un rapport de forces sur un truc comme...

MONSIEUR LE MAIRE - Yannick, je te rassure il y a strictement aucun rapport de force. Il y a une majorité à Moulins Communauté, il y a une majorité à la Ville de Moulins et ce sont ces 2 majorités qui choisiront, je souhaiterais que ce soit un consensus. Je ne peux pas dire que, sur un truc comme ça, on agira que quand il y aura un consensus parce que c'est beaucoup trop facile d'exploiter sur un plan politique les partisans en disant : "c'est la Ville de Moulins qui maltraite la Communauté d'Agglomération". D'ailleurs, tu pourrais très bien dire toi : "moi, comme conseiller municipal de Moulins, je considère que le montant n'est pas assez élevé pour la Ville". Comment veux-tu avancer ? Il y a des instances et des procédures, on les suit parfaitement. La preuve d'ailleurs c'est que c'est passé hier en commission, la commission a donné un avis et que ça se poursuit. S'il n'y a pas d'accord et qu'il n'y a pas de vote identique d'un côté et de l'autre alors la cession ne se fera pas. Qu'est-ce que tu veux que je te dise ? Je n'ai pas de solution autre que de respecter des procédures, voilà Dominique voulait intervenir.

MADAME LEGRAND - Stefan a dit beaucoup de choses, simplement entre l'estimation des domaines, il est vrai qu'on l'a eue que cet après-midi, il n'y a que 5% d'écart en-dessous, à peine. Moi, personnellement, j'aurais bien mis la vraie valeur des domaines sauf qu'on ne l'avait pas mais je trouve qu'on est tout à fait dans une fourchette complètement raisonnable et que c'est acceptable parce que je pense que, nous, nous sommes convaincus qu'avec une agglomération forte et bien on a un territoire fort et la Ville de Moulins fait tout ce qu'elle peut, justement, pour avoir une Communauté d'Agglomération forte.

MONSIEUR LE MAIRE - J'ajoute, c'est ce qu'a dit d'ailleurs Nicole, c'est que ce bien il va prendre que de la valeur. Quand la Ville va investir des millions d'euros sur la salle des fêtes, la Place Maréchal de Lattre de Tassigny et tout le reste alors évidemment ce secteur qui n'est pas un secteur valorisé, demain il sera un secteur très valorisé donc on le fait. Bon, maintenant on va voter donc qui est contre ? Personne n'est contre, qui s'abstient ? Personne ne s'abstient, le projet est donc approuvé à l'unanimité avec l'expression de courage profonde où vous ne prenez pas part au vote. Voilà, n'écoutez que votre courage continuez. Très bien, merci et merci à Dominique pour avoir présenté le projet.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de *Madame LEGRAND*,

Vu l'article L 2241-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant la gestion des biens et les opérations immobilières de la Commune,

Vu l'article L3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques qui dispose que les biens des personnes publiques, qui relèvent de leur domaine public, peuvent être cédés à l'amiable, sans déclassement préalable, entre ces personnes publiques, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public,

Vu l'article L 2122-21 alinéa 7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution des décisions du Conseil Municipal par le Maire notamment en ce qui concerne la passation des actes de vente, échange, acquisition, transaction,

Vu l'avis du Service des Domaines,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 25 mars 2016,

Considérant que la Ville de Moulins est propriétaire des locaux figurant au cadastre sous les références suivantes :

- Parcelles AV 83 et 485, respectivement de 462 m² et 683 m²,
- Volumes 4 (moitié indivise), 7 et 8 de la parcelle AV 483.

Considérant que cet immeuble est actuellement occupé par :

- Le siège de Moulins Communauté depuis le 1^{er} septembre 2001 pour une surface totale, suite à plusieurs avenants, de 1 403,18 m² (dont 163,40 m² de parties communes) ainsi qu'un garage de 15,30 m² et 15 emplacements de parking. Le bail actuellement en vigueur court jusqu'au 31 octobre 2017.
- Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) de l'Allier pour une surface totale de 492 m² (+ 82,50 m² en sous-sol). Le bail actuellement en vigueur avec l'État court jusqu'au 30 novembre 2020,

Considérant que la Ville de Moulins, en sa qualité de propriétaire d'un établissement recevant du public, est tenue de participer au financement des travaux de mise aux normes du bâtiment pour les personnes à mobilité réduite (PMR),

Considérant que dans le cadre de la mutualisation des services de Moulins Communauté et des communes membres et afin de favoriser la réalisation de travaux pour donner une meilleure lisibilité au siège de Moulins Communauté en centre-ville de Moulins, il est proposé de vendre l'immeuble 11/15, rue Bertin et 8 place Maréchal de Lattre de Tassigny à Moulins à la Communauté d'Agglomération de Moulins, au prix de 665 000 €,

Considérant que cette cession permettra notamment à la Ville de Moulins de :

- S'assurer l'occupation du bâtiment après la fin du bail avec Moulins Communauté et ainsi éviter un risque de sous occupation et donc de perte de loyer, d'un bâtiment important au centre de la ville,
- Ne plus avoir de charge d'entretien ou de travaux sur ce bâtiment en tant que propriétaire,
- Pérenniser l'implantation en centre-ville du siège de Moulins Communauté et ainsi favoriser l'accès aux services publics pour les Moulinois,

Considérant que pour permettre à Moulins Communauté de réaliser des travaux de rénovation et d'extension de son siège, le transfert de propriété s'effectuera dès signature de l'acte de vente avec un paiement différé : paiement de la somme de 95 000 € à la signature de l'acte authentique puis paiement de 6 échéances annuelles de 95 000 €.

5 Conseillers ne prennent pas part au vote (MM LAHAYE, MONNET et DELASSALLE, Mmes VEZIRIAN et GOBIN), après en avoir délibéré, par 28 voix POUR,

Décide de verser à la Communauté d'Agglomération de Moulins la somme de 200 000 €, dont le paiement interviendra en 4 échéances annuelles de 50 000 €, correspondant au montant des travaux de mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite,

Décide de vendre à la Communauté d'Agglomération de Moulins, les locaux sis 11-15 rue Bertin et 8 place Maréchal de Lattre de Tassigny figurant au cadastre sous les références AV 83 et 485, respectivement de 462 m² et 683 m², ainsi que les volumes 4 (moitié indivise), 7 et 8 de la parcelle AV 483, tels que figurés au plan annexé à la présente délibération, pour la somme de 665 000 €,

Dit que le transfert de propriété s'effectuera dès signature de l'acte de vente avec un paiement différé : paiement de la somme de 95 000 € à la signature de l'acte authentique puis paiement de 6 échéances annuelles de 95 000 € payable le 15 décembre de chaque année à compter du 15 décembre 2016,

Dit que les frais consécutifs à cette vente restent à la charge de l'acquéreur,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir ainsi que tous documents nécessaires à cette transaction.

Délibération n°DCM201642

21. ETAT D'ABANDON MANIFESTE DE LA PROPRIETE RUE DES BOURGOGNE - CONVENTION AVEC MME BARBA CID

MADAME LEGRAND - Vous vous rappelez qu'on a commencé une procédure d'état d'abandon manifeste pour la propriété de Monsieur Barba Cid, qui est située au 99 bis rue de Bourgogne. Cette parcelle n'est pas habitée et elle n'est pas entretenue donc conformément aux articles du code général des collectivités territoriales, la Ville a lancé une procédure de déclaration d'état d'abandon manifeste par la délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 2015. Un procès-verbal provisoire de l'état d'abandon manifeste a été dressé le 29 septembre 2015, listant les travaux indispensables pour faire cesser cet état d'abandon manifeste, à savoir entretenir le terrain, réparer le mur de clôture et réparer toutes les menuiseries. Ce procès-verbal, ainsi que les textes encadrant la procédure, ont été notifiés par lettre recommandée à Monsieur Barba Cid le 9 octobre 2015. Madame Marie José Siroux, fille de Monsieur Barba Cid, a écrit le 29 décembre 2015 pour demander un délai de 3 mois pour réaliser les travaux. Cette convention vise à régulariser la réalisation de ces travaux dans le délai imparti, dans le cadre de la procédure de déclaration d'abandon manifeste.

MONSIEUR LE MAIRE - Ok, approbation générale, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de **Madame LEGRAND**,

Vu les articles L 2243-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 10 juillet 2015 relative à la procédure de déclaration en état d'abandon manifeste de la propriété située 99bis, rue de Bourgogne appartenant à M. BARBA CID Florenzio,

Vu le procès-verbal provisoire de l'état d'abandon manifeste, en date du 29 septembre 2015, de la propriété de M. BARBA CID Florenzio située 99bis, rue de Bourgogne,

Vu le courrier en date du 29 décembre 2015 de M. BARBA CID Florenzio sollicitant de la Ville de Moulins un délai de trois mois afin de réaliser les travaux décrits dans le procès-verbal provisoire de l'état d'abandon manifeste,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 25 mars 2016,

Considérant que le procès-verbal de l'état d'abandon manifeste, en date du 29 septembre 2015, de la propriété de M. BARBA CID Florenzio, a été affiché pendant trois mois en Mairie, sur la parcelle de l'intéressé et lui a été notifié le 16 octobre 2015,

Considérant que ledit procès-verbal a fait l'objet d'une insertion dans le journal La Montagne ainsi que dans l'Aurore du Bourbonnais respectivement le jeudi 15 octobre 2015 et le vendredi 16 octobre 2015,

Considérant que, pour des raisons de santé, M. BARBA CID Florenzio, par courrier du 29 décembre 2015, sollicite un délai de trois mois afin de réaliser les travaux pour faire cesser l'état d'abandon de sa propriété,

Considérant que M. BARBA CID Florenzio, devra procéder aux travaux suivants :

- entretien du terrain,
- réparation des murs de clôture,
- réparation des menuiseries,

Considérant qu'en vertu de l'article L 2243-3 du Code Général des Collectivités Territoriales une convention doit intervenir entre la Ville de Moulins et M. BARBA CID Florenzio,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer avec M. BARBA CID Florenzio la convention définissant les travaux à réaliser et fixant son délai.

Délibération n°DCM201643

22. OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU) - SUBVENTION POUR DES TRAVAUX D'ECONOMIE D'ENERGIE A MME ET M DE RUYCK POUR UNE MAISON SISE 61 RUE DE BOURGOGNE

MADAME LEGRAND - Alors nous avons 4 dossiers, qui concernent l'opération programmée d'amélioration de l'habitat. Le premier dossier concerne Monsieur et Madame de Ruyck pour des travaux au 61 rue de Bourgogne. Ce sont des travaux d'économie d'énergie pour un montant de 64 304,42 euros hors taxes mais il n'y en a que 57 215,60 euros qui sont subventionnables. Nous vous demandons de voter pour ce dossier une subvention de la Ville de 2 500 euros et ils vont bénéficier aussi des subventions des autres partenaires soit pour l'Anah 27 000 euros, pour le Conseil Départemental de 300 euros et pour Moulins Communauté 7 700 euros, si bien que Monsieur et Madame de Ruyck auront une subvention totale de 37 500 euros soit 65,54% des travaux subventionnables.

MONSIEUR LE MAIRE - Alors on va voter j'imagine unanimité pour le 61 rue de Bourgogne,

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de **Madame LEGRAND**,

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'exécution des décisions du conseil municipal par le maire,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la Commune,

Vu les articles L303-1, L321-1 et suivants, R321-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2011 décidant :

- de la réalisation d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain en Centre-Ville,

- de la participation financière de la Ville de Moulins et autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'OPAH RU,

Vu la convention de partenariat entre l'Etat, l'ANAH, le Conseil Général, Moulins Communauté et la Ville de Moulins, signée le 16 décembre 2011,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2012 et le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2013 relative aux aides financières pour les primo-accédants et les opérations d'accession sociale ainsi que la signature d'une convention avec PROCIVIS,

Vu la convention en date du 11 avril 2013 fixant les modalités de partenariat de PROCIVIS Bourgogne Sud Allier avec la Commune de Moulins,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2014 modifiant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 février 2015 modifiant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 octobre 2015 relative à la demande de subvention « primo-accession » de Madame et Monsieur de RUYCK concernant la maison sise 61 rue de Bourgogne à Moulins,

Vu la demande de subvention du 12 octobre 2015 de Madame et Monsieur de RUYCK, domiciliés à Moulins (03) 61 rue de Bourgogne,

Vu le récépissé de dossier complet délivré par la Ville le 11 mars 2016, annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 25 mars 2016,

Considérant que l'OPAH RU permet d'inciter les propriétaires à améliorer leur patrimoine notamment par la mise en place d'une équipe de suivi-animation chargée de faire connaître le dispositif, de conseiller d'aider à l'établissement des dossiers, et par le versement d'aides financières,

Considérant que la convention d'OPAH RU prévoit une participation de la Ville de Moulins estimée à environ 133 500 € par an sur une période de 5 ans et, dans la limite des crédits prévus aux budgets, selon les modalités suivantes :

- Aides complémentaires de 5% à l'ANAH pour les propriétaires occupants : selon les mêmes critères d'éligibilité que celles de l'ANAH (ancienneté des logements, travaux recevables, plafonds de ressources, seuil minimal de travaux...),
- Aide à l'accession à la propriété : prime de 100 €/m², avec un montant minimum de 3 000 €/logement et un montant maximum de 8 000 €/logement pour les ménages primo-accédants se portant acquéreur d'un bien vacant depuis plus de deux ans, pour en faire leur résidence principale,
- Sortie de vacance : prime de 1 500 € pour les logements vacants depuis plus de 2 ans remis sur le marché locatif à la suite de travaux d'amélioration financés en partie par l'ANAH,
- Ravalement de façade : 20% d'un montant H.T. de travaux, plafonné à 1 500 € par immeuble, dans le cadre d'une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins 1 logement,
- Création d'ascenseurs : 15 % d'un plafond de travaux de 50 000 € H.T. L'ascenseur créé devra nécessairement desservir 5 logements minimum, les logements devront être décents et cette création devra s'intégrer dans une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins 1 logement,

Considérant que Mme et Mr de RUYCK, propriétaires occupants de la maison située 61 rue de Bourgogne, ont déposé une demande de subvention, telle qu'annexée à la présente délibération, pour des travaux d'économie d'énergie,

Considérant que le montant des travaux est de 64 304.42 € H.T. (69 044.22 € TTC) dont 57 215.60 € HT sont subventionnables et que le montant de la subvention est de 5 % d'un plafond de travaux de 50 000 € H.T., soit 2 500 €,

Considérant que cette aide de la Ville sera versée en complément d'une subvention de l'ANAH d'un montant estimatif de 27 000 €, de Moulins Communauté d'un montant estimatif de 7 700 € et du Conseil Départemental de l'Allier de 300 €, soit au total 37 500 € représentant 65.54 % du montant H.T. des travaux subventionnables, ainsi que 6 700 € précédemment versés par la Ville de Moulins pour la primo-accession,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention totale de 2 500 € à Mme et Mr de RUYCK, domiciliés à Moulins (03) 61 rue de Bourgogne, pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie dans la maison qu'ils occupent,

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides, sous réserve de l'octroi d'une subvention par l'ANAH,

Dit que, dans l'hypothèse où Mme et Mr de RUYCK ne respecteraient pas l'obligation d'occuper le logement à titre de résidence principale pendant une durée minimale de 6 ans, ils devront rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata des années manquantes,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année 2016.

Délibération n°DCM201644

23. OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU) - SUBVENTION POUR DES TRAVAUX D'ADAPTATION A MME ROY POUR UN APPARTEMENT SIS 30 RUE DES BOUCHERS RESIDENCE DES JARDINS BAS (APPT N°22)

MADAME LEGRAND - Le deuxième dossier concerne Madame Roy pour un appartement 30 rue des Bouchers. Ce sont des travaux d'adaptation pour un montant de 5 167,77 euros hors taxes dont 5 068 euros sont subventionnables. Nous vous demandons de voter pour eux 253,40 euros au titre de la Ville. Elle bénéficiera de l'Anah à hauteur de 2 534 euros et de Moulins Communauté de 760,20 euros donc la subvention totale pour le dossier de Madame Roy se monte à 70% du montant hors taxes de ces travaux, soit 3 547,60 euros.

MONSIEUR LE MAIRE - Unanimité aussi pour le 30 rue des Bouchers.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de **Madame LEGRAND**,

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'exécution des décisions du conseil municipal par le maire,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la Commune,

Vu les articles L303-1, L321-1 et suivants, R321-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2011 décidant :

- de la réalisation d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain en Centre-Ville,

- de la participation financière de la Ville de Moulins et autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'OPAH RU,

Vu la convention de partenariat entre l'Etat, l'ANAH, le Conseil Général, Moulins Communauté et la Ville de Moulins, signée le 16 décembre 2011,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2012 et le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2013 relative aux aides financières pour les primo-accédants et les opérations d'accession sociale ainsi que la signature d'une convention avec PROCIVIS,

Vu la convention en date du 11 avril 2013 fixant les modalités de partenariat de PROCIVIS Bourgogne Sud Allier avec la Commune de Moulins,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2014 modifiant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 février 2015 modifiant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la demande de subvention du 23 novembre 2015 de Madame ROY Anne-Marie, domiciliée à Moulins (03) 30 rue des Bouchers (résidence « Les Jardins Bas »),

Vu le récépissé de dossier complet délivré par la Ville le 11 mars 2016, annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 25 mars 2016,

Considérant que l'OPAH RU permet d'inciter les propriétaires à améliorer leur patrimoine notamment par la mise en place d'une équipe de suivi-animation chargée de faire connaître le dispositif, de conseiller d'aider à l'établissement des dossiers, et par le versement d'aides financières,

Considérant que la convention d'OPAH RU prévoit une participation de la Ville de Moulins estimée à environ 133 500 € par an sur une période de 5 ans et, dans la limite des crédits prévus aux budgets, selon les modalités suivantes :

- Aides complémentaires de 5% à l'ANAH pour les propriétaires occupants : selon les mêmes critères d'éligibilité que celles de l'ANAH (ancienneté des logements, travaux recevables, plafonds de ressources, seuil minimal de travaux...),
- Aide à l'accession à la propriété : prime de 100 €/m², avec un montant minimum de 3 000 €/logement et un montant maximum de 8 000 €/logement pour les ménages primo-accédants se portant acquéreur d'un bien vacant depuis plus de deux ans, pour en faire leur résidence principale,
- Sortie de vacance : prime de 1 500 € pour les logements vacants depuis plus de 2 ans remis sur le marché locatif à la suite de travaux d'amélioration financés en partie par l'ANAH,
- Ravalement de façade : 20% d'un montant H.T. de travaux, plafonné à 1 500 € par immeuble, dans le cadre d'une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins 1 logement,
- Création d'ascenseurs : 15 % d'un plafond de travaux de 50 000 € H.T. L'ascenseur créé devra nécessairement desservir 5 logements minimum, les logements devront être décents et cette création devra s'intégrer dans une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins 1 logement,

Considérant que Madame ROY Anne-Marie, propriétaire occupant de l'appartement situé 30 rue des Bouchers, a déposé une demande de subvention, telle qu'annexée à la présente délibération, pour des travaux d'adaptation,

Considérant que le montant des travaux est de 5 167.77 € H.T. (5 684.55 € TTC) dont 5 068.00 € HT sont subventionnables et que le montant de la subvention est de 5 % d'un plafond de travaux de 20 000 € H.T., soit 253.40€,

Considérant que cette aide de la Ville sera versée en complément d'une subvention de l'ANAH d'un montant estimatif de 2 534 €, et de Moulins Communauté d'un montant estimatif de 760.20 €, soit au total 3 547.60 € représentant 70 % du montant H.T. des travaux subventionnables,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention totale de 253.40 € à Madame ROY Anne-Marie, domiciliée à Moulins (03) 30 rue des Bouchers (résidence « Les Jardins Bas », pour la réalisation de travaux d'adaptation dans la maison qu'elle occupe,

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides, sous réserve de l'octroi d'une subvention par l'ANAH,

Dit que, dans l'hypothèse où Madame ROY Anne-Marie ne respecterait pas l'obligation d'occuper le logement à titre de résidence principale pendant une durée minimale de 6 ans, elle devra rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata des années manquantes,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année 2016.

Délibération n°DCM201645

24. OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU) - SUBVENTION POUR DES TRAVAUX D'ADAPTATION A MME VIALLET POUR UN APPARTEMENT SIS 45 COURS JEAN JAURES

MADAME LEGRAND - Le troisième dossier concerne Madame Viallet pour des travaux pour un appartement au 45 Cours Jean Jaurès. Ce sont également des travaux d'adaptation pour un montant de 3 178,02 euros hors taxes et, là, tout est subventionnable donc pour la Ville de Moulins 158,90 euros de subvention, de l'Anah 1 589 euros, de Moulins Communauté 476,70 euros. Madame Viallet bénéficiera donc d'une subvention totale de 2 224,60 euros soit 70% du montant hors taxes de ces travaux.

MONSIEUR LE MAIRE - Approbation unanime pour le 45 Cours Jean Jaurès.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de **Madame LEGRAND**,

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'exécution des décisions du conseil municipal par le maire,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la Commune,

Vu les articles L303-1, L321-1 et suivants, R321-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2011 décidant :

- de la réalisation d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain en Centre-Ville,

- de la participation financière de la Ville de Moulins et autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'OPAH RU,

Vu la convention de partenariat entre l'Etat, l'ANAH, le Conseil Général, Moulins Communauté et la Ville de Moulins, signée le 16 décembre 2011,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2012 et le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2013 relative aux aides financières pour les primo-accédants et les opérations d'accession sociale ainsi que la signature d'une convention avec PROCIVIS,

Vu la convention en date du 11 avril 2013 fixant les modalités de partenariat de PROCIVIS Bourgogne Sud Allier avec la Commune de Moulins,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2014 modifiant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 février 2015 modifiant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la demande de subvention du 3 décembre 2015 de Madame VIALLET Rachel, domiciliée à Moulins (03) 45 cours Jean Jaurès,

Vu le récépissé de dossier complet délivré par la Ville le 11 mars 2016, annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 25 mars 2016,

Considérant que l'OPAH RU permet d'inciter les propriétaires à améliorer leur patrimoine notamment par la mise en place d'une équipe de suivi-animation chargée de faire connaître le dispositif, de conseiller d'aider à l'établissement des dossiers, et par le versement d'aides financières,

Considérant que la convention d'OPAH RU prévoit une participation de la Ville de Moulins estimée à environ 133 500 € par an sur une période de 5 ans et, dans la limite des crédits prévus aux budgets, selon les modalités suivantes :

- Aides complémentaires de 5% à l'ANAH pour les propriétaires occupants : selon les mêmes critères d'éligibilité que celles de l'ANAH (ancienneté des logements, travaux recevables, plafonds de ressources, seuil minimal de travaux...),
- Aide à l'accession à la propriété : prime de 100 €/m², avec un montant minimum de 3 000 €/logement et un montant maximum de 8 000 €/logement pour les ménages primo-accédants se portant acquéreur d'un bien vacant depuis plus de deux ans, pour en faire leur résidence principale,
- Sortie de vacance : prime de 1 500 € pour les logements vacants depuis plus de 2 ans remis sur le marché locatif à la suite de travaux d'amélioration financés en partie par l'ANAH,
- Ravalement de façade : 20% d'un montant H.T. de travaux, plafonné à 1 500 € par immeuble, dans le cadre d'une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins 1 logement,
- Création d'ascenseurs : 15 % d'un plafond de travaux de 50 000 € H.T. L'ascenseur créé devra nécessairement desservir 5 logements minimum, les logements devront être décents et cette création devra s'intégrer dans une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins 1 logement,

Considérant que Madame VIALLET Rachel, propriétaire occupante de l'appartement situé 45 cours Jean Jaurès, a déposé une demande de subvention, telle qu'annexée à la présente délibération, pour des travaux d'adaptation,

Considérant que le montant des travaux est de 3178.02 € H.T. (3495.82 € TTC) dont 3178 € HT sont subventionnables et que le montant de la subvention est de 5 % d'un plafond de travaux de 20 000 € H.T., soit 158.90 €,

Considérant que cette aide de la Ville sera versée en complément d'une subvention de l'ANAH d'un montant estimatif de 1 589 €, et de Moulins Communauté d'un montant estimatif de 476.70 €, soit au total 2 224.60 € représentant 70 % du montant H.T. des travaux subventionnables,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention totale de 158.90 € à Mme VIALLET Rachel, domiciliée à Moulins (03) 45 cours Jean Jaurès, pour la réalisation de travaux d'adaptation dans l'appartement qu'elle occupe,

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides, sous réserve de l'octroi d'une subvention par l'ANAH,

Dit que, dans l'hypothèse où Mme VIALLET Rachel ne respecterait pas l'obligation d'occuper le logement à titre de résidence principale pendant une durée minimale de 6 ans, elle devra rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata des années manquantes,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année 2016.

Délibération n°DCM201646

25. OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT DE RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH RU) - SUBVENTION POUR DES TRAVAUX D'ADAPTATION A MME GOUGNEAU POUR UN APPARTEMENT SIS 11 RUE DU VERT GALANT (RES. ANNE DE BEAUJEU)

MADAME LEGRAND - Le quatrième dossier concerne Madame Gougneau pour un appartement situé 11 rue du Vert Galant. C'est à la résidence Anne de Beaujeu. Ce sont également des travaux d'adaptation pour un montant de 10 561,50 euros hors taxes dont 8 572 euros qui sont subventionnables. La Ville de Moulins donnera 428,60 euros, l'Anah 4 286 euros et Moulins Communauté 1 285,80 euros. Madame Gougneau bénéficiera donc de 6 000,40 euros de subventions, soit 70% du montant des travaux. Je suis assez contente de voir que nous avons enfin des travaux d'adaptation de logements pour les personnes parce que c'est quelque chose, qui marche très bien au niveau de Moulins Communauté, sur les communes plus rurales et on a en ville assez de difficultés pour faire démarrer ces travaux et, là, on en a quand même 3 dans cette session donc c'est quand même très intéressant, merci.

MONSIEUR LE MAIRE - Unanimité pour le 11 rue du Vert Galant, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de **Madame LEGRAND**,

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'exécution des décisions du conseil municipal par le maire,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la Commune,

Vu les articles L303-1, L321-1 et suivants, R321-1 et suivants du Code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2011 décidant :

- de la réalisation d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain en Centre Ville,

- de la participation financière de la Ville de Moulins et autorisant Monsieur le Maire à signer la convention d'OPAH RU,

Vu la convention de partenariat entre l'Etat, l'ANAH, le Conseil Général, Moulins Communauté et la Ville de Moulins, signée le 16 décembre 2011,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2012 et le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2013 relative aux aides financières pour les primo-accédants et les opérations d'accession sociale ainsi que la signature d'une convention avec PROCIVIS,

Vu la convention en date du 11 avril 2013 fixant les modalités de partenariat de PROCIVIS Bourgogne Sud Allier avec la Commune de Moulins,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2014 modifiant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 20 février 2015 modifiant le règlement d'attribution des aides de la Ville dans le cadre de l'OPAH RU,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 novembre 2013 relative à la demande de subvention « travaux d'économie d'énergie » de Madame GOUGNEAU Odette concernant l'appartement sis 11 rue du Vert Galant (Bât A – 2^{ème} étage) Moulins,

Vu la demande de subvention du 10 décembre 2015 de Madame GOUGNEAU Odette, domiciliée à Moulins (03) 11 rue du Vert Galant (Bât A – 2^{ème} étage),

Vu le récépissé de dossier complet délivré par la Ville le 11 mars 2016, annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 25 mars 2016,

Considérant que l'OPAH RU permet d'inciter les propriétaires à améliorer leur patrimoine notamment par la mise en place d'une équipe de suivi-animation chargée de faire connaître le dispositif, de conseiller d'aider à l'établissement des dossiers, et par le versement d'aides financières,

Considérant que la convention d'OPAH RU prévoit une participation de la Ville de Moulins estimée à environ 133 500 € par an sur une période de 5 ans et, dans la limite des crédits prévus aux budgets, selon les modalités suivantes :

- Aides complémentaires de 5% à l'ANAH pour les propriétaires occupants : selon les mêmes critères d'éligibilité que celles de l'ANAH (ancienneté des logements, travaux recevables, plafonds de ressources, seuil minimal de travaux...),
- Aide à l'accession à la propriété : prime de 100 €/m², avec un montant minimum de 3 000 €/logement et un montant maximum de 8 000 €/logement pour les ménages primo-accédants se portant acquéreur d'un bien vacant depuis plus de deux ans, pour en faire leur résidence principale,
- Sortie de vacance : prime de 1 500 € pour les logements vacants depuis plus de 2 ans remis sur le marché locatif à la suite de travaux d'amélioration financés en partie par l'ANAH,
- Ravalement de façade : 20% d'un montant H.T. de travaux, plafonné à 1 500 € par immeuble, dans le cadre d'une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins 1 logement,
- Création d'ascenseurs : 15 % d'un plafond de travaux de 50 000 € H.T. L'ascenseur créé devra nécessairement desservir 5 logements minimum, les logements devront être décents et cette création devra s'intégrer dans une opération globale permettant la sortie de vacance d'au moins 1 logement,

Considérant que Madame GOUGNEAU Odette, propriétaire occupante de l'appartement situé 11 rue du Vert Galant, a déposé une demande de subvention, telle qu'annexée à la présente délibération, pour des travaux d'adaptation,

Considérant que le montant des travaux est de 10 561.50 € H.T. (11 617.65 € TTC) dont 8 572 € HT sont subventionnables et que le montant de la subvention est de 5 % d'un plafond de travaux de 20 000 € H.T., soit 428.60 €,

Considérant que cette aide de la Ville sera versée en complément d'une subvention de l'ANAH d'un montant estimatif de 4 286 €, et de Moulins Communauté d'un montant estimatif de 1 285.80 €, soit au total 6 000.40 € représentant 70 % du montant H.T. des travaux subventionnables, ainsi que 239.82 € précédemment versés par la Ville de Moulins pour les travaux d'économie d'énergie,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention totale de 428.60 € à Madame GOUGNEAU Odette, domiciliée à Moulins (03) 11 rue du Vert Galant, pour la réalisation de travaux d'adaptation dans l'appartement qu'elle occupe,

Autorise Monsieur le Maire à verser la subvention dans les conditions énoncées dans le règlement d'attribution des aides, sous réserve de l'octroi d'une subvention par l'ANAH,

Dit que, dans l'hypothèse où Madame GOUGNEAU Odette ne respecterait pas l'obligation d'occuper le logement à titre de résidence principale pendant une durée minimale de 6 ans, elle devra rembourser les sommes versées par la Ville de Moulins au prorata des années manquantes,

Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année 2016.

Délibération n°DCM201647

26. CONVENTION RELATIVE A L'USAGE DES SUPPORTS DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE BASSE TENSION (BT) ET HAUTE TENSION (HTA) AERIENS POUR L'ETABLISSEMENT ET L'EXPLOITATION D'UN RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

MADAME LEGRAND - C'est une convention, qui est relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension et haute tension aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques. Le projet de convention relative à l'usage de ces supports de réseaux publics de distribution d'électricité basse tension et haute tension aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques transmis par ERDF le 23 mars 2016. La Ville de Moulins est propriétaire du réseau de distribution d'énergie électrique sur son territoire. ERDF est concessionnaire de la distribution publique d'électricité en vertu du contrat de concession, qui est signé avec notre Ville. L'opérateur Orange SA a décidé de déployer un réseau de communications électroniques sur le territoire de la Commune de Moulins et il a retenu une technologie filaire (câbles cuivre, câbles coaxiaux et câbles à fibres optiques) sur ligne électrique aérienne. Une redevance d'utilisation du réseau sera donc versée par l'opérateur Orange à la Commune et elle sera déterminée par le nombre de supports mis à disposition pour l'établissement du réseau de communications électroniques. Le prix sera de 27,50 euros par support, et ceci pour une durée de 20 ans, dont le montant sera actualisé au 1er janvier de chaque année. Nous vous proposons donc d'accepter cette convention, qui définit toutes les conditions d'installation des équipements du réseau de communications électroniques et d'exploitation de ce réseau. Nous avons été très réactifs sur ce dossier, puisque nous ne l'avons reçu que le 23 mars 2016, mais nous voulons vraiment mettre tout en œuvre pour qu'Orange ne trouve pas une raison pour dire qu'on repousse un peu la fibre sur Moulins.

MONSIEUR LAHAYE - Je pense que c'est une très bonne chose effectivement et je partage complètement l'avis de Dominique sur le fait qu'il faut réagir de façon rapide. Il y a la question de l'IUT quand même, qui est très importante, parce qu'il est vrai que c'est une des récriminations de l'IUT de dire qu'il n'y a pas de réseau, de couverture suffisante donc là-dessus je ne sais pas par rapport à ce point particulier, puisque je n'ai pas regardé la convention de façon précise, mais est-ce qu'il y aura du mieux rapidement ou est-ce que ça va arriver progressivement ?

MADAME LEGRAND - A l'heure actuelle, là, c'est pour faciliter et pour essayer d'aller au plus vite. Alors actuellement, Orange traîne un peu les pieds pour la troisième partie de la Ville. On devait être couvert en 4 ans. Les 2 premières années, pour le Sud et le Nord, ils ont tout à fait tenu leur engagement, qui était, soi-disant, pas un engagement mais enfin leur promesse et, là, sur la troisième tranche, nous n'avons encore pas cette année la décision d'Orange sur ce qui va être fait, on ne sait pas encore. Alors après, par rapport à l'IUT, c'est assez compliqué parce que, maintenant, à Orange, ils nous trouvent du vocabulaire, qui a fleuri au fur à mesure des mois, c'est-à-dire qu'ils font une différence entre raccordable et adressable donc, là, déjà il faut comprendre le mécanisme. Ils veulent favoriser, j'allais dire, le fait parce que les 2 premières tranches ils ont emmené assez vite dans la rue ce qu'il fallait, je vais dire, sauf que c'est adressable mais ce n'est pas forcément raccordable encore donc ils veulent faire un effort là-dessus mais il y a certains endroits où c'est un peu compliqué. Alors pour l'IUT, ils ne nous avaient pas dit aussi que pour la difficulté ça venait de l'université d'Auvergne ? Je ne sais plus mais on va relancer le responsable.

MONSIEUR LE MAIRE - Tous d'accord ? Tous d'accord, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de *Madame LEGRAND*,

Vu l'article L 2122-21 alinéa 7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution des décisions du Conseil Municipal par le maire notamment en ce qui concerne la passation des actes de vente, échange, acquisition, transaction,

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des biens de la Commune,

Vu le projet de convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension (BT) et haute tension aériens (HTA) pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communication électroniques, transmis par ERDF le 23 mars 2016,

Vu l'avis de la Commission Urbanisme, Patrimoine, Environnement, Travaux, Circulation et Stationnement réunie le 25 mars 2016,

Considérant que la Ville de Moulins est propriétaire du réseau de distribution d'énergie électrique sur son territoire,

Considérant qu'Électricité Réseau Distribution France (E.R.D.F.) est concessionnaire de la distribution publique d'électricité en vertu du contrat de concession signé avec la commune de Moulins,

Considérant que l'opérateur Orange SA a décidé de déployer un réseau de communications électroniques sur le territoire de la commune de Moulins et qu'il a retenu une technologie filaire (câbles cuivre, câbles coaxiaux, câbles à fibres optiques) sur ligne électrique aérienne,

Considérant qu'une redevance d'utilisation du réseau sera versée par l'opérateur Orange SA à la commune de Moulins, déterminée en fonction du nombre de supports qui auront été mis sa disposition pour établir son réseau de communications électroniques, soit 27.50 € HT par support pour une durée de 20 ans (montant actualisé au premier janvier de chaque année),

Considérant dès lors qu'il convient d'établir une convention pour définir les conditions d'installation des équipements d'un réseau de communications électroniques et d'exploitation de ce réseau,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise l'opérateur Orange SA à établir dans les conditions techniques et financières définies par la convention, un réseau de communications électroniques sur le réseau basse tension et sur le réseau haute tension aérien desservant la commune de Moulins et d'en assurer l'exploitation

Autorise Monsieur le Maire à signer avec Électricité Réseau Distribution France (E.R.D.F.) et Orange SA la convention d'une durée de 20 ans, telle qu'annexée à la présente délibération, et tout acte éventuel à intervenir concernant ces travaux, et à percevoir la redevance d'utilisation du réseau.

Délibération n°DCM201648

27. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CANOPE DE L'ALLIER

MONSIEUR LUNTE - Nous proposons d'autoriser le Maire à signer une convention de partenariat avec le Canopé de l'Allier. Il s'agit, si vous ne le savez pas, le Canopé est une agence de l'Education Nationale qui, pour le dire simplement, met en place des outils pédagogiques. Dans le registre du vocabulaire édifiant, je veux bien vous lire aussi ce que le Ministère de l'Education Nationale dit lui-même : "il veut faire de ce nouveau réseau pédagogique un écosystème riche, basé sur la diversité et l'adaptabilité, un lieu foisonnant et stimulant d'expérimentations et d'échanges. C'est une Canopé pédagogique. Avec cette Canopé pédagogique, nous avons établi 3 applications pour Ipad et Android sur le patrimoine de la Ville de Moulins, spécifiquement sur la cathédrale, sur le quartier des Mariniers et sur le Théâtre. C'est très intéressant pour nous, ça servira à l'école Léonard de Vinci notamment mais ça peut aussi servir à nous, ce sont des applications que l'on peut télécharger ensuite pour l'utilisation dans le cadre scolaire. Ces 3 applications sont vendues pour le prix de 2 parce qu'ils sont au début de leur activité, ça nous coûtera, au lieu de 750 euros, 500 euros pour les 3 applications.

MONSIEUR LE MAIRE - Approbation unanime j'imagine, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de **Monsieur LUNTE**,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution des décisions municipales par le Maire,

Vu la délibération en date du 26 septembre 2013 portant renouvellement de la convention Ville d'art et d'histoire,

Vu la nouvelle convention Ville d'art et d'histoire signée le 21 novembre 2014,

Vu l'avis de la commission Urbanisme – Patrimoine – Environnement – Travaux – Circulation et Stationnement en date du 25 mars 2016,

Considérant l'engagement de Moulins, Ville d'art et d'histoire, à développer ses actions pédagogiques,

Considérant que le Canopé Allier souhaite développer l'usage de la tablette numérique en classe autour de la création de parcours pédagogiques numérisés sous forme d'Applications Ipad et Android et souhaite s'associer à la Ville de Moulins dans la mise en œuvre d'un projet Co-Design,

Considérant que la Ville de Moulins souhaite mettre en place des Applications à destination du jeune public, accessibles à la fois via la future borne numérique à installer dans l'hôtel Demoret – Espace Patrimoine et sur Ipad et Android,

Considérant que ces applications doivent viser à permettre l'accès au patrimoine de la cité au plus grand nombre d'enfants par l'intermédiaire d'activités ludiques et pédagogiques,

Considérant que ce partenariat participe au développement des actions pédagogiques et numériques de la Ville dans le domaine du patrimoine,

Considérant que la présente convention est établie pour l'année 2016 à partir de la date de signature de la convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention fixant le partenariat entre le Canopé de l'Allier et la Ville de Moulins pour le développement de parcours pédagogiques sous forme d'applications numériques.

Dit que les crédits seront inscrits au budget des exercices concernés.

Délibération n°DCM201649

28. DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE - PARKING ACHILLE ROCHE - CONSTRUCTION D'UN BASSIN DE RETENTION DES EAUX PLUVIALES

MONSIEUR PLACE - Vous savez que nous allons construire un nouveau parking en lieu et place de l'école Achille Roche et pour reconstruire ce parking, nous sommes dans l'obligation de mettre en place un bassin de rétention d'eau lors des grands orages. En parallèle, il y a Moulins Communauté qui pensait aussi mettre en place un bassin de rétention, toujours à cause des orages, qui avaient tendance à inonder les rues Charles Péguy, rue Achille Roche et aussi le boulevard Charles Louis Philippe. On va donc profiter de cette occasion de mutualiser un petit peu nos besoins et construire un seul et unique bassin de rétention. Pour cela, il faut que l'on conclut une convention avec Moulins Communauté pour évidemment se répartir après le paiement de cette construction.

MONSIEUR LE MAIRE - Approbation unanime, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de *Monsieur PLACE*,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu l'avis de la commission Urbanisme – Patrimoine – Environnement – Travaux – Circulation et Stationnement en date du 25 mars 2016,

Considérant le projet d'aménagement du parking Achille Roche dont les eaux de ruissellement doivent être retenues dans un bassin de rétention,

Considérant les inondations constatées de la rue Charles Péguy par débordement du réseau d'assainissement lors d'événements pluvieux importants qui, d'après les différentes études menées, peuvent être minimisées par la construction d'un ouvrage de stockage,

Considérant que pour des raisons pratiques de continuité de chantier et de réduction des nuisances aux riverains, la commune intègre la construction d'un ouvrage mutualisé au cahier des charges des travaux entrant dans le cadre de sa compétence « voirie » et fait l'avance de fonds,

Considérant que Moulins Communauté s'engage à rembourser, à la commune, les frais engendrés par l'exécution desdits travaux, dans la mesure où ils entrent dans le cadre de l'exercice de sa compétence « assainissement »,

Considérant que Moulins Communauté et la ville de Moulins ont décidé d'établir une convention afin de préciser les obligations particulières de la commune pour l'exécution et le financement des travaux mais aussi celles de Moulins Communauté qui délègue la maîtrise d'ouvrage à la commune,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de conclure une convention avec Moulins Communauté afin d'établir les modalités administratives, financières et juridiques à respecter pour l'exécution des travaux de construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales mutualisé dans l'emprise du futur parking Achille Roche,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Moulins Communauté,

Dit que les crédits sont inscrits au budget 2016.

Délibération n°DCM201650

29. DEMANDES DE SUBVENTIONS - ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES DE LA VILLE DE MOULINS

MONSIEUR MOREAU - Nous allons rembourser aux coopératives de 4 écoles élémentaires ou maternelles un certain nombre de dépenses, qu'elles ont effectuées pour aller par exemple, au Théâtre de Moulins pour 2 spectacles pour l'école des Gâteaux, pour aller au Pal pour la maternelle Jean Macé et pour visiter le CNCS et aller à Cap cinéma pour l'école élémentaire François Truffaut et puis, en ce qui concerne l'école élémentaire Jean Moulin, c'est dans le cadre de la CHAM, on a une subvention de 2 000 euros que nous

votons chaque année et qui est destinée à l'enrichissement culturel des classes CHAM et puis, il y a une autre somme, qui est destinée à réparer le piano à queue, qui les aide justement dans leurs répétitions.

MONSIEUR LE MAIRE - Ecoutez, on espère que le piano à queue sera bien réparé, ok, approbation unanime.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de **Monsieur MOREAU**,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu le courrier de Madame CHEZEAU, en date du 28 septembre 2015, Directrice de l'école élémentaire Les Gâteaux, sollicitant une aide financière pour aider la coopérative scolaire à financer, d'une part, la sortie du 14 janvier 2016 qui a permis à 39 élèves de l'école d'assister au spectacle « Le fabuleux voyage de la fée Mélodie » et, d'autre part, celle du 5 avril 2016 où 44 élèves vont assister au spectacle « La petite fille qui avait perdu son cœur »,

Vu le courrier de Monsieur MERCIER, en date du 3 novembre 2015, Directeur de l'école élémentaire Jean Moulin, sollicitant une aide financière pour la réparation du piano à queue réformé de l'école de musique qui est utilisé par les élèves des classes à horaires aménagés musique et l'intervenant de l'école de musique,

Vu le courrier de Monsieur MERCIER, en date du 7 janvier 2016, Directeur de l'école élémentaire Jean Moulin, sollicitant une aide financière pour faire bénéficier les élèves des classes à horaires aménagés musique de plusieurs sorties culturelles qui seront programmées au cours de l'année 2016,

Vu le courrier de Madame RIBEIRO, en date du 26 janvier 2016, Directrice de l'école maternelle Jean Macé, sollicitant une aide financière pour aider la coopérative scolaire à financer les entrées et ateliers thématiques du voyage de fin d'année qui s'effectuera au parc animalier Le Pal, le 31 mai 2016, pour tous les élèves de l'école,

Vu le courrier de Madame FOUCAT, en date du 4 février 2016, Directrice de l'école élémentaire François Truffaut, sollicitant une aide financière pour aider la coopérative scolaire à financer, d'une part, une visite avec ateliers au CNCs pour les 28 élèves de la classe de CM2 et, d'autre part, deux projections de film dans le cadre du Projet Ecole et Cinéma à destination de 170 élèves,

Vu l'avis de la commission Affaires Scolaires et Sociales réunie le 29 mars 2016,

Considérant que les droits d'entrée, les ateliers, les transports ainsi que la réparation du piano à queue seraient financés intégralement par les coopératives scolaires des écoles élémentaires Les Gâteaux, Jean Moulin, François Truffaut et maternelle Jean Macé,

Considérant que les différentes actions à destination des élèves de classes maternelles ou élémentaires ont un intérêt culturel et éducatif et qu'elles s'inscrivent dans les projets pédagogiques de chacune des écoles ou plus particulièrement, conformément au cahier des charges qui définit le fonctionnement des classes à horaires aménagés musique concernant l'école élémentaire Jean Moulin,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide le versement de subventions selon le tableau suivant :

Ecoles maternelles	Montant maximum de la subvention
Jean Macé	686,00 €
Ecoles élémentaires	Montant maximum de la subvention
Les Gâteaux	415,00 €
Jean Moulin	3 921,00 €
François Truffaut	840,00 €

Autorise Monsieur le Maire à verser chaque subvention sur le compte respectif des coopératives scolaires des écoles désignées ci-dessus,

Dit que les crédits sont inscrits au budget 2016.

Délibération n°DCM201651

30. FUSION DES ECOLES MATERNELLES "LES MIMOSAS" ET "ARC-EN-CIEL" SUR LE SITE DE L'EX-ECOLE DES CHAMPINS ET REUTILISATION DES LOCAUX DE L'ECOLE MATERNELLE "LES CLEMATITES"

MONSIEUR MOREAU - Là, pour cette fusion, on s'inscrit dans la démarche, qui va nous permettre dès septembre prochain de fermer l'école actuelle, Arc-en-ciel, et d'ouvrir la nouvelle maternelle sur le quartier des Champins. Il nous faut gérer ça administrativement donc cette délibération est indispensable pour les enseignants pour leur permettre de muter tranquillement puisqu'on s'inscrit aussi dans le cadre d'une coopération active avec l'Education Nationale.

MONSIEUR LE MAIRE - Unanimité, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, sur proposition de *Monsieur MOREAU*,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu la délibération du 27 juin 2014 relative à la fusion des écoles maternelles « Les Mimosas » et « Les Clématites » sur le site des Mimosas,

Vu la délibération du 20 février 2015 relative à la fusion des écoles élémentaires « Les Champins » et « Les Rives d'Allier » sur le site des « Rives d'Allier »,

Vu l'avis de la Commission Affaires Scolaires et Sociales réunie le 29 mars 2016,

Considérant le Programme de Rénovation Urbaine (PRU) du secteur sud et les modifications apportées par le réaménagement des espaces publics, des bâtiments, que la suite logique de cette opération de réaménagement concerne, au niveau des services, les écoles pour trouver une meilleure adaptation,

Considérant que cette fusion s'inscrit au sein d'un dispositif complet de restructuration des écoles du quartier sud, que celui-ci a commencé en 2015 avec la fusion des écoles élémentaires, qu'il se poursuivra en 2016 avec l'ouverture de l'école maternelle située aux Champins et avec la réutilisation des locaux de la maternelle « Les Clématites » située dans le quartier de Nomazy,

Considérant que la Municipalité veut profiter du réaménagement du quartier pour que les enfants et les enseignants travaillent dans des locaux plus fonctionnels et mieux adaptés aux pratiques pédagogiques actuelles,

Considérant que le nombre d'élèves a diminué de 40% et le nombre de classes de 49% sur le secteur Sud de la Ville en 20 ans,

Considérant que malgré les nombreux travaux d'entretien, les bâtiments scolaires vieillissent,

Considérant que le projet prévoit l'aménagement d'une école maternelle sur le site des Champins, d'une école élémentaire sur le site de Léonard de Vinci et des Mimosas, et la réutilisation des locaux de l'école maternelle « Les Clématites »,

Considérant que ladite fusion a fait l'objet de plusieurs réunions de concertation,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide la fusion des écoles maternelles « Les Mimosas » et « Arc-en-Ciel » en une école maternelle unique à la rentrée de septembre 2016 sur le site des Champins et la réutilisation des locaux de l'école maternelle « Les Clématites ».

Délibération n°DCM201652

31. MODIFICATION DE LA CARTE SCOLAIRE - ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

MONSIEUR MOREAU - C'est notre marronnier à cette époque de l'année dont vous avez la liste, je ne la commenterai pas, vous avez un certain nombre de retraits et vous avez aussi quelques créations. Je vous propose comme d'habitude de prendre acte de ces décisions, qui de toute façon ne nous incombent pas et évidemment de regretter les emplois qui ont été supprimés.

MONSIEUR LAHAYE - On peut effectivement regretter au point de vue des suppressions de postes, par contre, c'est quand même bon de noter qu'il y a un certain nombre de créations de postes, qui sont pour de l'aide à l'école ou qui sont dans le cadre du dispositif "plus de maîtres que de classes" et je pense que c'est un point positif.

MONSIEUR LE MAIRE - Mais, moi, je rends hommage à la directrice académique des services de l'Education Nationale, qui a entendu nos propositions sur ce point. Contre, abstention, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de *Monsieur MOREAU*,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu les arrêtés de l'Inspection Académique en date du 15 février 2016, concernant les affectations et les retraits, dans les écoles de la Ville de Moulins, d'emplois d'instituteurs ou de professeurs des écoles de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, à compter de la rentrée scolaire 2016-2017,

Vu l'avis de la commission Affaires Scolaires et Sociales réunie le 29 mars 2016,

Considérant que les modifications de la « carte scolaire 2016-2017 » sont les suivantes :

- Ecole maternelle Marie Laurencin
 - Retrait d'un emploi enseignant dans l'école
- Ecole élémentaire François Truffaut
 - Retrait d'un emploi d'enseignement spécialisé (RASED)- poste de psychologue scolaire
- Ecole maternelle Les Mimosas
 - Retrait d'1/4 d'emploi de décharge de direction
- Ecole maternelle Jeu de Paume
 - Retrait d'un emploi enseignant dans l'école
 - Implantation d'un emploi d'adjoint pour de l'aide à l'école
- Ecole maternelle Les Mariniers
 - Implantation d'un emploi d'enseignant dans l'école
 - Implantation d'1/4 d'emploi de décharge de direction
- Ecole maternelle Arc-en-Ciel
 - Implantation d'1/2 emploi d'adjoint pour de l'aide à l'école
- Ecole élémentaire Léonard de Vinci
 - Implantation d'un emploi dans le cadre du dispositif « Plus de maîtres que de classes »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Prend acte de la décision de l'Inspection Académique concernant les modifications de la « carte scolaire » à compter de la rentrée scolaire 2016-2017,

Regrette les décisions relatives aux fermetures de classes et aux retraits d'emplois d'instituteurs ou de professeurs des écoles de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire.

Délibération n°DCM201653

32. REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES SCOLAIRES : PARTICIPATION ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

MONSIEUR MOREAU - Je vous propose pour cette année le maintien, la somme a été fixée à 400 euros pour les enfants des communes extérieures scolarisés à Moulins.

MONSIEUR LE MAIRE - Merci approbation unanime, merci Jean-Michel.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de **Monsieur MOREAU**,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,

Vu l'article L 212-8 du Code de l'Education relatif à la répartition des charges de fonctionnement dans le cas où l'école d'une commune reçoit des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune,

Vu la délibération du 7 juillet 1995 définissant l'accord intervenu entre les trois communes, Moulins – Yzeure - Avermes, pour mettre en œuvre la réglementation fixant le principe général des charges de fonctionnement des écoles publiques, accueillant des enfants des communes extérieures

Vu la délibération du 10 juillet 2015 fixant la répartition intercommunale des charges scolaires pour l'année scolaire 2015-2016,

Vu l'avis de la commission Affaires Scolaires et Sociales réunie le 29 mars 2016,

Considérant la situation dans laquelle une école moulinoise reçoit un élève domicilié dans une commune extérieure, la commune de résidence de cet élève se doit de contribuer aux charges scolaires de ce dernier,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide pour l'année scolaire 2016-2017, de fixer la participation intercommunale des charges scolaires à 400,00 euros, par enfant scolarisé à Moulins mais ayant sa résidence dans une commune extérieure à la ville de Moulins.

Délibération n°DCM201654

33. CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS DE LA REGION AUVERGNE RHONE-ALPES - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

MONSIEUR PLACE - Vous savez que nous avons passé la fameuse barrière des 20 000 habitants, officiellement, et que ceci, nous impose d'avoir un membre du Conseil Municipal pour figurer dans ce Conseil de Discipline et de Recours. Comme Dominique fait partie déjà du départemental, elle doit se retrouver, je pense, si vous l'éliez, au régional alors on vous propose donc Dominique Legrand en tant que candidate.

MONSIEUR LE MAIRE - Tout le monde est d'accord, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de *Monsieur PLACE*,

Vu l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la désignation des membres du Conseil Municipal pour siéger au sein d'organismes extérieurs,

Vu le décret n°89-677 du 18 septembre 1989 relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux et notamment l'article 18, modifié par le décret n°2015-694 du 18 juin 2015 relatif à la composition du Conseil de Discipline de Recours,

Vu le courrier du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en date du 9 février 2016,

Considérant que les communes de plus de 20 000 habitants de la région Auvergne Rhône-Alpes doivent désigner un membre de leur Conseil Municipal pour figurer sur les listes des personnes composant le Conseil de Discipline de Recours,

Vu l'avis de la Commission Activité Economique et Finances réunie le 29 mars 2016,

Considérant la candidature de Dominique LEGRAND,

Il est procédé, par vote à bulletin secret à la désignation d'un représentant du Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil de Discipline de Recours compétant pour la région Auvergne Rhône-Alpes,

Après avoir procédé aux opérations de vote,

Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers Municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Suffrages exprimés : 33

Majorité absolue : 17

A OBTENU :

Dominique LEGRAND 33 VOIX

Dominique LEGRAND, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est désignée pour représenter la Ville de Moulins au sein du Conseil de Discipline de Recours compétent pour la région Auvergne Rhône-Alpes.

Délibération n°DCM201655

34. CHANGEMENT DE REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DU CONSEIL D'ECOLE DE L'ECOLE MATERNELLE JEU DE PAUME

MONSIEUR MOREAU - On vous propose un changement de représentant du Conseil Municipal pour siéger au sein du conseil d'école de Jeu de Paume. Il s'agit en effet de remplacer notre collègue Cécile de Breuvand, qui ne sera plus suffisamment disponible pour se rendre dans cette école, ce qu'elle regrette et donc je vous propose la candidature de Betty Houssais pour la remplacer.

MONSIEUR LE MAIRE - On félicite Betty pour sa promotion, unanimité merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de *Monsieur MOREAU*,

Vu l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la désignation des membres du Conseil Municipal pour siéger au sein d'organismes extérieurs,

Vu l'article D411-1 du code de l'éducation relatif à la composition des conseils d'école,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 avril 2014 relative à la désignation des représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein des conseils d'école des écoles maternelles, primaires et élémentaires,

Vu l'avis de la commission Affaires Scolaires et Sociales réunie le 29 mars 2016,

Considérant la nécessité de procéder au changement d'un représentant du Conseil Municipal pour siéger au sein du conseil d'école de l'école maternelle Jeu de Paume,

Considérant la candidature suivante :

Ecole Maternelle

- Jeu de Paume Betty HOUSSAIS

Après avoir procédé aux opérations de vote,

Le dépouillement fait apparaître les résultats suivants :

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Nombre de Conseillers Municipaux présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Suffrages exprimés : 33

Majorité absolue : 17

A OBTENU :

Ecole Maternelle

- Jeu de Paume Betty HOUSSAIS 33 Voix

Betty HOUSSAIS, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est désignée pour représenter la Ville de Moulins au sein du conseil d'école de l'école maternelle Jeu de Paume.

Délibération n°DCM201656

35. TRAVAUX DE RENOVATION ET D'EXTENSION DE LA SALLE DES FETES DE MOULINS INCLUANT LA CREATION D'UN ESPACE DE COWORKING - AVENANTS N°1 AU MARCHE N°15049 CHARPENTE METALLIQUE, AU MARCHE N°15051 SERRURERIE, AU MARCHE N°15052 MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM ET AU MARCHE N°15061 PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE VENTILATION

MONSIEUR PLACE - On a été obligé d'apporter quelques modifications au marché concernant les entreprises qui interviennent sur la salle des fêtes et ceci sur 4 lots. Pour le premier lot, c'est chez CMB pour de la peinture que l'on remplace par une finition galvanisée et thermolaquée, pour l'autre c'est le local poubelle que l'on modifie, au niveau de MBM on nous impose d'avoir une porte coupe-feu d'une demi-heure et la dernière, c'est une dépose et repose de pompe de relevage et aussi une modification d'une gaine de reprise d'air. Voilà, ceci modifiant les montants, nous vous demandons de bien vouloir accepter ces augmentations.

MONSIEUR LE MAIRE - Contre, abstention, merci.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de *Monsieur PLACE*,

Vu l'article L 2122-21 alinéa 6 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution des décisions du Conseil Municipal par le Maire, notamment en ce qui concerne la souscription des marchés,

Vu les articles 20 et 118 du Code des Marchés Publics relatif à la passation d'avenants,

Vu la délibération du conseil municipal du 11 décembre 2015 autorisant Monsieur le Maire à signer, dans le cadre des travaux de rénovation et d'extension de la salle des fêtes de Moulins, incluant la création d'un espace de coworking, les marchés suivants :

- n°15049-Charpente métallique avec la société CMB pour un montant de 92 167,14 € TTC
- n°15051-Serrurerie avec la société Serrurerie Nouvelle pour un montant de 72 508,80 € TTC,
- n°15052-Menuiserie extérieure aluminium avec la société MBM pour un montant de 135 571,73 € TTC
- n°15061-Plomberie sanitaire chauffage ventilation avec la société MAMELET COGNET pour un montant de 107 017,82 € TTC

Vu l'avis de la Commission Activités Economiques et Finances réunie le 29 mars 2016,

Considérant que, des modifications doivent être apportées à ces différents marchés,

Considérant qu'en conséquence, il est nécessaire de modifier les montants de ces marchés par la voie d'avenants qui prendront effet à compter de leur notification aux titulaires,

Considérant que les modifications sont les suivantes :

- marché n°15049 : le montant du marché s'élève à 97 477,14€ TTC, représentant une augmentation de 5 310 € TTC soit 5,7%,
- marché n°15051 : le montant du marché s'élève à 75 916,80 € TTC, représentant une augmentation de 3 408 € TTC soit 4,7%,
- marché n°15052 : le montant du marché s'élève à 145 785,16 € TTC, représentant une augmentation de 10 213,43 € TTC soit 7,5%,
- marché n°15061 : le montant du marché s'élève à 113 875,44 € TTC, représentant une augmentation de 6 857,62 € TTC soit 6,4%.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les avenants n°1, tels qu'annexés, aux marchés suivants :

- marché n°15049 : portant le montant du marché à 97 477,14€ TTC,
- marché n°15051 : portant le montant du marché à 75 916,80 € TTC,
- marché n°15052 : portant le montant du marché à 145 785,16 € TTC,
- marché n°15061 : portant le montant du marché à 113 875,44 € TTC,

Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants n°1 aux marchés suivants :

- marché n°15049 conclu avec la société CMB
- marché n°15051 conclu avec la société SERRURERIE NOUVELLE
- marché n°15052 conclu avec la société MBM,
- marché n°15061 conclu avec la société MAMELET COGNET,

Dit que les crédits sont inscrits au budget.

Délibération n°DCM201657

36. MARCHES PUBLICS D'ASSURANCES - AVENANT N°1 AU MARCHE N°16002 DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES - AVENANT N°1 AU MARCHE N°16004 PREVOYANCE STATUTAIRE DE LA VILLE DE MOULINS

MONSIEUR PLACE - Nous nous sommes aperçus que nous étions mal assurés concernant nos ouvrages d'art et de génie civil donc il nous est imposé de modifier le contrat. Pour cela, on doit le passer en Conseil Municipal. Concernant justement ces garanties aux ouvrages d'art, qui seront assurés à hauteur de 500 000 euros, cela va nous imposer une augmentation de 150 euros du montant de ce que l'on verse et puis, aussi, on va intégrer une nouvelle cotisation, qui concerne les nouvelles bonifications indiciaires de nos agents.

MONSIEUR LE MAIRE - Ok, approbation unanime.

Mes amis, je sens que vous êtes tristes, le Conseil est fini, je sens que c'est un moment douloureux parce qu'on était prêt sur des moments de bonheur à les prolonger toute la nuit. Je vous propose quand même d'aller partager ensemble quelques amuse-bouches.

Le Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal sur proposition de **Monsieur PLACE**,

Vu l'article L 2122-21 alinéa 6 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution des décisions du Conseil Municipal par le Maire, notamment en ce qui concerne la souscription des marchés,

Vu la loi n°95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public,

Vu les articles 20 et 118 du Code des Marchés Publics relatif à la passation d'avenants,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 octobre 2015 autorisant Monsieur le Maire à signer les marchés d'appel d'offres ouvert relatif aux prestations de services d'assurances pour les besoins de la ville de Moulines,

Vu l'avis de la commission Activités Économiques et Finances réunie le 29 mars 2016,

Considérant que la Ville de Moulines souhaite étendre les garanties accordées aux biens assurés, aux ouvrages d'art et de génie civil,

Considérant qu'afin de bénéficier de cette extension de garantie aux ouvrages d'art et de génie civil, il convient de conclure un avenant n°1 au marché n°16002 Dommages aux Biens et Risques Annexes conclu avec la SMACL, qui entraîne une cotisation complémentaire annuelle d'un montant de 150€ TTC, pour un montant de garantie de 500 000€,

Considérant que la Ville de Moulines souhaitant intégrer la Nouvelle Bonification Indiciaire dans la composition de l'assiette de cotisation, il convient donc de conclure un avenant n°1 au marché n°16004 Prévoyance statutaire de la Ville de Moulines, conclu avec la SMACL, qui n'entraîne pas de cotisation complémentaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve les avenants suivants :

- avenant n°1 au marché n°16002 Dommages aux Biens et Risques Annexes entraînant une cotisation complémentaire annuelle de 150€ TTC,

- avenant n°1 au marché n°16004 Prévoyance statutaire de la Ville de Moulines n'entraînant pas de cotisation complémentaire,

Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants suivant avec la société titulaire SMACL :

- avenant n°1 au marché n°16002

- avenant n°1 au marché n°16004,

Dit que les crédits sont inscrits au budget de l'année en cours.

La séance est levée à 22h30.